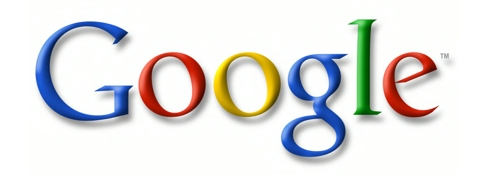
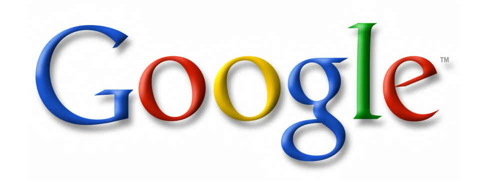
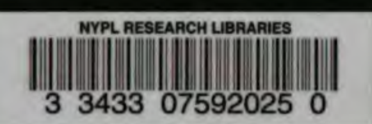
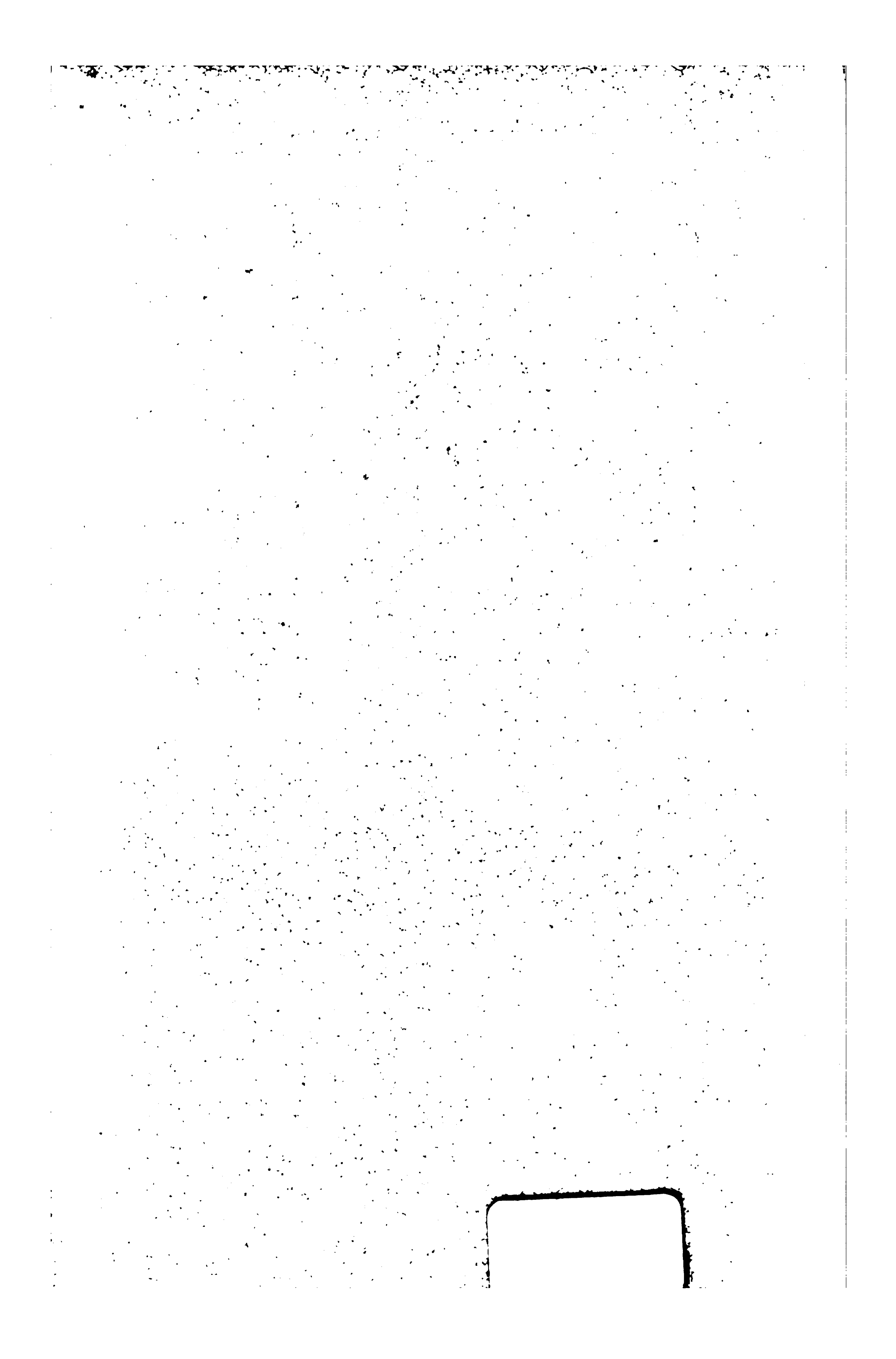
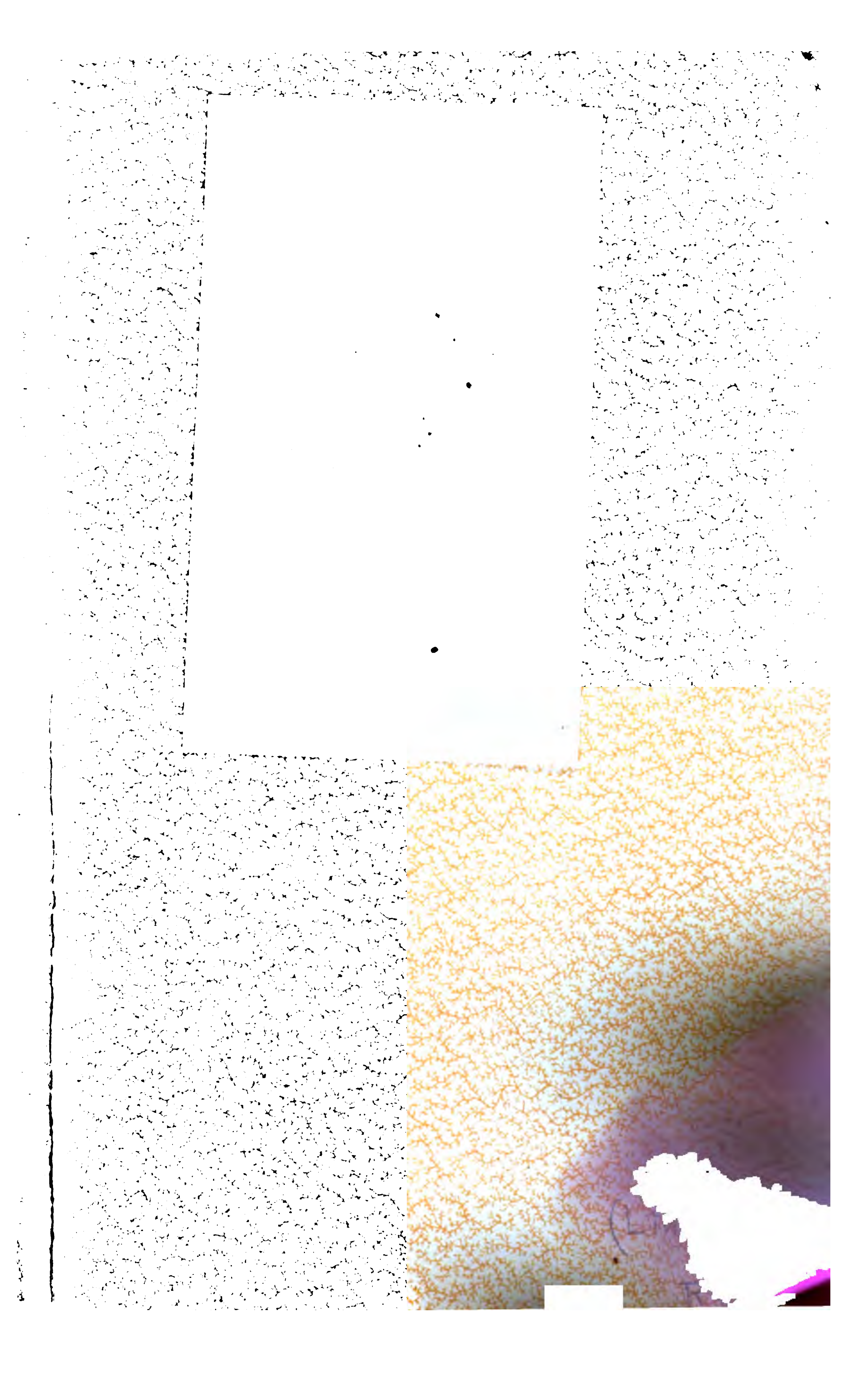
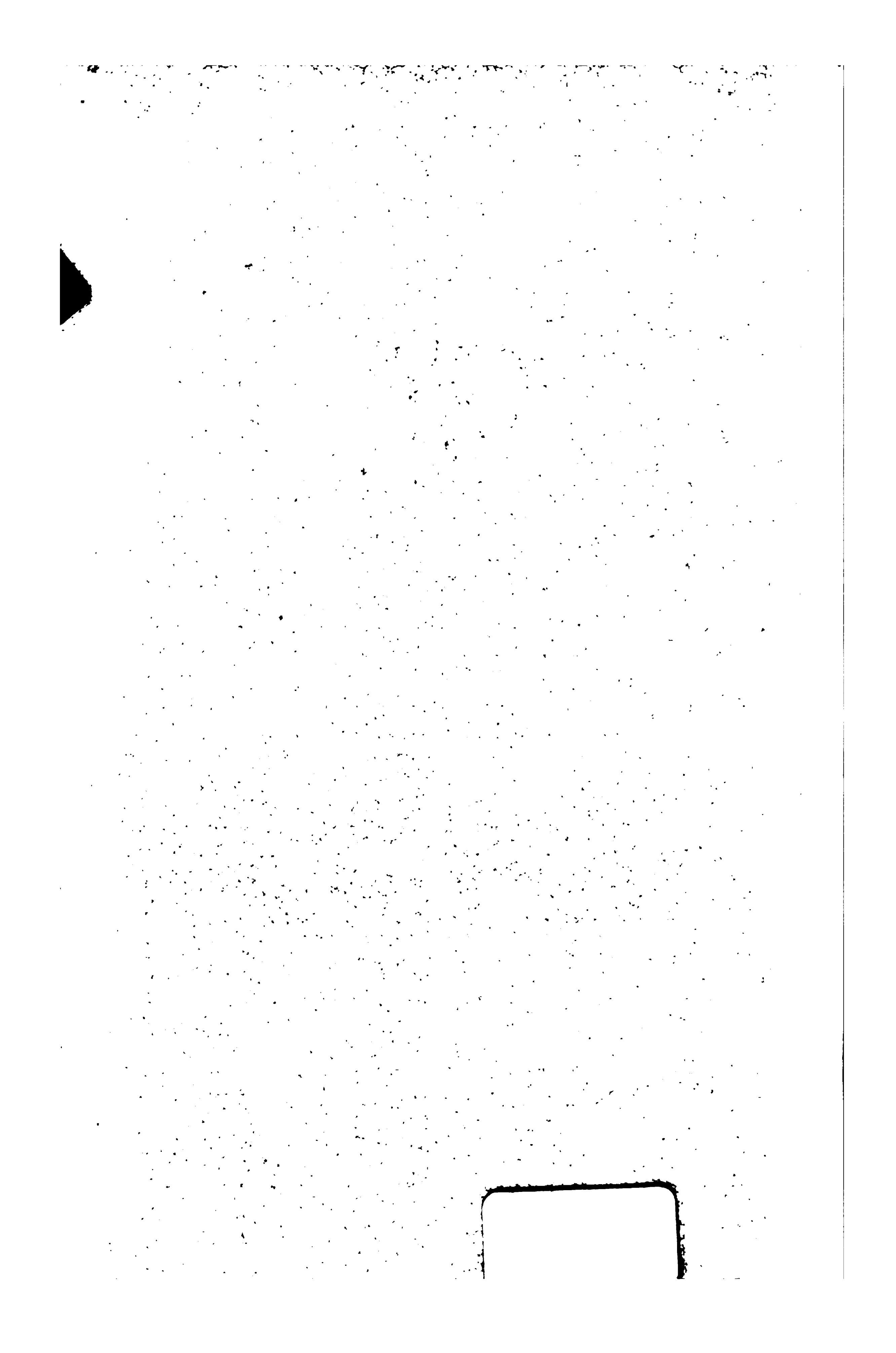












(Lindberg)

R 50

LES LOCUTIONS VERBALES FIGÉES

DANS

LA LANGUE FRANÇAISE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES LETTRES d'UPSAL

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

LE 19 MARS 1898, À 10 HEURES DU MATIN

DANS LA SALLE N° VIII

PAR

LARS LINDBERG

LICENCIÉ ÈS LETTRES DE L'UNIVERSITÉ D'UPSAL

UPSAL 1898

IMPRIMERIE ALMQVIST & WIKSELL

Le sujet de cette étude a été traité déjà par M. Tobler, "Vermischte Beiträge" II, article 1, et par M. Paul, "Principen der Sprachgeschichte, surtout les chapitres X et XIX. Notre but est de compléter un peu l'article de M. Tobler et d'y appliquer les réflexions générales de M. Paul.

On trouvera cette thèse inégale: quelques locutions y sont étudiées d'une manière assez détaillée, tandis que d'autres ne le sont que très sommairement. Le défaut d'exemples est souvent cause de ce fait. Mais c'est qu'il a été assez difficile d'en trouver, d'autant plus que les locutions en question appartiennent à la langue parlée. Au reste, quand il s'agit de décider, si, oui ou non, une expression a changé de caractère, il faut avoir des exemples non seulement de plusieurs époques, mais aussi dans des positions différentes dans la phrase.

J'ai ajouté souvent des exemples tirés de l'italien et de l'espagnol, mais mon intention n'a pas été d'étudier les locutions figées dans ces langues; je ne les ai cités que quand ils aident à expliquer la construction syntaxique, ou quand la comparaison avec les expressions correspondantes françaises offre quelque intérêt.

Je saisis cette occasion pour remercier cordialement mon cher maître de philologie romane M. P. A. Geijer de la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée et de l'intérêt encourageant avec lequel il m'a suivi dans mes études.

Je remercie également M. le pasteur Mohn qui a bien voulu revoir mon manuscrit et y faire les corrections de style nécessaires.

Une "locution verbale figée" est une locution, contenant un verbe à un mode personnel, et qui a pris une forme fixe, et perdu, dans une certaine mesure, son caractère primitif.

La langue française possède un grand nombre d'expressions qui ont perdu leur caractère primitif comme: "maintenant" (manu tenente), "cependant" (hoc pendente), "monsieur" et d'autres mots composés. Mais on n'étudiera dans ce travail que celles qui contiennent un verbe à un mode personnel. Ces expressions constituent, en général, des propositions entières; quelques-unes seulement, telles que "voici", "voilà", "soit-soit" sont des parties de propositions.

Quant au mot "figée", il peut étonner au premier abord, mais il est préférable, me semble-t-il, à "fossile" ou à "pétrifiée", parce que ceux-ci font penser à quelque chose de mort, tandis que les locutions en question restent vivantes, bien que d'une autre manière qu'à l'origine. De plus, "figée" peint mieux que "fixe" le changement qu'ont subi ces locutions.

La seconde partie de notre définition de la "locution figée", "qui a pris une *forme fixe*", indique seulement que la forme extérieure des mots ne change pas. Les proverbes et les termes de loi ont une forme fixe; on ne peut toutefois les appeler des "locutions figées", car ils ne sont pour ainsi dire que des "άπαξ λεγομενον", répétés et consacrés par l'usage; ils gardent leur caractère de propositions; et leurs parties différentes restent libres,

tout en conservant leur force et leur valeur. Les "locutions figées" sont des propositions où le verbe s'est affaibli ou a perdu son caractère de verbe, et où tous les mots se sont rapprochés pour former ensemble une unité. L'unité de la locution est donc caractérisée par l'affaiblissement général des éléments particuliers, et c'est pourquoi "qui que ce soit" est une unité, car on ne pense pas, en employant cette expression, à chacun des mots qui la composent. Mais "tel y a", qui, en ancien français, avait le sens du pronom indéfini "maint", "mancher", n'est pas une unité, quoiqu'on puisse le rendre par un seul mot, car, aussi longtemps que cette expression a existé, elle est restée une proposition vivante où chaque mot avait sa force; le verbe changeait de temps selon les exigences de la période, comme on peut le voir par les exemples suivants:

Li autre revont en Espaingne Et *tels i a* vont en Bretaingne (Fabliaux II 125). Mes tost deist *tel y eüst* Que je vos parlasse d'oiseuse (Yvain 5392). Yvains le cheval prant, S'an fu mout bel a *teus i ot* (ib. 2261). Moult furent dolant li crestiien quant il l'ot prise, et disent maintes fois de *teus i ot* qu'il avoit grant partie laissiet (Merlin I 38). Quant les voisines l'entendirent, *Teles i eut* qui du sel prirent (Fabliaux VI 66). (L'explication de *tel y a* est donnée par M. Tobler dans *Jahrbuch* VIII 125, *Zs f. Rom. Ph.* IV 162, *V. Beitr.* II 3.)

Quant à "il y a", il est plus difficile de dire si c'est une unité ou une proposition. On emploie "y avoir" pour exprimer qu'un certain temps a passé depuis ou passera avant un fait, un événement. Dans les cas où "il y a" est suivi d'une proposition introduite par "que", comme dans:

Si vous en aviez eu bien envie, *il y a* longtemps *que* vous seriez venu (*Le Journal* 1895 N:o 1126); Il y a quelques jours que je m'en doutais (ib. N:o 1131).

"il y a" est une véritable proposition; mais quand la construction est paratactique, "il y a" joue le rôle d'une

préposition, du sens de "vor", "ago". Certes, le verbe change encore de temps, de sorte qu'on le met au présent, si le moment à partir duquel on compte, appartient au temps présent, mais à l'imparfait ou au parfait défini, si ce moment est passé.

Ex. C'est mon frère, lequel je n'avois veu *il y a* plus de trois ans (*Anc. Th. Fr.* VI 16). Pour vous faire une demande que je médite *il y a* longtemps (Molière, Bourgeois Gent. III 12). *Il y a* quelque temps, un monsieur m'écrivait (*Le Journal* 1895 N:o 1112). Dire qu'*il y a* huit jours j'ai complimenté un de mes collaborateurs (ib. ib.). —— encore qu'il fust sorty d'un estranger qui s'estoit venu habituer *il y avoit* quelques années (Racan I 18). dont la femme avait fichu le camp, *il y avait* trois ans déjà (*Le Journal* 1895 N:o 1136). Il retrouva tout comme la veille, comme *il y avait* cinq mois (Flaubert, Bov. 21).

Outre ces exemples, il se trouve aussi des cas tels que ceux-ci:

La réalité actuelle et précise s'imposait à lui, et, au lieu de voir la Mme Raffraye d'*il y a* neuf ans, il essayait enfin de se figurer celle d'à présent (Bourget, Terre promise 92). Pour la première fois, il lui avait rendu un de ces humbles services qu'il n'eût même pas osé concevoir comme possibles par ce matin d'*il y a* cinq semaines où il avait tant senti sa solitude (ib. 411).

Ici c'est l'auteur qui parle, et il raconte un fait passé; c'est pourquoi tous les verbes sont à l'imparfait ou au plus-que-parfait; "il y a" seul reste au présent: on pourrait croire que c'est par suite d'un affaiblissement; mais le présent peut s'expliquer aussi d'une autre manière. Il est possible que l'auteur se soit mis tout à coup à la place de son héros, comme il le fait en disant, "à présent", qui forme une opposition dans la phrase citée avec "il y a neuf ans". N'ayant pas d'exemples plus clairs et plus probants, je considère donc "il y a", même dans le cas qui vient de nous occuper, comme une proposition vivante.

De ce nombre sont "toujours est-il", "plût à Dieu que", "quoi qu'il en soit", "s'il vous plaît" etc. Les autres ont eu plusieurs formes selon les positions différentes qu'elles occupaient dans la phrase, mais de ces formes l'une, généralement la plus employée, a prévalu sur les autres. C'est de cette manière que "voici" a pris une forme fixe. Jadis "voici" ne s'employait qu'au singulier; si l'on parlait à plus d'une personne, on se servait du pluriel de l'impératif de "voir" ; mais, plus tard, le singulier, "voici" évinça le pluriel "veez ci". De même pour "peut-être" : dans le vieux français "peut" était mis au temps qu'exigeait la logique; aujourd'hui on n'emploie plus que le présent.

Si une expression garde ainsi la même forme, depuis un certain temps, un moment vient où elle ne correspond plus tout à fait aux lois de la langue, qui se modifie sans cesse, et qu'elle devient ce qu'on appelle "isolée". "N'importe", "peut-être", "tant soit peu" datent du temps où l'on n'avait pas besoin de mettre le sujet impersonnel "il". "Plût à Dieu que", "qui pis est", "vaille que vaille" sont à plusieurs égards contraires à la syntaxe moderne. Cette "isolation" qui fait considérer ces expressions comme quelque chose d'à part, contribue à les rendre "figées". Dans le même sens agit aussi un autre mode "d'isolation", je veux dire celui qui se produit quand quelque mot d'une expression cesse d'exister excepté dans cette expression même. Ainsi "naguère" est aujourd'hui, et depuis longtemps, la seule locution où "guère" garde son sens d'"une certaine durée de temps" ; "espoir" ne fut employé que quand il rendait le latin "ut puto", dans les autres cas cette forme fut remplacée par "j'espère".

Si une proposition ou une "locution" qui fait partie d'une phrase prend une forme fixe et se soustrait aux lois qui régissent cette phrase, il est présumable qu'en

même temps elle changera plus ou moins sa nature primitive. Nous dirons maintenant quelques mots de ces changements.

Quand une "locution" occupe souvent une certaine position dans la phrase pour exprimer une certaine idée, elle peut se "figer" en prenant la forme la plus usitée. Si, par suite, le verbe de la "locution" cesse de correspondre en temps avec les autres verbes de la phrase, il s'affaiblit et n'a plus, autant qu'auparavant, la force de former une proposition. Prenons un exemple: "S'imaginait-il, par hasard, qu'ils lui avaient valu l'Académie? Mais *c'est* à elle seule qu'il le devait, son habit vert"; on voit que les verbes sont à l'imparfait — le discours étant indirect — "c'est" seul est au présent. Certes, "c'est à elle seule" est encore une proposition, mais d'une autre nature que celles qui l'avoisinent; elle n'est pas, pour ainsi dire, au niveau de celles-ci, elle ne donne aucune détermination de temps. Dans ce cas, cependant, l'affaiblissement n'atteint qu'une partie de la proposition, savoir: "c'est", et constitue le seul changement subi par "c'est". "Soit-soit", qui sont aussi des parties de proposition, ont changé davantage. En même temps que ces verbes s'affaiblissent comme verbes, ils prennent une autre nature, une autre fonction, et forment ensemble une conjonction.

Une locution employée souvent de la même manière en arrive à être regardée comme un tout, comme une unité; il s'ensuit qu'on pense moins à chaque mot de l'expression séparément, les différents mots perdant leur valeur primitive pour exprimer ensemble une seule idée. Plusieurs "locutions figées" de ce groupe deviennent ainsi des composés aussi bien, par exemple, que "porte-man-

teau". Si l'on analyse "je ne sais quoi" dans: "à vrai dire, *je ne sais quoi,* au fond du coeur, m'obligerait également à garder le silence", on trouve que celui qui parle ne veut pas dire que "lui, et non un autre, ignore telle ou telle chose" comme dans "je ne sais quoi faire". Dans le premier exemple, "je ne sais quoi" exprime quelque chose d'indécis; c'est un pronom indéfini à peu prés équivalant à "quelque chose". De même "que sais-je" à la fin d'une énumération ne signifie pas "qu'est-ce que je sais?" et quand on commence à s'adresser à une personne par "voyez-vous", on ne demande pas si elle jouit de l'usage de ses yeux ou si elle aperçoit tel ou tel objet. Cependant, toutes les "locutions figées" n'ont pas changé de sens au même degré; cette modification est en proportion de l'unité de l'expression. Plus celle-ci est conçue comme une unité, plus les parties différentes perdent leur valeur propre. Ainsi "toujours est-il", "quoi qu'il en soit", "c'est", "qui pis est" gardent assez bien leur sens, tandis que "c'est pourquoi", "je ne sais qui", "que saisje", "n'est-ce pas", "comme il faut" sont, à des degrés variables, plus profondément modifiés. On comprend donc pourquoi "qui sait" suivi d'une interrogation indirecte garde mieux sa nature que "qui sait" mis comme parenthèse dans ou après une proposition.

Puis, quand la "phrase" est une unité, elle peut, aussi bien que les autres mots composés, subir plusieurs changements de sens, comme nous le verrons dans la partie de ce travail consacrée à l'étude des expressions particulières.

Outre le changement de *sens* il s'effectue un changement de *fonction.*

Si l'on peut parler d'un changement de fonction,

quand une proposition prend le caractère d'un seul mot, ce phénomène se produit en même temps que l'expression devient une unité. Alors "naguère", "pieça" ont changé de fonction, même "qui que ce soit", mais à peine "quoi qu'il en soit", "plût à Dieu que", "c'est", "qui pis est". Dans ces cas toutefois, l'emploi nouveau ne diffère pas beaucoup du premier.

Mais il y en a d'autres où le changement est plus sensible, à savoir, quand une expression, qui, dans une certaine position, avait un certain sens, s'emploie avec le même sens dans des positions qui sont plus ou moins contraires à la nature primitive de l'expression. Voici quelques exemples. Dès que "si ce n'est", qui a sa place propre après une proposition négative, est devenu équivalent de "excepté", on le trouve aussi après des propositions affirmatives. "Comme il faut" est maintenant un adjectif après avoir été une proposition circonstancielle. Les impératifs "va" et "voici", quoiqu'au singulier, peuvent être adressés à des personnes auxquelles on s'adresse à la seconde personne du pluriel. "Qui est-ce qui", "qui sait", "n'est-ce pas", "vaille que vaille" appartiennent proprement au discours direct, mais s'emploient aussi de nos jours dans le discours indirect.

Les changements de *sens* et de *fonction* détachent les expressions de l'ensemble dont elles font partie, les *isolent* et montrent dans quelle mesure elles sont des unités, des "locutions figées".

* *
*

On peut se demander maintenant *pourquoi* certaines propositions changent de nature de la façon que j'ai essayé de décrire. Si l'on compare plusieurs langues, on trouve certaines expressions correspondantes qui se sont "figées" dans toutes ces langues. Par exemple, fr. *c'est-*

à-dire, lat. *videlicet, scilicet,* it. *cioè;* fr. *s'entend,* it. *s'intende,* suéd. *förstås;* fr. *peut-être, qui sait,* esp. *quizá,* suéd. *kanhända, kanske,* angl. *may be;* fr. *je ne sais qui,* lat. *nescio quis,* it. *non so chi,* esp. *no sé qué,* fr. *qui que ce soit,* lat. *quivis, quilibet,* it. *chi si sia, qualsivoglia,* esp. *qualquiera.* En voyant que des expressions qui ont le même sens subissent, dans plusieurs langues, la modification dont il est question ici, même si elles ne sont pas toujours formées de la même manière, on pourrait croire que c'est le sens qui produit ce développement. Il n'est pas douteux, ainsi que nous allons le voir, que le sens y contribue pour beaucoup; mais comme une "locution" peut être plus "figée" dans une langue que dans une autre (comparez le fr. "c'est que" et l'it. "è che", "egli è che", l'esp. "es qué", "ello es qué"), et qu'il est des "locutions", "figées" en français qui ne le sont nullement dans les autres idiomes, il faut chercher à cette modification des causes plus profondes.

Parmi ces causes il convient de signaler d'abord *l'emploi fréquent.* Plus une locution est usitée, moins on y prête d'attention; il s'ensuit qu'elle prend une forme fixe. Mais si c'est le défaut d'attention qui amène cet affaiblissement de la proposition, il serait possible que celle-ci restât vivante, si elle était soumise à une analyse rigoureuse. Quand on parle, on n'a pas le temps de peser longuement les expressions; aussi est-ce dans la langue parlée que les "locutions figées" se forment. Plusieurs d'entre elles appartiennent exclusivement, par leur nature, à la langue parlée et familière, comme "n'est-ce pas", "vous savez", "voyez-vous", et elles n'entrent dans la langue écrite que si celle-ci imite ou reproduit la langue parlée. Cependant, les écrivains diffèrent entre eux dans l'emploi de ces locutions. Ceux qui se rapprochent de la langue parlée, se servent de la forme fixe, tandis que ceux qui analysent scrupuleusement, prennent la forme

vivante. Quelques-uns écrivent toujours, par exemple, "c'est que", même dans le discours indirect, où d'autres mettent, avec autant de conséquence, la forme logique "c'était que". De même, on trouve des auteurs qui emploient "ce qui est pis" au lieu de "qui pis est". Assez curieuse est l'étude de "qui est-ce qui". Un auteur qui veut écrire d'une manière logique peut très bien, avec prédilection même, se servir de cette forme périphrastique dans les interrogations directes, mais, dans les interrogations indirectes, il emploiera la forme simple "qui", évidemment pour éviter d'un côté "qui est-ce qui" qui lui paraît incorrect, et de l'autre "qui c'est qui" qui est lourd et peu usité. — Cependant, ces tâtonnements n'ont lieu que tant que l'expression est au début de son développement, et qu'elle garde son sens propre.

Mais la fréquence seule ne suffit pas: il faut aussi que la "locution" s'emploie toujours d'une même manière pour pouvoir devenir une unité. Il se peut donc qu'une expression soit une "locution figée" dans un cas, mais qu'elle reste une proposition vivante en d'autres. "Peut être", par exemple, est une "locution figée" si l'on dit: "il est *peut-être* sage" ou "*peut-être* qu'il est sage", mais une proposition vivante dans: "il *peut être* sage s'il veut".

Une expression peut devenir une unité, si elle ne contient rien de nouveau qui attire l'intérêt, car, dès que l'attention s'attache à quelque partie de l'expression, l'unité en souffre. Ce qui attire surtout l'attention, ce sont les déterminations *concrètes* (sur le sens de ce mot v. Paul, Principien 103); d'où l'on peut dire que *moins une expression contient de déterminations concrètes, plus facilement elle se fige*. Dans l'exemple: "il est peut-être sage", "peut-être" est une proposition insérée comme une parenthèse et purement abstraite, mais dans "il peut être sage" "peut être" a comme détermination concrète "il". De même: "tenez ce livre" est une proposition concrète à

cause de "ce livre", tandis que "tenez" employé comme interjection est plus abstrait. Dans "c'est un homme excellent", "c'est" est concret, parce que "ce", représentant une personne dont il vient d'être question, est riche de sens, mais dans "c'est lui qui l'a fait", "ce" est atone et sans importance, et "c'est" peut se figer. On voit donc pourquoi le "c'est que" qui répète ce qui le précède (ex. "ce qui l'exaspérait, c'est que . . .") se fige plus difficilement que le "c'est que" qui fait ressortir un fait ou une cause, exprimé par une proposition (ex. "Il ne dit pas tout: c'est qu'il craint de rencontrer quelqu'un de ses creanciers"). Dans "si ce n'est" "ce" répète aussi, à l'origine, ce qui le précède, mais la chose répétée est dans ce cas une proposition, et une proposition n'a pas un caractère aussi concret qu'un objet exprimé par un substantif ou un pronom; au reste "ce" dans "si ce n'est" n'est pas si étroitement lié à son antécédent que "c'est que" dépendant d'un "ce qui". "Qui que ce soit" peut devenir une "locution figée", mais pas "quel qu'*il* soit", dont le pronom personnel "il" fait une expression concrète.

[Ex. Si me fascheroit-il bien pourtant que cest homme, *quel qu'il fust*, me traversast en mes amours (Anc. Th. Fr. IX 248). Il est d'avis qu'un déplacement, *quel qu'il soit*, suffira amplement (Bourget, Terre prom. 298).]

Les "locutions figées" sont donc des propositions d'un contenu général; aussi ont-elles presque toutes un sujet impersonnel. Cependant les impératifs (tenez, tiens, va, allez etc.) et "qui sait", "vous savez", "voyez-vous", "je ne sais qui", "que sais-je" sont personnels et en même temps concrets. Mais si l'on considère ces expressions de près, on trouve qu'elles sont à peine concrètes, car, dans les positions où elles se figent, elles sont d'une minime importance; le sujet, toujours le même, n'y est pas individualisant — du moins pas au même degré que "il" dans "quel qu'il soit" — et c'est pourquoi on n'y attache

presque aucune attention. On ne saurait dire, pourtant, que ces pronoms soient sans aucune influence, car, si ces expressions ne sont pas figées autant que "peut-être", "naguère" et d'autres, c'est à eux qu'on peut l'attribuer. Il est aussi à remarquer que dans "vous savez", "voyez-vous" on remplace "vous" par "tu", quand on "tutoie".

Voilà la part du sens dans le développement des "locutions figées".

Un autre facteur dont il faut tenir compte est la *position*. Quand une expression devient une unité, les mots différents se rapprochent et expriment ensemble une seule idée. Il est donc évident que les expressions ont la faculté de devenir des unités *dans la mesure où elles sont libres et indépendantes des autres parties de la phrase.* Voilà pourquoi "qui sait" se fige plus facilement quand il est inséré comme une parenthèse que quand il est suivi d'une interrogation indirecte. "Il y a" avec une expression de temps forme difficilement une unité à cause du rapport de ces mots avec cette expression concrète et toujours variable; mais dans "naguère" et "pieça", le verbe "avoir" se combine avec "guère" et "pièce", qui sont des mots assez abstraits, et ces combinaisons sont relativement indépendantes. De même, "c'est" qui fait ressortir un mot, est moins libre que "c'est" dans les locutions "c'est que", "c'est pourquoi", "c'est-à-dire", et ces locutions, de leur côté, sont moins libres que les parenthèses: "peut-être", "espoir", "s'entend", "n'importe" et les impératifs.

J'ai cherché, dans cet exposé, à montrer le développement commun et les causes du développement des "locutions figées". On a vu qu'elles présentent plusieurs phases:

il y a des "locutions" qui sont entièrement "figées", qui sont des composés, mais il y en a aussi qui remplissent très mal les exigences de la définition, comme "toujours est-il", "quoi qu'il en soit", "c'est", "qui que ce soit". Si je les ai fait entrer, pourtant, dans le cadre de cette étude, c'est parce qu'elles témoignent des mêmes tendances de développement que les autres "locutions", et qu'elles montrent excellemment la nature et les conditions de ce développement.

Je me propose d'étudier maintenant les "locutions" une à une pour suivre leur histoire et pour éclairer, en même temps, par des exemples, les énonciations générales de cette introduction. Voici dans quel ordre nous procéderons.

D'abord viendront les locutions qui se figent *subitement,* puis celles qui se figent *graduellement.* Ces deux groupes principaux sont nettement distincts. Assez malaisée est la tâche de trouver un ordre rationnel pour les locutions appartenant au deuxième groupe; aussi l'ordre que j'ai adopté est-il plutôt artificiel.

En général, on rapprochera les expressions qui montrent quelque ressemblance dans la formation syntaxique ou dans la manière dont elles se sont figées. Ainsi "c'est" et toutes les locutions où "c'est" entre seront étudiées successivement; puis "soit" et les autres formes qui renferment ce "soit" concessif ("jaçoit que", "tant soit peu", "qui que ce soit"). "Qui que ce soit" conduit à d'autres pronoms indéfinis ("je ne sais qui", "n'importe qui"). Après ceux-ci viendront "on ne peut plus", "comme qui dirait", "comme il faut", et "s'il vous plaît" dont le

mode de figement présente des analogies, et ensuite les parenthèses („vaille que vaille", „peut-être", „espoir" etc.)

A la tête du deuxième groupe j'ai mis les locutions qui forment une transition entre les proposition vivantes et les „locutions figées" („toujours est-il", „quoi qu'il en soit", „plût à Dieu que").

Les locutions qui se figent subitement.

Propositions formant des substantifs.

Des propositions entières peuvent, disions-nous à la page 4, devenir des substantifs qui expriment l'idée que la proposition contenait dans son ensemble. C'est ainsi que "c'est selon", qui indique qu'il y a une condition, devient l'équivalent de "condition" dans des phrases comme: "il y a du *c'est selon*". "Faire sa *Marie-je-m'embête*" signifie: "se faire prier", "sich zieren", et le nouveau substantif exprime l'état ou la manière.

Souvent une expression est caractéristique d'une chose ou d'une personne, et, par suite, elle devient le nom de cette chose, ou de cette personne. On emploie "on dit" pour introduire une histoire qu'on a entendue, et c'est pourquoi on dit d'un bruit, d'une nouvelle qui circule dans le public que c'est un "on dit". Ex. "D'après les *on dit*" (Lect. XVIII 362). "Cela n'est que des *on dit*" (Figaro illustré 17. 11. 95). Il en est de même pour "qu'en dira-t-on": "Elle se souciait peu du *qu'en dira-t-on*" (Lect. III 471). "Le *qu'en dira-t-on,* qu'il soit imprimé ou transmis de bouche en bouche, demeure le plus infime de ses soucis" (Le Temps 1. 6. 97). Cf. l'espagnol: "el qué diran".

"Qui vive" et "qui-va-là" sont les cris d'une sentinelle à l'approche de quelqu'un pour demander le mot

quand une proposition prend le caractère d'un seul mot, ce phénomène se produit en même temps que l'expression devient une unité. Alors "naguère", "pieça" ont changé de fonction, même "qui que ce soit", mais à peine "quoi qu'il en soit", "plût à Dieu que", "c'est", "qui pis est". Dans ces cas toutefois, l'emploi nouveau ne diffère pas beaucoup du premier.

Mais il y en a d'autres où le changement est plus sensible, à savoir, quand une expression, qui, dans une certaine position, avait un certain sens, s'emploie avec le même sens dans des positions qui sont plus ou moins contraires à la nature primitive de l'expression. Voici quelques exemples. Dès que "si ce n'est", qui a sa place propre après une proposition négative, est devenu équivalent de "excepté", on le trouve aussi après des propositions affirmatives. "Comme il faut" est maintenant un adjectif après avoir été une proposition circonstancielle. Les impératifs "va" et "voici", quoiqu'au singulier, peuvent être adressés à des personnes auxquelles on s'adresse à la seconde personne du pluriel. "Qui est-ce qui", "qui sait", "n'est-ce pas", "vaille que vaille" appartiennent proprement au discours direct, mais s'emploient aussi de nos jours dans le discours indirect.

Les changements de *sens* et de *fonction* détachent les expressions de l'ensemble dont elles font partie, les *isolent* et montrent dans quelle mesure elles sont des unités, des "locutions figées".

* * *

On peut se demander maintenant *pourquoi* certaines propositions changent de nature de la façon que j'ai essayé de décrire. Si l'on compare plusieurs langues, on trouve certaines expressions correspondantes qui se sont "figées" dans toutes ces langues. Par exemple, fr. *c'est-*

à-dire, lat. *videlicet, scilicet,* it. *cioè;* fr. *s'entend,* it. *s'intende,* suéd. *förstås;* fr. *peut-être, qui sait,* esp. *quizá,* suéd. *kanhända, kanske,* angl. *may be;* fr. *je ne sais qui,* lat. *nescio quis,* it. *non so chi,* esp. *no sé qué,* fr. *qui que ce soit,* lat. *quivis, quilibet,* it. *chi si sia, qualsivoglia,* esp. *qualquiera.* En voyant que des expressions qui ont le même sens subissent, dans plusieurs langues, la modification dont il est question ici, même si elles ne sont pas toujours formées de la même manière, on pourrait croire que c'est le sens qui produit ce développement. Il n'est pas douteux, ainsi que nous allons le voir, que le sens y contribue pour beaucoup; mais comme une "locution" peut être plus "figée" dans une langue que dans une autre (comparez le fr. "c'est que" et l'it. "è che", "egli è che", l'esp. "es qué", "ello es qué"), et qu'il est des "locutions", "figées" en français qui ne le sont nullement dans les autres idiomes, il faut chercher à cette modification des causes plus profondes.

Parmi ces causes il convient de signaler d'abord *l'emploi fréquent.* Plus une locution est usitée, moins on y prête d'attention; il s'ensuit qu'elle prend une forme fixe. Mais si c'est le défaut d'attention qui amène cet affaiblissement de la proposition, il serait possible que celle-ci restât vivante, si elle était soumise à une analyse rigoureuse. Quand on parle, on n'a pas le temps de peser longuement les expressions; aussi est-ce dans la langue parlée que les "locutions figées" se forment. Plusieurs d'entre elles appartiennent exclusivement, par leur nature, à la langue parlée et familière, comme "n'est-ce pas", "vous savez", "voyez-vous", et elles n'entrent dans la langue écrite que si celle-ci imite ou reproduit la langue parlée. Cependant, les écrivains diffèrent entre eux dans l'emploi de ces locutions. Ceux qui se rapprochent de la langue parlée, se servent de la forme fixe, tandis que ceux qui analysent scrupuleusement, prennent la forme

(ruban noué autour du cou et dont les bouts flottent), "gratte-moi dans le dos" (espèce de corsage), "tâtez-y" (coeur que portent les jeunes filles au cou), "pincez-moi ça" (écharpe avec deux rubans larges) — "Décroche(z)-moi ça" (bric-à-brac) — "Chauffe-la-couche", "pique-en-terre" (poule), "porte-lyre" (poète), "Ecoute-s'il-pleut" (nom d'une localité; *Deschamps,* Au lys d'argent 50). A cette catégorie appartiennent tous les mots comme: *Chanteleu, Pisseleu, porte-feuille, abat-jour, trouble-fête* etc. etc., sur lesquels voyez Darmesteter, Mots composés 168—233. Cf. Andresen, Herrig Archiv 1868 B 43, Meunier, Les mots composés.

Il y a aussi des *adjectifs,* formés de la même manière, comme:

"Des charmes apparents on est souvent la dupe,
Et rien n'est si trompeur qu'animal *porte-jupe*
(Regnard, le Bal 7; Meunier).

"Je les affectionne par atavisme, avec un grain de cet esprit latin, batailleur et *risque-tout*" (Le journal N:o 1131, 1895), mais il n'y a rien de singulier dans cette formation, si l'on tient compte du peu de différence qu'il y a entre un substantif et un adjectif.

Plus remarquable est le cas où des propositions avec le verbe à l'impératif fonctionnent comme *adverbes;* par exemple: "à brûle-pourpoint", "à la va comme je te pousse", "à retourne boyaux", "être à nage-pataud", "à muche-pot" ou "à musse-pot" (selon Meunier, en Normandie on dit aussi: à la muche-ten-pot), "à dépêche-compagnon", "à rebrousse-poil", "à lèche-doigt(s)", "à étripe-cheval". Darmesteter cite encore op. cit. page 234: "à claquemur", "à clochepied", "à écorche-cul", "à l'emporte-pièce", "à tire-larigot", "à tue-tête", "à

la croque-au-sel", "à la venvole", "à la va-te-faire-fiche". Puis il ajoute à tort: "il est à remarquer que seul *emporte-pièce* existe isolément comme nom", car il en est de même pour "à la va comme je te pousse".

L'explication de cette construction n'est pas malaisée à trouver si l'on se rappelle qu'il y a des substantifs comme "sauve qui peut", "Marie je m'embête" qui expriment un état ou une manière. Si des propositions peuvent devenir des substantifs indiquant la manière, il est assez naturel qu'on puisse former des adverbes de la même façon, en mettant la préposition "à" devant l'expression. Plus difficile est la question de l'emploi de l'article. La plupart des expressions n'ont pas l'article, mais d'autres le demandent, et on le met alors au féminin. Ce phénomène me paraît pouvoir être expliqué de la manière suivante: si les locutions sont anciennes, on n'a pas l'article, mais si elles sont d'une formation moderne, on met "à la (facon de)", surtout si l'expression existe déjà comme substantif.

Les locutions qui se figent graduellement.

Toujours est-il.

"Toujours est-il" a aujourd'hui une forme tout à fait fixe — depuis quand, il m'est impossible de le dire, n'ayant de cette locution que des exemples modernes — et tout autre ordre des mots est devenu impossible. Le sens est celui de "toujours est-il assuré" dans: "Qu'il y ait, si l'on veut, de l'exagération dans ce nombre, *toujours est-il assuré* que (esp. "lo cierto es que") son peuple était innombrable "(*Boss.* Hist.; LITTRÉ v. toujours), mais souvent il est, plus ou moins, synonyme de "cependant".

Ex. Avais-je commis trop de libations? *Toujours est-il* qu'un doute, auquel je n'étais pas encore sujet, me pénétra dans l'âme (Lect. XVII 544). Je ne sais si c'est bien vrai, mais *toujours est-il* que j'ai gardé une prédilection pour ce pauvre petit recueil (VERLAINE, Confessions 159). Mademoiselle Jacqueline eut-elle des soupçons sur cette intimité de sa mère et de M. de Fonteroche qui crevait les yeux à tout le monde? *Toujours est-il* qu'un beau matin, ou un beau soir, elle annonça son intention absolue d'entrer en religion (P. SALES, Le petit carbonnier 17). Que se passa-t-il alors? comme disent les feuilletons. Je l'ignore . . . *Toujours est-il* que la vicomtesse revint seule (Lect. XVIII 60). Si la noblesse est une épave, *toujours est-il* qu'elle surnage bien (DE SAUSSINE, Le prisme 273). Je crois qu'on a majoré l'importance de son protectorat sur les couvents et sur les catholiques du Levant. *Toujours est-il* que,

puisqu'elle (la France) l'a conservé, son honneur lui commandait d'en remplir les devoirs (L'Eclair 1. 5. 97). Est-ce parce que le travail marchait avec une rapidité à laquelle ne nous accoutument pas nos entrepreneurs de travaux publics? *toujours est-il* qu'on eut des soupçons et qu'on découvrit que les pseudo ouvriers n'étaient que des cambrioleurs (ib. 1. 5. 97).

Quoi qu'il en soit.

Autrefois, outre "quoi qu'il en soit", on avait plusieurs formes, toutes avec le même sens, comme on en peut juger par les exemples suivants.

Ex. Je suis privée, *quoy qu'il en soit,* Privée d'honneur et de tout bien (Mist. V. T. 45073). Toutesfois, *quoy qu'il en soit,* je n'iray pas disner chez moy (Nouv. Pathelin 172). *Quoy qu'il en soit,* je suis au nombre du mariage (Th. Fr. av. Ren. 440). — A grant peine dedans dix ans En comprendront un bien à point — *Quoy qu'il soit,* nous ne voulons point Qu'ils soyent batus (Anc. Th. Fr. III 15). — *Quoyque soit,* à ce mot un gros cervelat le voulut saisir à la gorge (Rab. IV ch. 41) *Quoy que soit,* ils nous trompoient tres-bien (id. V ch. 38). Mais, *quoy que soit,* Ell' est chez nous, hors les liens De ces jalous Italiens (Anc. Th. Fr. IV 278). — Beta m'a dit qu'elle seroit empeschée pour tout ce jour, mais chambrières avancent souvantesfois. — Baste *quoy que ce soit,* j'y veux aller (ib. VII 292). — *Quoy que c'en soit,* tant y a que je suis arrivé assez à temps à Paris (ib. V 108).

Aujourd'hui, "quoi qu'il en soit" est la seule forme usitée.

Ex. Allons, *quoi qu'il en soit,* en attendre l'issue (Corneille, Cid I 1). C'est le plus fier original que je connaisse. Il a vint-sept ans aujourd'hui, et il est tout aussi bizarre que lorsqu'il en avait sept. *Quoi qu'il en soit,* c'est un noble coeur (Maël, Fleur de mer 189). Pourquoi faut-il qu'une fois de plus le système des télégrammes mensongers . . ait donné au peuple d'Athènes des joies promptement et cruellement démenties par les événements, et que l'on ait été jusqu'à prêter

attention aux âpres critiques de la presse austro-germanique . . .? *Quoi qu'il en soit*, le mal est fait (Le Temps 19. 5. 97).

"Quoi qu'il en soit" est donc une locution stéréotypée qui s'est un peu affaiblie quant au sens: "en" est aujourd'hui à peu près pléonastique, car il ne répète que très vaguement ce qui précède; aussi était-il fréquemment omis dans la langue du XVI[e] siècle. "Quoi qu'il en soit" équivaut à "cependant". Néanmoins on trouve encore des cas où "en" est riche de sens et où, par conséquent, toute l'expression a plus de force comme:

Quoi qu'il en fût, jamais son amour n'aurait pris cette tournure aiguë si elle ne l'avait pas ençouragé (Lect. XVIII 494).

Formules de souhait.

Le français possède, comme d'autres langues, des propositions de souhait, consacrées et stéréotypées par l'usage.

Plût à Dieu que.

Ex. *Pléust Dieu* que je fuisse à Paris (H. Capet 2621). *Pléuist Dieux* que je fusse ou païs de Savoie (ib. 5042). Vos felonnies viennent de molt parfont, Car *pleust deu* qui forma tout le mont Que je volaisse ausiz com uns faucons (Jourdain 412). Car *pleust deu* qui en crois fu penez, Voz seussiez mon cuer et mon panser (ib. 631). — *Pléuist a Dieu* c'au gré de mon barnaige fust Huez' mez maris (H. Capet 3410). *Pleust à Dieu* que vostre voyage s'adressat de venir jusques en Espaigne (Jehan de Paris 61). *Pleust a Dieu* que ceste nuit fust ja passée (Mir ND XXXVII 2538). — Adieu mile et mile maisons qu'aux François batis nóus avons; *que pleust à Dieu* que la tempeste du ciel tumbast dessus ma teste (Th. Fr. av. Ren. 448). *Que pleust* à Dieu que mon maistre peust estre une fois aussi diligent (Anc. Th. Fr. IV 361).

A l'époque à laquelle remontent les exemples cités, on pouvait aussi former des expressions comme:

Pleust a Jhesus-Christ que le pire de ce monde luy ressemblast (Farce de Patelin 176). Pleust à la Vierge Marye que j'en fusse le seigneur! (Th. Fr. av. Ren. 40). Plût à Dieu et à la benoîte, digne et sacrée Vierge que maintenant je fusse en terre ferme (Rab. IV ch. 18).

De toutes ces formes on n'a plus aujourd'hui que "plût à Dieu que".

Ex. *Plût à Dieu* que cela fût (Ac.). *Plût à Dieu* que l'histoire parlât davantage des hommes de génie (D'Alembert; Littré v. plaire). Vénie, *plût à Dieu* que je pusse encore te nommer ma soeur! (Maël, Fleur de mer 111). *Plût à Dieu* que j'eusse simplement cette mauvaise intention (ib. 186). *Plût à Dieu* qu'elle n'eût jamais oublié la bassesse de sa condition! (La Nouvelle Revue, Tome CV p. 129).

Par sa nature, "plût à Dieu que" appartient au discours direct, mais, dans la langue moderne, on peut le trouver aussi dans le discours indirect:

Ex. (Une femme pense:) Son mari! Paule sentait son coeur se fendre, son front s'empourprer. Son mari! Ah! *plût à Dieu* qu'il l'eût été (dans le discours direct: "Mon mari! Ah! plût à Dieu qu'il le fût" ou "l'eût été"; Maël, Femme d'artiste 111). Vraiment, son fils avait trouvé à la fois toutes les conditions de bonheur! Plût à Dieu qu'il le comprît comme elle le comprenait! (voilà le raisonnement d'une mère. Au discours direct: Plût à Dieu qu'il le comprît comme moi je le comprends. De Noly, Sans lendemain 56.).

Cet emploi montre, me semble-t-il, que "plût à Dieu que" n'est pas seulement une locution stéréotypée, une formule de souhait, mais une conjonction équivalant à peu près au latin "utinam".

Outre "plût à Dieu que" il y a quelques autres formules de souhait, mais dont, vu leur peu d'intérêt, je me borne à donner, sans commentaire, un certain nombre d'exemples.

Plût au ciel que:

Plût au ciel qu'il m'advint ainsy! (Rab. V ch. 6). *Pleust au ciel* qu'un jour seulement Jupiter m'eust donné sa face

(THEOPILE II 79). *Plût au ciel* qu'il me battît, et que tu fusses à sa place! (VOLTAIRE 63). *Plût au ciel* que je fusse en tiers dans votre amitié (WEISSENFELS, Syntaxe latine[2] p. 90).

Plaise à Dieu que:

Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi (LITTRÉ.) *Plaise à Dieu* que nous ayons vaincu (WEISSENFELS l. c.)

A Dieu ne plaise:

Ne place deu que ja fint ceste gerre (Jourdains 519). *Ne place a deu* que ja teignes chastel (ib. 615.) *Ja il ne plaisse à Dieu* que ly aiie fally (H. Capet 4823). Sire, *jà Dix ne plache* Que vos avoirs nul bien me fache, S'au double n'en ravés du mien (Fabliaux II 51). *Ja Dieu ne place* Que sor tel beste monter puisse, Quar tost m'auroit brisie la cuisse. (ib. III 66). *A Dieu ne plaise* que telle amitié soit rompue (Anc. Th. Fr. V 139). *A Dieu ne plaise*, Madame, que je fisse un pareil chagrin à mon fils (*Dancourt*, Fonds perdus I 6). Et ce jour-là, ô mes amis (si je le vois et *à Dieu ne plaise!*), ce jour-là . . . (Lect. XVI 249). *A Dieu ne plaise* que je veuille sans motifs et de parti pris réveiller en toi la douleur (MAËL, Femme d'artiste 292). Si, ce qu'*à Dieu ne plaise*, il connaissait mon avanture, Laurent Daleski me plaindrait (DE SAUSSINE, Le prisme 220).

Dieu veuille que:

Dieu veuille que ne sois trompée (Anc. Th. Fr. V 140). *Dieu veulle* que je n'aye esté trompé (ib. VI 67). *Dieu veuille* qu'il ne m'ayt oy (ib. 135). *Dieu veuille* que l'amour succède à la visite! (SCARRON, Th. C. I 274).

Qui pis, plus est.

"Qui pis (plus) est" est une proposition relative se rapportant à toute la proposition qui la suit. Mais ce n'est pas une proposition qui jouit d'une pleine vie, car elle n'obéit pas aux lois de la langue actuelle. Elle n'a pas l'antécédent "ce", qui est maintenant indispensable, et l'ordre des mots ne répond pas à la syntaxe moderne. De plus, le verbe est toujours au présent et ne s'accorde

plus avec les autres verbes de la période comme auparavant. "Qui pis (plus) est" a une forme fixe, et, comme le verbe a cessé de changer de temps, on peut dire que l'expression est, à un certain degré, une "locution figée". Mais, outre cette "locution figée", on trouve, dans le français moderne, la proposition vivante "ce qui est pis (plus)", dont le verbe s'accorde avec les autres verbes de la phrase.

Quant à "qui pis (plus) est", il faut encore observer sa place. L'expression se met entre deux propositions, surtout après les conjonctions "et", "mais", et devant la proposition à laquelle elle se rapporte.

Cependant on peut trouver "qui pis est" après son antécédent: "Bacchus le déclare hérétique Et janséniste, qui pis est" (BOILEAU; LITTRÉ: pis), mais cet emploi ne doit pas être usité aujourd'hui.

Ex. De voz terres voz chaceront E, *que pies iert*, vos ocieront (WACE, Rou). Le roy estoit estonné; car de luy on ne faisoit plus d'estime, mesmement, *que pis estoit*, n'avoit (le roy) loisir de parler avec sa fiancée (Jehan de Paris 83). Regardez qu'il pourra venir Des amours . . . et *qui est pis* Du mariage qu'avez fait (Anc. Th. Fr. IV 41). Il n'en pouoit yssir, et, *qui plus estoit*, aussitost qu'il venoit aux portes pour yssir il perdoit la veue (Les sept sages 21).

Remarque. A cette époque-là on avait aussi d'autres expressions, surtout "qui pis vault":

Et *qui pis vault*, sont le plus souvent environnez de gens qui . . . (COMMYNES; GODEFROY: pis). Et *qui pis vault*, je plaidoye en la court (Recueil de farces p. 215). Encore ay-je esté battu. *Qui pis vault*, j'ay été trompé (Anc. Th. Fr. II 126).

Claudius fit non-seulement raser de la matrice des Juges un personnage, mais *qui plus est* (le présent!) luy osta le nom de Citoyen de Rome (PASQUIER, D-H XVI[e] S, 140). A tant son pere aperçut que vrayement il etudioit trés-bien, toute-

fois que en rien ne profitoit. Et *qui pis est*, en devenoit fou, niais (Rab. I chap. 15). Si elle non-seulement ne me secourût au besoin, mais aussy se moquât de ma calamité, et *qui pis est*, me dérobbât, ce seroit pour m'achever (Rab. III chap. 9). Le laboureur vendoit tres-bien ses raves. Le diable ne vendit rien. *Qui pis est*, on se moquoit de luy publiquement (ib. IV chap. 46). Enfin, il vit aussi la cavalerie que Jullian avoit vue, et, *qui pis est*, il vit qu'elle venoit droit à lui (Scarron, Rom. Com. I 133). -ce qui lui permit de vérifier qu'un bienfait n'est jamais perdu, car, par gratitude, ce garçon lui voua un dévouement à toute épreuve, et, *qui plus est*, intelligent (Cadol, L'archiduchesse 44)

Quelle chose lugubre ce serait de se retrouver ensemble, mari et femme, tous deux tarés, lui éclaboussé de sa boue à elle, ennemis prêts à se mordre, ou, *ce qui serait pis*, complices voués à l'étouffement du silence? (Margueritte, Tourmente 201). Il ne pouvait user ainsi ses journées, ridiculement exposé aux railleries de son père et aux suppositions du commis; surtout, *ce qui était pis*, sans agir (Deschamps, Au lys d'argent 225). Vous ne le connaissez pas, en définitive, ou plutôt, vous le connaissez mal, ce *qui est pis*, et il n'y a pas. (ib. 311). Resté seul à Bourg, Pascal s'était trouvé sans défense contre ceux dont sa subite faveur avait allumé la jalousie — et *ce qui pis est*, sans défiance (Malot, Bonne affaire 26).

Remarque. La même expression existe en espagnol:

Digo, señor, que fueran mejor empleadas tus franquezas en presentes y servicios á Melibea, que no dar dineros á aquella que yo me conozco; y *lo que peor es*, hacerte su captivo. (La Celestina II p. 17). despnés viven sin nosotras, comen sin nosotras, y, *lo que es peor*, viven, beben con las otras (España mod. LXXVI 8).

C'est.

Combiné avec le verbe "être" le pronom "ce" s'emploie de deux' manières. Et d'abord, "ce" peut répéter ou représenter une expression qui le précède.

P. ex. Sainte escriture, *ço* ert ses conseiliers (Alexis LII c). Molt longement ai ot lui converset: De nule chose certes nel sai blasmer, E ço m'est vis que *ço* est li om Deu. (ib. LXIX.). *C'est* le lieu par où nos passions discrettes Donnent un peu de jour à nos flames secrettes. (Theophile II 110). *C'est* ce qui m'a admené cy (Myst. de S. Laurent 3931) *Ce* furent les dernières paroles qu'il dit aux siens (Amyot, D-H. XVIe S. 150.). C'était peut-être la première fois qu'un désir manifesté par le colonel eût obtenu l'approbation de la fille (Mérimé, Colomba).

Dans ce cas, et le pronom "ce" et le verbe "être" sont plus ou moins accentués, et ils ont une place trop prépondérante pour pouvoir perdre quoi que ce soit de leur force; c'est pourquoi cet emploi de "c'est" n'appartient pas à notre étude.

En second lieu, "c'est" sert à faire ressortir un mot ou une expression, comme dans:

C'est son Valet qu'il nomme (Scarron, Th. Compl. I 14). *C'est* en toi que j'espère (ib. I 18). *C'est* ainsi que l'on l'appela du nom de son père (Scarron, Rom. Com. I 107).

Dans cette construction, "ce" n'a, me paraît-il, qu'une raison d'être formelle, et "c'est" n'est presque pas accentué; la locution n'est là, pour ainsi dire, que pour mettre en relief l'expression suivante comme "voici" et "voilà", et elle ressemble beaucoup à une préposition. Il n'est donc pas surprenant qu'elle échappe à l'attention et se fige.

Si l'on pense au temps que doit prendre le verbe "être", il est évident qu'il faut employer le présent, si le contenu de la locution appartient au temps présent.

P. ex. C'est vous qui mettez tout en feu (Scarron, Th. Compl. I 167).

Mais on met "c'était" ou "ce fut", si le contenu appartient au temps passé.

Ex. *Ce fut* là où nous mîmes nôtre demoiselle (Scarron, Rom. Com. I 154). *C'étoit* d'elle qu'elle avoit appris l'éloigne-

ment de son mari (ib. 192) *Ce fut* à ce dernier que se heurta par hasard Francis (BOURGET. Terre prom. 52). *C'était* là qu'ils avaient appris Wissembourg et Froeschwiller (ZOLA, Débâcle 70). *Ce fut* ainsi que Jean se trouva en arrière avec son escouade qu'il n'avait pas voulu lâcher (ib. 30).

Mais quand on a parlé de la chose exprimée par le mot accentué que fait ressortir "c'est", et que cette chose reste présente à la pensée de l'auteur ou de celui qui parle, on peut employer la forme "c'est".

Ex. Sous le flanc argileux de la colline septentrionale, au bord de la route, un puits tari dresse son léger pavillon de fer. *C'est là* que, presque chaque soir, je trouvais le R. P. Adone Doni. (A. FRANCE, Puits de Ste Claire 6). De Dieu n'ay dit nulle blaffarde. *C'est* cil qui tout fist et tout garde, Dieu de gloire un en trinité et triple en une déité (Th. Fr. av. Ren. 4). *C'est* à vous à qui je vendy six aulnes de drap (Farce de Patelin 1265) *C'est* ainsi que le roy des Dieux prenoit tousjours un masque à son usage (THEOPHILE II 79). *C'est* là que la princesse était née (GRÉVILLE, Voeu de Nadia 116). *C'est* alors qu'une grande fatigue tomba sur la famille de Korzof (ib. 236).

Cependant ou trouve aussi la forme "c'est" dans des cas où l'explication ci-dessus donnée est inapplicable, et où le présent est vraiment illogique.

Ex. Il croyait en Dieu. —— et il se moquait des simples philosophes . . . En cela il ne sortait pas de l'orthodoxie. *C'est* sur le diable qu'il professait des opinions singulières. Il pensait que le diable — (A. FRANCE, Puits de Ste Claire 4).

C'est Adam et Eve ki furent li encommencement de nostre lignieie (S. Bernart 3, 10). *C'est* sur l'autorité spirituelle du Saint-Siège qu'il comptait (A. FRANCE, Puits 5). *C'est* dans la marmite de cette femme que B. jetait des poignées de sel (ib. 124). Il ne me domina plus; *c'est* moi qui le menai comme en laisse (M. PRÉVOST, Nouv. Lettres de femmes). *C'est* l'an dernier que je quittai la Madone (ib.).

Enfin la forme "c'est" se trouve aussi dans le discours indirect dont parle M. TOBLER V. B. II 13, et où l'imparfait est seul correct.

Ex. *C'est* là qu'ils s'arrêteraient pour vivre . . . Cependant, sur l'immensité de cet avenir qu'elle se faisait apparaître (Flaubert Mme Bovary 217). Elle ajoutait . . . que *c'est* pour cela qu'elle errait au bord de la mer. (Richepin, Glu 18). (La femme se disait:) Quelle chance, l'arrivée de ce bonhomme! *C'est* par lui qu'elle ferait dire son départ au gas réveillé. (ib. 115). Dans Tobler V. B. II j'ai recueilli les exemples suivants: jolis, ses livres! S'imaginait-il, par hasard, qu'ils lui avaient valu l'Académie? Mais *c'est* à elle seule qu'il le devait, son habit vert (Daudet, Immortel 374). Un pareil dévouement, entre lui et Désiré, . . . lui devenait odieux. Quoi! *c'est* devant ce lourdaud qu'il s'humilierait de la sorte! (Richepin, Cadet 61).

C'est que.

"C'est" constitue avec la conjonction "que" une locution particulière, "c'est que", et de même que nous avons distingué deux "c'est", nous aurons aussi deux "c'est que".

Nous étudierons d'abord le "c'est que" des deux exemples suivants: 1) "Je ne vous veuil point mentir. *C'est que* se vous donniez cent escus, je ne les refondroye jà plus." 2) "Il ne dit pas tout: *c'est qu*'il craint de rencontrer quelcun de ses creanciers." Dans ces exemples "c'est que" sert à constater un fait; dans 1) sans signification accessoire, dans 2) le fait est aussi la cause explicative de ce qui précède. Dans cet emploi de "c'est que", le verbe "être" a naturellement le sens riche de "exister". Quant au mot "que", d'après M. Tobler V. B. II 10, dont l'explication me paraît la seule possible, c'est la conjonction qu'on trouve dans une phrase comme celle-ci: "Il se peut qu'il ait dit vrai". Beaucoup plus difficile est la question de la nature et de la valeur du pronom "ce". M. Tobler dit l. c. que "ce" se rapporte à ce qui précède, et qu'il est le sujet de la phrase dont la proposition introduite par "que" est le "prédicat". Mais,

en exposant cette théorie, M. TOBLER ne pense pas à l'emploi de "c'est que" dans notre cas 1). "C'est que" me paraît le même dans les deux cas; il n'y a qu'une différence de sens, qui dépend de la nature des propositions. A une proposition contenant un fait, on peut ajouter une autre proposition, un autre fait, et le rapport des deux propositions entre elles dépend alors du contenu de la dernière. Si l'on dit: "Ce garçon est d'une santé délicate, il se soigne bien", on a deux faits sans rapport l'un avec l'autre; mais si l'on dit de même: "Ce vieillard jouit d'une bonne santé, il s'est toujours bien soigné", on pense aussitôt que le fait qu'il s'est bien soigné, est la cause de sa bonne santé.

Dans le cas 1) il est impossible de dire que "ce" se rapporte à ce qui le précède, car la locution est entièrement libre, et souvent il n'est rien qui la précède. Il nous paraît, à nous, que "ce", purement formel, ne fait qu'indiquer que le verbe est impersonnel, et remplir, en quelque sorte, la fonction d'un sujet. Le fait qu'on pouvait s'en passer en ancien français, comme aujourd'hui encore en italien et en espagnol, montre que "ce" n'a aucune importance.

Ex. Lidoine est dame de ceenz, Puis qu'ainsi *est que* Meraugis Est mortz (Meraugis page 162). Trop plus souvent je voys marchans Que je ne fais gens de métier, Qu'a mes patueres je ne tienne, Et *n'est pas que* ne voi-ge ou vienne Tousjours quelc'un pour marchander (Th. Fr. av. Ren. 46. 1440).

Si l'on remonte au latin, on y trouve" est ut", employé de la même manière et dans le même sens que "c'est que". Ex. Si est, ut dicat (Ter.), (si c'est qu'il dit). Non erat ut fieri posset, mirarier, Lucr. (Il n'y avait pas lieu de s'étonner.) Est ut id maxime deceat Cic. De plus, on avait "est quod": Est quod visam domum. Plaut. (J'ai besoin d'aller chez moi). Est quod

succenset tibi (Ter.) (Il a des raisons d'être irrité contre toi). Est quod referam ad consilium. Cic. (Il faut que j'en réfère au conseil). Mais comme le sens de "est quod" ne correspond pas tout à fait à celui de "c'est que", je suis porté à croire que c'est de "est ut" que dérive l'expression française. Outre cette analogie entre la locution latine et la locution française, ce qui confirme encore notre supposition que "c'est que" vient du latin, c'est l'emploi fréquent de cette expression en italien et en espagnol. Dans ces deux langues on peut, semble-t-il, mettre ou omettre à volonté le pronom impersonnel.

Ex. Italien. Non dubitar della fede mia; che quando e'non ci fusse l'utile ch'io sento e ch'io spero, ci *è che*'l tuo sangue si affà col mio (MACHIAVELLI, Mandragola I 3). Non *è ch*'ella non abbi caro di fare figlinoli (ib. II 5). A me aveva il signor Marchese promesso un fazzoletto. — De' fazzoletti ne troveremo. — *Egli è che* ne avevo proprio di bisogno. (GOLDONI, Locandiera II 11). Ma se in me, o in la progenie mia Cosa si vede, che lodar si possa, *È, che* ci nasce la Romana prole Dotata di virtù sole e divine. (P. ARETINO, Orazia II v. 77). Quindi *è che* fanno per lo più una così meschina figura (MANZONI, Prom. Sposi 189). Allora *fu che*, come per una rivelazione fulminea, io rividi in lei la donna desiderabile (D'ANNUNZIO, Innoncente 80). Io me ne vado. — Per me? Ma se puoi benissimo ascoltar tutto. — *Gli è* che con questo bel sole vorrei fare un giro per la Villa. (SERÀO, Fantasia 119). Voi vi compiacete troppo di cose tristi. — *Gli è che* il mondo è triste (ib. 213). Credevo che sareste rimasti con noi, sino a San Martino. — *Gli è che* ad Alberto si è un po'inacerbita la tosse (ib. 305). Lo so bene ciò, io; ma *gli è che* il pubblico mette il male come il sale (GENTILE, Mostri della Notte 109). Questo parlare vi stupisca e vi crucci. *Gli è che* io non vedo in voi la femmina, ma la donna (ib. 167).

Espagnol. — con uno de los cuales me pasó una cosa muy vergonzosa para mí y de risa para quien la supo. *Fuéque* una noche me pidió que le acompañase porque iba á hablar con cierta persona (VIC. ESPINEL, Marcos de Obregon XXII). No, por Dios; no lo lea usted. — *Es que* es uno de los pedazos mas terribles de la comedia. (MORATIN, La Comedia nueva I

3). Y al mismo tiempo era preciso disimular, para que su tia no sospechara la verdad del caso. *Ello es que* cuando, pasado el primer susto, hubo lugar de discurir escapatorias y arbitrios, no hallamos otro que el de avisar à tu amo (id. El si de las niñas I 8). Usted non ha de dormir aquí. — *Es que* los caballos no están ahora para correr ni pueden moverse (ib. II 11). ¿ Cómo se han de decir las cosas? *Es que* à ustedes no hay quien las apee de que yo soy un hombre, como quien dice, tirano. (España mod. Tomo II 32.).

¿ Pero quién es el sinvergüenza que dice que no tengo apuntada ninguna buena obra? *Es que* me quieren perder, me quieren quitar á mi hijo. (ib. II 30). Yo no me rebelo ¡ puñales! yo no me rebelo. *Es que* no quiero, no quiero dar á mi hijo, porque es mío (ib. III 42). La fascinaba la efigie, que para ella también era un cuerpo real, un verdadero cadáver humano. *Ello es que* la Santa estaba preciosa: preciosa y terrible á la vez (ib. XIII 8). En aquella soledad y excitada por el rezo, quién sabe qué ideas melancólicas atravesaron por su mente, ni qué amarga ternura hirió su corazón; *ello es que* exhaló un profundo suspiro, y dos gruesas lágrimas brotaron de sus hermosos ojos (VALERA, Doña Luz 162). Pero fuera que el orgullo y el despecho le contuvieran, ó que lo tomó con estoica resignación, *ello es que* ni me escribió ni procuró verme. (España mod. LXXVI 12).

Pour en revenir au français, donnons maintenant d'abord quelques exemples qui montrent l'emploi de "c'est que" dans le français non moderne.

1. La proposition introduite par que n'exprime qu'un fait.

et quant *ce est qu*'el s'entroblie ensemble lui cuide gesir (Eneas 1236). Je vous covenant, Coment que li meschiez soit grant, Si *c'est que* jel puisse amender, je le ferai (Meraugis, page 68). Encore je vous demanderoye voluntiers une autre chose. *C'est que* autre jour luy dites qu'il ne faisoit porter à ses gens un pont pour passer les rivières (Jehan de Paris 112). *C'est qu*'il dons primes donast son aiue quant il estoit plus granz mestiers (Sermons de S. Bernart page 6, 1). *C'est qu*'il en enfer dexendit permei la mort por ses amins (ib. 8, 16). Je ne vous veuil point mentir. *C'est que,* se vous donniez cent escus, Je ne les refondroye jà plus. (Anc. Th. Fr. I 92). *C'est que*

deux ans se sont desja passez depuis que Florimond quitta l'amour (ib. IV 66). Le tout consiste en cecy, *c'est que*, quand nous serons devant leur maison, nous nous facions oyr, crians tous d'une voix (ib. VI 83). Je croy que tu as esté au grenier sans chandelle: tu as apporté de la vesse pour du foin. — Tu n'y entends rien: *c'est que* j'ay tué mon porceau, je me joue de la vessie (ib. IX 33). que font nos damoiselles quand *c'est* qu'elles ont leur cachelaid? (RAB. V ch. 27). Vous vous ingérez donc de lui baiser la main? — Moi! *c'est qu*'elle a baisé la mienne (SCARRON, Th. Compl. I 66).

2. La proposition introduite par "que" exprime la cause explicative.

Il faut dire pourquoy la puissance de Dieu se monstre plus contre les grans que contre les petiz: *c'est que* les petiz trouvent assez qui les pugnissent (COMMINES: Extraits des Chroniqueurs 392). Il ne dit pas tout: *c'est qu*'il craint de rencontrer quelcun de ses creanciers (Anc. Th. Fr. VII 122). Sy je vous ay mon cuer donné, Me lerrez vous abandonné? *C'est que* pityé vous amonneste que vous secoures corps et ames (Th. Fr. av. Ren. 41). L'on me mettoit à sus un vice, Parquoy je craignoys les sergens: *C'est que* rompoye le col aux gens (ib. 395). Mais je me ry encore davantage, *c'est que* eux arrivez au logis, ils font fouetter monsieur le page (RAB. II ch. 17). En moy je recognoys quelque signe indicatif de vieillesse . . . *C'est que* je trouve le vin meilleur que ne soulois (ib. III ch. 28). Ce que j'ai? vous frappez comme un sourd. — Mon dieu, *c'est que* je rêve (SCARRON, Th. Compl. I 192). Ou diable ira nicher ce brave Chat-huant? Et comment est-il seul? — *C'est qu*'il ne vent rien faire Au salut de son corps qui puisse être contraire (ib. 307). Quoique les Dieux surpassent en connoissance tous les hommes, elle ne put découvrir qui étoit cet homme dont T. était accompagné. *C'est que* les Dieux superieurs cachent aux inferieurs tout ce qu'il leur plaît (FÉNÉLON, Télémaque 6).

Si l'on veut se rendre compte de l'affaiblissement qu'a subi *c'est que,* il faut voir à quel temps on met le verbe "être". Selon l'exposé de M. TOBLER op. cit. on met le présent quand le fait est conçu comme un fait par celui qui parle, mais l'imparfait quand le fait est

considéré comme appartenant au temps passé. Dans le discours direct on peut donc avoir les deux constructions à volonté, suivant la manière de penser de l'auteur.

Ex. Vous vous trouvez gênée . . . Il faut rentrer chez vouz . . . — Pourquoi? — *C'est* que vous passiez la main sur votre front. (FLAUBERT, Bovary 124). *C'est qu*'à travers l'éloignement . . . nos pentes particulières nous avaient poussés l'un vers l'autre (ib. 163). Et s'il n'en prêtait pas au diable, *c'est qu*'il craignait de faire de mauvaises affaires (A. FRANCE, Puits de Ste Claire 81). Si elle s'était intéressée . . . aux sentiments de ses lectures, *c'est qu*'elle était tendre et romanesque au plus haut degré (Lect. XVII 16). Le docteur D. était un excellent homme, mais il était, avant tout, médecin des eaux d'Ems; s'il avait pressé notre départ, *c'est qu*'il voyait très clairement que Lydia ne serait plus transportable (ib. XVII 665).

J'en ai oui parler; *c'étoit qu*'il n'y avoit point de consecration sans la droite intention du prêtre (D'AUBIGNÉ, Baron de Fæneste II chap. 3). *C'était que* devant ses yeux s'évoquait (ZOLA, Dr Pascal). S'il repoussait les assauts de sa mère, *c'était qu*'il ne se trompait sur les projets véritables (ib.). S'il ne sortait pas, *c'était qu*'il avait la certitude de la retrouver partout (ib. Ces trois derniers exemples sont pris dans GAUFINEZ: Etudes syntaxiques).

Bien que l'emploi de l'imparfait dans les exemples tirés de Zola soit certainement le plus logique et le plus naturel, il est pourtant, chez un auteur moderne, un peu surprenant et témoigne d'une analyse minutieuse de la phrase. Car, aujourd'hui, même dans le *discours indirect,* où le fait est présenté comme pensé ou exprimé par un autre que celui qui parle, et où l'imparfait est la seule forme correcte, on trouve le présent. Outre les exemples, donnés par M. TOBLER, on peut citer:

La petite fut si attendrie, et si aise, qu'elle pleura, et le Roi lui dit qu'il voyait bien que *c'est qu*'elle avoit de l'aversion pour M. le prince de Conti (Mme DE SÉVIGNÉ, Lettres publ. p. Regnier p. 226). Il ne pouvait guère comprendre Robert; sans quoi il se fût dit que si son fils montrait bel appétit ce matin-là, *c'est qu*'il avait jeûné la veille. (DESCHAMPS,

Au Lys d'argent 227). Elle regarda Mursy, effrayée. Il avait son air habituel, plus tendre même. S'il ne se doutait de rien, *c'est qu*'il n'y avait rien à craindre (La Nouvelle Revue, T. LXXXVIII 101). Le docteur avait bien eu raison en disant que le gas était au gîte, et que, si la maison de la baie des Bonnes-Femmes était restée sourde aux cris de la vieille, *c'est que* la vieille dérangeait les amoureux (Richepin, Glu 56). (il) pensa non moins sagement que, si la servante était déjà debout en train d'allumer son feu, *c'est que* la maîtresse n'allait pas tarder à déjeûner (ib. 108).

Outre le "c'est que" dont il vient d'être parlé, il en est un autre qu'on trouve dans:

Ce qui luy a baillé l'advence, *c'est que* tu t'es tenu de rire (Patelin 1554). et ke cuers ne puet penseir. *c'est k*'en l'askeror de ceste chartre dignat dexendre si granz haltesce (Sermons de St Bernart 5, 6). De trois choses te metz a chois, choisy a ton advis des trois. Le meilleur tu feras que sage : *c'est que* tu viengnes faire hommage a noz dieux (Myst. St Laurent 4490). Encore qui plus me tourmente, *C'est que* le nombre augmente (Anc. Th. Fr. IV 272). J'y trouve une difficulté: *c'est que* je suis estranger (ib. V 109). Pour moy, d'argent j'en ay bien peu. Mais en quoy je me tiens heureux, *c'est que* j'ay des bonnes maisons (Th. Fr. av. Ren. 459). De par Dieu! et le plus grant fault, *C'est que* cil qui crie plus hault . . sera appelé: merite, Magister noster (ib. 425).

Dans cette construction, le verbe "être" ne fait qu'exprimer l'identité; il forme, pour ainsi dire, un trait d'union entre deux idées, et "ce" répète un mot ou une expression qui le précède. Quand il en est ainsi, le verbe de "c'est que" doit, évidemment, être au même temps que les propositions qui l'avoisinent, comme dans: "Ce qui lui semblait pour le moins aussi extraordinaire, *c'était* que M. Lewell permît à sa fille . . ." (Le Temps 24. 4. 97); mais, aujourd'hui, ce n'est généralement pas le cas, car on trouve presque toujours la forme "c'est que".

Ex. Ce qui rendait Claude un type à part intéressant, *c'est qu*'il voyait de l'idéal partout (Cahu, Combats d'amours 24). Mais ce qui faisait qu'André ne l'avait point reconnu aussitôt, *c'est que* M. Imbert avait négligé justement le détail le plus curieux (Capus, Années d'aventures 326). Ce qui l'exaspérait le plus contre Odette, *c'est qu*'il n'avait rien à lui reprocher (De Noly, Sans lendemain 130). Ce qui le consolait, *c'est que* l'épreuve ne serait pas longue (ib. 213). Tout ce qu'il désirait, *c'est que* les choses allassent vite (ib. 267).

Dans ce cas, le "ce" de "c'est que" n'est pas indispensable à l'idée, car on doit pouvoir dire aussi bien en français qu'en espagnol: "Lo que es natural *es* que la chica esté llena de miedo" (Moratin, El si de las niñas II 4). "Lo que digo *es* que la madre Circuncision" (ib. III 11), mais le français aime à faire répéter une expression par "ce", et cet usage s'est de plus en plus étendu; aujourd'hui on intercale "ce" même quand le sujet est un substantif qui précède immédiatement le verbe.

Ex. Le malheur, et ce qui fut un vrai seau d'eau à ma bouillante fièvre d'action immédiate, *c*'est que le nom de Fourguisse avait réveillé en moi . . . (Richepin, L'aimé 15). Le plus clair résultat de sa paresse, *c*'est qu'il perdait un train (Sales, Petit-charbonnier 237). La vérité, *c*'est que Neptune condamne la sirène à rester femme pour la punir (De Noly, Sans lendemain 114). Il se prit de pitié et d'amour pour ces pauvres enfants voués à la souffrance et au malheur. Son chagrin, *c*'est qu'il ne pouvait exercer sur ces âmes crépusculaires une longue et salutaire influence (Le Temps 16. 4. 97). De plus, il a deux raisons . . . La première *c'est* qu'il sent très bien qu'il s'agit d'une nouvelle usurpation . . . Un second motif de défiance, *c'est* qu'il voit . . . (ib. 26. 5. 97).

Cette tendance à intercaler "ce", très sensible dans la littérature contemporaine, et plus encore dans les journaux, montre que "c'est que" est une formule. Aussi le verbe reste-t-il invariablement au présent, dans les cas même où la logique exigerait l'imparfait ou le parfait défini. Cet affaiblissement peut s'être effectué indé-

pendamment, mais il est probable que l'autre "c'est que" y a beaucoup contribué. Souvent les deux expressions se ressemblent aussi tellement qu'il est difficile de dire, si l'on a à faire à l'une ou à l'autre, comme dans: "Je n'y voy qu'un inconvenient. C'est que les mouches en sont tant friandes."

Dans cet exposé, j'ai essayé de montrer que, dans deux cas — quand elle sert à faire ressortir un mot et quand elle est combinée avec "que" — la locution "c'est" est devenue une formule, qu'elle s'est jusque à un certain point figée. Mais dans ces cas mêmes, le figement ne s'effectue pas toujours, car quand la locution est négative, elle a certainement plus de force comme proposition que quand elle est positive, et si le sujet est à la 3e personne du pluriel, on emploie, dans la langue écrite, "ce sont" au lieu de "c'est".

Ex. Le temps passe vite en compagnie de Zo d'Axa. Ce n'est pas qu'il s'arrête à regarder les pays . . . (Le Journal N:o 1124, 1895). André ne venait plus la voir qu'à de rares intervalles, et les yeux de la mère ne trouvaient plus la même pureté sur son front, la même clarté dans son regard. Ce n'était pas qu'il se montrât moins affectionné près d'elle, au contraire (MAËL, Femme d'artiste). — Ce *sont* les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice (FÉNÉLON; BRUNOT, Gram. hist. [2] p. 458).

Si est-ce que.

"Si est-ce que" n'est qu'une forme spéciale du "c'est que" constatant un fait. "Si" est l'adverbe-conjonction avec le sens de "toutefois", "néanmoins" qu'on trouve dans "Yvain" 380: "La fontainne verras qui bout, *S*'est

ele plus froide que marbres", et dont M. Tobler a donné l'explication dans "Le vrai aniel" page 29; M. Schulze en parle aussi dans son "Fragesatz" § 53 ss. Voyez encore Littré: "si" adverbe, 16°.

C'est dans Rabelais que j'ai, pour la première fois, trouvé l'expression "si est-ce que", mais elle est probablement plus ancienne, parce qu'on la trouve très fréquemment au seizième siècle. Au siècle suivant, l'emploi en est cependant blâmé par Thomas Corneille, qui la trouve trop peu élégante: "si est-ce que dont M. de Vaugelas se sert souvent, étoit receut de son temps; il est aujourd'hui banni du beau stile" (Vaugelas I 138); et elle disparaît de nouveau de la littérature.

Tout le temps que "si est-ce que" existe ou, pour mieux dire, que j'en ai constaté l'existence, cette locution joue le rôle d'une conjonction, indiquant une opposition, et ne semble pas avoir eu d'autre valeur que celle d'un simple "pourtant".

Il me serait, toutefois, impossible d'en décrire le développement ni de dire dans quelle mesure elle a le caractère d'un mot composé, car je ne l'ai trouvée employée que dans le discours direct.

Ex. Quoy que jadis entre les Grecs d'icelle l'on fit certaines especes de fricassées . . ., *si est-ce qu*'elle est de difficile concoction (Rab. III chap. 49). — encore que quelques-uns ayent voulu controler son style comme trop enflé, *si est-ce que* son oeuvre a esté embrassé d'un tres favorable accueil (Pasquier, D-H XVIe S. page 138). Combien qu'il poisast au marchand de n'estre payé sur le champ comme estant d'une nature defiante, *si est-ce que*, vaincu des importunitez de Patelin, il est contrainct de s'y accorder (id. ib. 143). Jaçoit que demeurions tous deux en une mesme maison, *si est-ce que* j'ay mon logis à part (Anc. Th. Fr. V 120). Combien que cecy ne soit pas grand cas, *si est-ce que* toute chose veut un commencement (ib. VI 126). Quoy que la calomnie n'espargne personne, *si est-ce que* nostre petite academie n'a jamais veu de ses effets prodigieux (ib. IX 313). Encore que votre guerre

ait plus épendu de vin que de sang, *si est-ce que* la Rochelle est redoutée (D'AUBIGNÉ, Baron de Fæneste II 10). Car bien qu'il soit vray qu'il n'y a rien de si bizarre que l'Usage, *si est-ce qu'il* ne laisse pas de faire beaucoup de choses avec raison (VAUGELAS I 51). —— Je ne sçay s'ils avoient bien ou non payé l'écot, *si est-ce qu*'une vieille hôtesse luy faisoit grande complainte (RAB. V chap. 16. Vous direz ce qu'il vous plaira: *si est-ce que* je sçay bien ce que je sçay (Anc. Th. Fr. VII 117). Mais elle couvre tant qu'elle peut sa douleur; *si est-ce que* la playe seignera tousjours (ib. 311). —— Je vous remercy' grandement, Monsieur, de vostre bon vouloir. — *Si est-ce qu*'il me fault sçavoir Qui me remboursera mes frais (ib. IV 331). Qu'on ne m'en parle plus, car je ne voudrois que Basile fust ton mary. — *Si est-ce que* vous l'avez recherché autrefois (ib. VII 118). Il me semble qu'il sera temps de me marier quand j'auray attaint l'aage de discretion. — *Si est-ce que* je ne t'estime point si volage (ib. 141). J'en ay faict bonne experience, et n'y a meilleur juge en cela que soy-mesme. — *Si est-ce que* les dames ont beaucoup de finesse, et n'y a au monde malice par dessus celle de la femme (ib. 283). Où est l'academie où vouz avez appris à si bien parler? etc. — *Si est-ce que* personne ne m'a jamais appris à parler que ma mère (ib. IX 276). Ils lui firent despouiller le clinquant et l'escarlatte et faire le tour par la bille. — *Si est-ce que* la mode est bien suivie par tout (D'AUBIGNÉ, Baron de Fæneste IV chap. 2).

Est-ce que.

Du moment où l'on pouvait employer "c'est que" pour annoncer un fait, on pouvait naturellement aussi s'informer par cette même expression, sous la forme de "est-ce que", de l'existence d'un fait.

Au commencement, "est-ce" est accentué, et la question exprime l'étonnement,

Ex. Mais qu'est-ce cy? dont vient l'estonnement Que vous monstrez? *Est-ce que* l'argument De ceste fable encore n'avez sceu? (Anc. Th. Fr. IV 7). Belle demande! *Est-ce que* je voudrois mentir? (DANCOURT, Fonds perdus I 4).

Puis, à force d'être souvent employé de cette manière, "est-ce que" s'affaiblit; l'on ne s'aperçut plus qu'une interrogation introduite par "est-ce que" correspondait à l'assertion "c'est que". "Est-ce que" fut considéré comme une particule interrogative, qu'on pouvait mettre devant une assertion quelconque pour en faire une interrogation. "Est-ce qu'il est malade" correspondit à l'assertion: "il est malade" et non à "c'est qu'il est malade."

"Est-ce que" a trouvé un emploi fréquent surtout dans la langue parlée, parce qu'il fait éviter des inversions embarrassantes et des successions de sons qui blesse l'oreille, comme "aimé-je", "dors-je", "sens-je" etc. Dans la langue contemporaine: "est-ce que vous êtes malade" et "êtes-vous malade" sont parfaitement équivalents.

"Est-ce que" ne paraît pas être très ancien dans la littérature; car je ne l'ai trouvé dans aucun des ouvrages dramatiques antérieurs à Corneille que j'ai parcourus, sauf une seule fois dans l'"Eugène" de Jodelle — voyez l'exemple déjà cité. C'est seulement chez Molière que l'expression commence à apparaître fréquemment, mais alors déjà affaiblie, comme une particule.

Outre "est-ce que" on a "est-ce", qui date d'une époque plus reculée et qui est plus souvent employé,

Ex. *Est ce* pour moy qu'es attaignant ces lettres la? (Mir ND IX 207). *Esse* raison que je le face? (Mist. V. T. 2517). *Est-ce* ore histoire ou parabole Dont il va ainssy sermonnant? (Th. Fr. av. Ren. 9, XIVe S.).

Ici "est-ce" est la forme interrogative correspondante à l'assertion "c'est" dans: "c'est lui qui l'a fait". "Est-ce" et "est-ce que" sont donc deux locutions formées indépendamment l'une de l'autre. M. Schulze cite certainement dans son "Fragesatz" page 112 un exemple de l'ancien français: "Qu'as tu, mon frère? *Est ce* mon père qui t'a batu?", lequel, selon son explication, doit être traduit en français moderne par: "est-ce que mon

père t'a battu?", mais cet exemple ne prouve pas que "est-ce que" est dérivé de "est-ce".

Pourtant on ne saurait dire que "est-ce" ait été sans influence sur "est-ce que", il est même probable qu'il a considérablement accéléré le développement de cette dernière expression.

Ex. Mais *n'est-ce point* aussi qu'il a sceu ma valeur? (Anc. Th. Fr. VIII 480, 1638). *Est-ce point que* ce traistre, abusant de ma fille, avec elle eust tasché l'honneur de ma famille? (RACAN I 74). *Est-ce que* j'ai tenu quelque propos de fat? (SCARRON, Th. C. I 43). Si vous me délivrez, *est-ce qu'*il vous importe que ce soit tout-à-l'heure, ou demain que je sorte? (ib. 430). *Est-ce que* les gens de qualité apprennent aussi la musique? (MOLIÈRE, Bourgeois Gent. I 2). *Est-ce que* les gens de qualité en ont? (ib. II 1). *Est-ce que* vous voulez apprendre à danser? (ib. III 3). *Est-ce qu'*il ne s'en ira pas? (ib. III 6). *Est-ce que* vous auriez ouï dire quelque chose de mon fils? (id. Fourberies de Scapin II 1). *Est-ce que* vous vous défiez de moi? (ib. II 10). *Est-ce que* je voudrais vous tromper et que j'ai d'autre intérêt que le vôtre? (ib.). *Est-ce que* vous ne savez pas que le chaos est le père de tout? (VOLTAIRE 71).

Est-ce que l'emportement te rend aveugle? (DANCOURT, Fonds perdus II 2). *Est-ce que* vous ne voiez pas où tout cela conduit? (ib. II 5). *Est-ce que* vous voulez que Monsieur ait la peine de récrire cela? (ib. III 10). *Est-ce que* votre maman a dû garder le lit longtemps? (BOURGET, Terre promise 193).

Nous avons à discuter maintenant la forme que doit prendre le verbe dans "est-ce que". M. TOBLER dit V. B. II 7: "Es versteht sich, dass dieses *est-ce* im Präsens auch dann stehen bleibt, wenn der Sachverhalt, dessen Thatsächlichkeit in Frage gestellt wird, nicht der Gegenwart angehört; denn der Fragende will wissen, ob im Augenblicke der Frage etwas zu bejahen oder zu verneinen, wahr oder nicht wahr ist; er will ein "ja, dem *ist so*", oder ein "nein, dem *ist* nicht *so*". M. TOBLER a raison, mais la règle qu'il pose n'est pas applicable à tous les cas. "Est-ce que" veut dire "est-ce un fait réel que";

de même, on pourrait supposer la question „était-ce *alors* un fait réel que"; et ce cas se trouve:

Ex. rien qu'en se rendant de sa chambre à ce salon, quarante pas avaient suffi pour lui faire comprendre combien son ancienne maîtresse gardait le pouvoir de le bouleverser. Y aurait-il, dans certaines douleurs trop prolongées, une véritable lésion de nos nerfs ou de notre cerveau, et qui, même cicatricée, laisserait après elle la trace sensible que laisse une blessure fermée trop tard? Ou plutôt n'*était-ce pas qu*'il ne pouvait penser à Pauline sans penser à quelqu'un d'autre? (Bourget, Terre promise 110). Si Michel avait écrit le nom de "Marcelle" tout entier . . . *n'était-ce pas* que ce nom charmant, chantait dans son coeur (Maël, Fleur de Mer 245). Sachant que Philippe espérait être envoyé à Vienne, *etait-ce que* l'expatriation, en Amérique, le saisissait par son imprévu? (Margueritte, La Tourmente 30).

Dans ces trois exemples la question est une réflexion faite par l'auteur, mais exprimée dans la forme d'une interrogation, à laquelle il n'attend pas de réponse; pourtant le discours est direct. Dans le discours direct, le présent et l'imparfait sont donc tous deux possibles. Mais, comme l'a montré M. Tobler l. c., il y a un cas où l'imparfait est la seule forme logique, à savoir quand une interrogation, quoique posée par quelqu'un d'autre que celui qui parle, est exprimée dans la forme d'une interrogation directe. (C'est ce que M. Tobler appelle „eine Mischung direkter und indirekter Rede"). Cependant, même ici, on voit le présent, „*est*-ce que", preuve que la locution s'est considérablement figée.

Ex. Les gronderies qu'elle me prodiguait: *Est-ce que* j'avais le droit de douter de son amour? *Est-ce que* toutes les Parisiennes n'en faisaient pas autant et leurs maris pensaient-ils à prendre les choses au tragique? (Lect. I 291). *Est-ce qu*'un fils de roi avait besoin d'être bourré de grec et de latin? (ib. III 536). (La pensée du mari:) Oh! qu'elle lui avait bien menti! Et cependant, *est-ce qu*'il n'aurait pas dû la soupçonner en la voyant si triste? (Margueritte, Tourmente 148). *Est-ce que* la présence de cette jolie petite Lisette n'était pas

une souffrance pour elle? (ib. 214). Et il reprit sa promenade en cercle. Que pourrait-elle deviner de cette situation anormale? *Est-ce que* ce cerveau troublé ne s'éclairerait pas brusquement à la lueur de l'incendie de l'amour? (Mercure de France, T. XXI 516). Elle se demanda pourquoi Gustave ne retournait plus chez elle. *Est-ce qu'il* ne reviendrait plus? Il devait bien comprendre qu'elle ne le boudait pas (La Nouvelle Revue, T. CIV 122). Elle pensait à la mort ce jour-là, elle la sentait tout près d'elle, si près qu'elle n'osait pas bouger. *Est-ce que* le moment était venu? Ne verrait elle pas demain? (ib. LXXXVIII 101). Mais le marchand s'écria qu'elle avait tort; ils se connaissaient; *est-ce qu'*il doutait d'elle? (FLAUBERT, Bovary 218).

Au sujet de "est-ce que" une autre observation reste à faire. Si l'on veut formuler une interrogation négative par "est-ce que", on peut se demander où l'on doit mettre la négation, si c'est à "est-ce que", ou dans la proposition suivante. Les deux cas sont possibles, mais avec une différence de sens. 1) Si l'on met la négation dans la proposition introduite par "que", l'interrogation est affirmative, et on demande si un fait existe comme négatif: c'est donc une véritable question qu'on pose, afin d'être informé d'une chose. 2) Quand la négation appartient à "est-ce que", la proposition qui suit "que", exprime l'opinion de celui qui parle, et qui, en disant "n'est-ce pas", s'adresse à son interlocuteur pour savoir s'il partage cette opinion.

Ex. 1) Est-ce que vous n'avez jamais vu un aussi bel arbre de Noël? (BOURGET, Terre promise 190). Est-ce qu'il n'habitait pas tout près de Massigny? (Lect. XVIII 356). Est-ce que tu n'as jamais songé à t'établir? (ib. XVII 161). Est-ce que, par hasard, vous ne seriez point logés? (ib. 464). Est-ce qu'il n'était pas un peu ruiné? (ib. XVIII 449). Est-ce que vous ne savez pas que le chaos est le père de tout? (VOLTAIRE 71).

2). Mais n'est-ce point aussi qu'il a sceu ma valeur? (Anc. Th. Fr. VIII 480). On racontait il n'y a pas longtemps la belle fête que Mme C. a donnée à quatre cents enfants pauvres.

N'est-ce pas que c'est une belle et touchante idée? (Lect. XVIII 355). *N'est-ce pas* qu'ils m'ont mis sur la tête quelque chose de bien extraordinaire? (ib. XIV 612). *N'est-ce pas*, madame, que Lolo est très embellie depuis que nous l'avons fait sortir de sa coquille? (BRADA, Jeunes Madames 85). *N'est-ce pas* qu'il est incomparable? (ib. 127).

Mais dans ce cas on trouve aussi, et très souvent, la négation dans la proposition introduite par que:

Est-ce que mon mari n'est pas député? Est-ce qu'il ne vote pas depuis dix ans avec une docilité exemplaire? (Lect. I 323). *Est-ce qu'*il n'aurait pas dû reconnaître que cette fragile et délicate créature n'était pas de sa race? (ib. XVIII 382). Ah! si l'on comptait bien, et ce que vous nous devez? *Est-ce que* nous ne vous avons pas donné Mazarin, Masséna...? Et à Dijon? *Est-ce que* Garibaldi n'est pas venu se battre pour vous? (BOURGET, Cosmopolis 13). Mais cette comtesse Steno, à quarante ans qu'elle doit avoir, avec cette grande fille à côté d'elle, *est-ce qu'*elle ne devrait pas se tenir tranquille? (ib. 28). Je ne lui ai rien appris. Et quand je lui aurais tout appris, *est-ce que* ce ne serait pas juste? (ib. 417). *Est-ce qu'*il n'avait pas son domicile à l'hôtel Continental? *Est-ce qu'*il a jamais habité officiellement chez moi? (SALES, Petit-Charbonnier 76). Mon oncle va bien, je vous remercie, mon ami; mais vous ne le verrez plus guère, car il est fermement résolu à se reposer. — Ah! il a bien raison. *Est-ce que* M. Sosthène n'est pas là pour le remplacer? (ib. 118). Il y a des moments où je suis furieux contre tout le monde. *Est-ce que* ce n'est pas ridicule d'être là, sans rien faire, parce qu'un banquier est parti pour la Belgique? (CAPUS, Années d'aventures 82). A propos, connais-tu le "Noël" de Bouchor? — *Est-ce que* le professeur de l'école de Maintenon ne nous en a pas parlé, à l'occasion de Polyeucte? (DESCHAMPS, Chemin fleuri 34).

Ce qui précède montre encore la tendance de "est-ce que" à devenir un mot composé.

N'est-ce pas.

"N'est-ce pas" s'ajoute à une proposition pour inviter l'interlocuteur à donner son opinion, généralement

approbative, sur ce qui vient d'être dit. Comme cette locution atténue la force de la proposition, elle a fini, dans le français, toujours poli, par n'être plus, dans certains cas, qu'une pure formule de politesse, soit pour adoucir un impératif, soit seulement pour établir un lien entre celui qui parle et l'interlocuteur. "N'est-ce pas" prend alors le sens de "naturellement", "s'entend". Dans ce sens-là on le trouve aussi employé comme adverbe d'affirmation. Enfin, il est, dans le langage familier et un peu négligé de tous les jours, qui semble vraiment favoriser cette expression, des cas où il serait difficile de dire si "n'est-ce pas" a un sens quelconque. Dans des récits il m'a souvent paru qu'il ne sert qu'à arrêter pour un moment le cours des mots, c'est une pause où l'on rassemble ses idées. (Comparez les expressions correspondantes des autres langues: it. è vero, n'è vero, nevvero; esp. ¿ verdad? ¿ no es eso?; all. nicht wahr; angl. is it not.)

Ex. Ma mere, il vous est bien? *n'est mye?* (Anc. Th. Fr. I 16). C'est trop mal fait. C'est desordre, *n'est-ce pas?* (Th. Fr. av. Ren. 408). Et sy la femme d'avanture Qu'el veuille frapper ou mauldire, Ou le povre sot escondire, Desordre est, *n'est-ce pas* ainsy? (ib. 409). Vous estes tous sos, *n'est-ce pas?* (ib. 432). Vous m'aimez, *n'est-ce pas?* (SCARRON, Th. C. I 277). Vous demandez Madame, ou Monsieur Oronte, *n'est-ce pas?* (DANCOURT, Fonds perdus III 5). Je peux faire porter chez vous le corps, *n'est-ce pas?* (MAUPASSANT, Petite Roque 28). Tu me trouves vieilli, *n'est-ce pas?* (Lect. XVIII 229). Nous sommes amis, *n est-ce pas?* c'est entendu (ib. 372). Quand on fait une chose, faut la faire comme on doit, *n'est-ce pas,* madame? (ib. XVII 68). Je vous avertis, *n'est-ce pas,* Mousse, que je défends qu'on le laisse entrer jamais (BRADA, Jeunes Madames 178). Je lui donne rendez-vous partout, ça anime mes journées; je fais mes visites seule, *n'est-ce pas?* ("naturellement") puisque maman est à l'atelier. Je ne peux pas empêcher F. de faire les siennes. (ib. 231). J'ai marmotté à tout hasard: "Tu n'es pas marié, *n'est-ce pas?*" (Le Journal N:o 1140, 1895). Le notaire me gardera ce dépôt dans la caisse, après l'avoir

cacheté et scellé devant moi, sans savoir, — *n'est-ce pas?* (c'est clair) — ce qu'il contient. (ib. N:o 1129, 1895). Avoue que quand tu as reçu mon billet, tu as pensé qu'il était question d'un duel. Oui, *n'est-ce pas?* et même, à ce propos, je te remercie d'être accourue de suite (ib. 1131). Savez-vous l'abîme où je vous entraînais, pauvre ange? Non, *n'est-ce pas?* (une lettre; FLAUBERT, Bovary 224). Ne disons pas du mal de la valse, *n'est-ce pas?* (ce n'est un dialogue; Lect. XVI 279). D'abord, à cause de son procès, mon amant ne le recevait plus. Mais, *n'est-ce pas* (naturellement), en deux pas, ça s'oublie, les histoires, et il dîne chez le Duc les jours pas officiels (MENDÈS, Gog I 157). Oh! elle sait le texte, évidemment. Le texte — *n'est-ce pas?* — c'est tout, et hors du texte il n'y a pas de salut; tel est son article de foi (RICHEPIN, La miseloque 19). Ce n'est pas Marie Chaix, *n'est-ce pas* (c'est évident) qui a causé ces souillures (Le Journal N:o 1128, 1895). Elle a la demande de Stan . . . on a causé près du puits, *n'est-ce pas* (s'entend) (Lect. XVI 250). Je courus à moitié nu à la porte: ma mère avait passé la nuit à franchir des barricades . . . Combien de baisers, *n'est-ce pas*, et quelle effusion! (VERLAINE, Confessions 244).

Et qui donc est l'heureux mortel! — Vous l'avez dit: l'heureux mortel! Pas un mot de plus, *n'est-ce pas*, c'est assez d'insolence comme cela (G. D'HAILLY, Le prix d'un sourire 233). Jusque-là, ne me troublez pas, aucune communication, aucune demande. Surtout, nulle tentative de visite, *n'est-ce pas?* J'y insiste particulièrement (RICHEPIN, L'aimé 133). Si vous voulez vous asseoir! — Je ne veux pas m'asseoir! fit Schleifmann qui se contenait. Je vous prie de remettre ma carte à M. Pums, et tout de suite, *n'est-ce pas?* (Revue de Paris, 1897 page 190). Gustave, ne restez pas longtemps, *n'est-ce pas?* (La Nouvelle Revue, T. CV p. 126). Ecrivez aujourd'hui même, *n'est-ce pas?* (SALES, Les Madeleines 24). Règle le cocher, *n'est-ce pas*, recommanda madame Perrier, qui alla sonner (MAËL, Femme d'artiste 336).

Enfin s'il se marie, j'ai beaucoup de chagrin tout de même . . . mais je ne peux pourtant trop rien dire. — *N'est-ce*

pas? Vous vous rendez compte qu'il y a des choses qui ne peuvent pas toujours durer. (Le Journal N:o 1116, 1895.) J'ai du chagrin, mais puisque ça devait arriver un jour ou l'autre, j'aime autant que ça soit fini ... Le plus fort est fait. — *N'est-ce pas?* A la bonne heure! (ib.) Mon Dieu! Dans quel état je vous retrouve ... — *"N'est-ce pas?"* dit l'autre avec une espèce d'ironique orgueil (BOURGET, Cosmopolis 94). Quelqu'un d'assez infâme pour se servir d'armes de cette sorte ne mérite pas qu'on lui fasse l'honneur de seulement regarder ce qu'il écrit ... — *"N'est-ce pas?"* dit la jeune fille (ib. 148). "Il faut descendre s'habiller, et c'est bien dommage ... On passerait la nuit ici à rêver ..." — *"N'est-ce pas?"* répondit la barronne (id. Idylle tragique 206). Je parie que tu t'es laissé mettre dedans? — Et pourquoi donc, mon père? — Parce que mademoiselle Charlard est une très belle et très charmante fille. — *N'est-ce pas?* Oh! mon bon père, je suis bien heureux (H. MALOT, Une bonne fortune 65).

Voici, pour finir, quelques exemples, outre ceux donnés par M. TOBLER, V. B. 12, qui constatent l'emploi de "n'est-ce pas" dans le discours indirect:

(La pensée de Marie-Pierre) Rester sur cette défaite, non, *n'est-ce pas?* Il fallait s'y prendre mieux, recommencer l'épreuve. On aurait une revanche (RICHEPIN, Glu 79). Le comte était furieux. Une si belle occasion! Ce grognon-là semblait ravi maintenant, d'avoir fait rater la chose. Car la chose allait toute seule, sans lui, *n'est-ce pas?* On se promenait en bateau, on dînait là-bas (ib. 154.). Adelphe manifestait le désir de ne pas s'arrêter à Nantes, de filer droit sur S., et d'arriver à G. le matin même. On pensait bien qu'au sortir de Paris, Nantes l'embêtait joliment, *n'est-ce pas?* Il n'avait pas le coeur de se contenter de quelque "Maison Dorée" du cru! (ib. 167).

On peut voir par cet exposé combien "n'est-ce pas" a changé de caractère et de fonction; c'est au point que, dans plusieurs cas, il est vraiment une "locution figée".

Si ce n'est (que).

Dans l'exposé suivant nous étudierons deux expressions distinctes: "si ce n'est que" et "si ce n'est".

1). "Si ce n'est que" sert à renforcer une proposition hypothétique et négative; c'est-à-dire, pour prendre un exemple, que "si ce n'est qu'il a été malade" équivaut à "s'il n'a (pas) été malade".

Ex.... petit en fait que cil de fors n'i sont entré, *ne fust que* cuer lor a doné Ascaniüs (= se cuer ne lor eust donné). (Eneas 5436). Qui ne li puet estre rendue, *Se n'est que* Diex grâce li face (Rose I 5180). Elle est assez belle fillette, *se ne fust que* elle est boiteuse (Choix de farces II 31). J'en voudrois bien sçavoir encor, *N'estoit qu*'il me fault apprester Nostre disner (Anc. Th. Fr. IV 350). Mais *si n'estoit que* les bons sont mesprisez, vous cognoistriez (ib. VI 204). Et *si ce n'estoit que* j'ay eu opinion que je ne seroy creu, j'eusse plutôst aymé mourir (ib. 270). Je ne me ferois prier de vous les dire, *n'estoit que* je crains que vous m'ayez en reputation d'une flateuse (ib. VII 148). Il ne sera jamais en ma puissance d'acquitter l'obligation qu'elle a sur moy, *si ce n'est qu*'il luy plaise de prendre... (ib. 215). Et lorsque d'un soufflet il m'est venu charger, *si ce n'est que* j'ai vu qu'il était étranger, je n'aurais pas tourné la chose en raillerie (Scarron, Th. C. I 143). Je l'aurais bien frotté, *si ce n'est qu*'il est vôtre (ib. 147). Il m'importerait peu que ce fût à l'instant, *si ce n'est qu*'à ma gloire il est fort important, quand vous serez sorti, de vous chercher moi-même (ib. 430).

Cette expression n'est qu'une forme négative et hypothétique du "c'est que" où "être" équivaut à "exister". La proposition introduite par "que" est le sujet du verbe "est", et le pronom "ce" n'est pas indispensable, comme le montrent les exemples les plus anciens, opinion que j'ai déjà exprimée à l'article "c'est que" page 30 et qui trouve ici une nouvelle confirmation.

Je ne saurais dire si "si ce n'est que" s'est figé, c'est-à-dire s'il n'est qu'une conjonction hypothétique, parce que je ne dispose pas d'exemples tirés de la littérature moderne. Mais j'ai trouvé "si ce n'est" dans le sens de "si + négation":

Du reste, cette tâche était devenue promptement la plus douce chose de sa vie, la meilleure, *si ce n'est* la seule distrac-

tion de son existence monotone (Lect. XV 228). — une de ces républiques sudaméricaines qu'on a tort de comparer à des républiques d'opérette, car les drames y sont autant, *si ce n'est* plus fréquents que les farces de vaudeville (SALES, Petit-charbonnier 67). Toutes les ambassades et légations ont adopté *si ce n'est* la lettre au moins l'esprit de la note proposée par M. Cambon (L'Eclair 28. 4. 97). Elle trouvait encore en elle de quoi lui faire la charité, *si ce n'est* d'un pardon, au moins d'une sympathie (BOURGET, Terre promise 320).

Ce "si ce n'est" est-il une forme originale, indépendante de "si ce n'est que"; ou bien cette dernière expression a-t-elle fini par être considérée comme (si + négation) + que (proposition), et aurait-on alors employé "si ce n'est" (si + négation) même quand "que" (une proposition) ne suivait pas? Je ne saurais en décider, mais la dernière explication est très possible. Si elle est juste, "si ce n'est (que)" est une "locution figée".

2. "Si ce n'est" = "excepté".

Ce "si ce n'est" a un autre sens et une autre origine que le "si ce n'est que" qui vient d'être étudié. Ici le pronom "ce" et le verbe "est" répètent la proposition précédente; ainsi la phrase: "ne n'a tesmoing de sa loange *Se ce n'est* par fausse losange" (Yvain) doit être analysée: "ne n'a tesmoing etc., se n'a tesmoing par fausse losange". Le pronom a donc plus d'importance dans cette construction, et c'est pourquoi on le trouve presque toujours exprimé, même dans l'ancienne langue.

Comme on peut le voir par notre analyse, "si ce n'est" a sa place propre après une proposition négative pour indiquer dans quel sens celle-ci doit être restreinte pour être vraie. Dans cette construction on en vint bientôt à considérer "si ce n'est" comme une expression qui, indépendamment de ce qui précédait, contenait une restriction; et dès lors on put la transporter dans des phrases affirmatives. Par ce changement "si ce n'est" entre dans

la catégorie des prépositions, et simultanément il commence à se figer.

Si mon analyse de "si ce n'est" est juste, le verbe "être" doit être au même temps que le verbe de la proposition précédente, mais de bonne heure on trouve "si ce n'*est*" après une proposition appartenant au temps passé, et aujourd'hui même dans le discours indirect.

Ex. Il n'i avoit boiz dont on le peust feire, *se ce n'estoit* dou merrien des neis (JOINVILLE, 89). Ne il ne fu puis nus qui Merlin oist parler, *se ne fu* Baudemagus (Merlin II 198). Car j'ay éu de tellez men bon et mon commant Que n'ossasse prier pour d'or fin men pesant, *Se ne fust* par la voie qu'i m'alaissent monstrant (Capet 286). De moy marier n'ai ge mie tallent, *Si ce n'est* à tel dame Dont onneur et riquesse me viegne (ib. 588). Onquez ne vy à homme si ruiste cos paiier, *Se ne fu* seullement à Huez le bouchier (ib. 1662). Je n'y say nul si valable *Se ce n'i est* messer Climent (Mir. ND. T. I page 125). Si qu'enseignier en verité Ne vous saroie lieu nesun *Se ce n'estoit* un lieu commun (ib. 210). Je ferai si à point que cause n'aura par ma foy D'estre en rien jalouse de moy, *Si ce n'est* fort à tres grant tort (Anc. Th. Fr. I 4). je ne sçay comment on l'appelle, *Se ce n'est* Martin de Cambray (ib. II 126). Je ne sens quelque maladie, *Si ce n'est* du mal que m'avez fait (ib. 173). Jamais je ne vy faire un temps si morfondant, *si ce n'a esté* possible l'année du grand hiver (ib. VII 175). N'attends plus rien de moi, *si ce n'est* coups de canne (SCARRON, Th. C. I 68).

La proposition précédente est affirmative:

Nous avons perdu la joye toute, *Se ce n'est* par vostre moyen (Myst. St Laurent 3015). (Ils les font) s'enfoncer dans un bois pour y parler tout seuls, *si ce n'est* quand ils ont. (SCARRON, Rom. Com. I 55). En toutes les querelles que nous avions ensemble, j'avois toujours de l'avantage, *si ce n'est* lorsque mon père et ma mère se mettoient de la parti (ib. 108). Le silence regnoit sur toute la terre, *si ce n'étoit* dans les lieux où se rencontroient des grillons (ib. 257). Avec les dames je me suis toujours arrangé, *si ce n'est* avec la mienne, cependant! (FLAUBERT, Bov. 114).

phrase appartenant au temps

etc. (Scarron, déjà cité). Et
ne que l'on avait fait sommer si
le mobilier, n'avait paru dans le
Aussi ce nom ne disait pas
n'est à quelques patriarches du
isqu'alors, rien n'indiquait qu'elle
si ce n'est l'état de cas isolés
l). Je ne voyais personne, *si ce*
oti, Mme Chrysanthème). Tous
— j'allais dire frauduleusement
es pensionnaires échappés? (La
). Plus de musique, plus de
n partageait avec toute la com-
gravement religion ou politique
)5). — (Discours indirect:) Une
r lui, depuis qu'il avait rencontré
sa présence était odieuse à cet
ir cette aversion, *si ce n'est* de
(Bourget, Idylle tragique 163).

…ut dire que "si ce n'est" a perdu le caractère d'une proposition, que cette expression joue aujourd'hui le rôle d'une préposition, et qu'ainsi c'est vraiment une "locution figée", je voudrais même dire un mot composé.

Remarque. Il est évident que ce qui suit "si ce n'est" peut être une proposition, comme:

Après tous ces discours, que pourrez vous croire de moy, *si ce n'est que* suis le contraire d'un sage? (Anc. Th. Fr. IX, Com. des comedies). Père ne vous avait donc rien dit? — Rien ... rien ... *si ce n'est qu'*il a exécuté, au Dahomey, des travaux remarquables. (Sales, Petit-charbonnier 310);

mais pourtant il ne faut pas confondre ce "si ce n'est que" avec celui qui est étudié sous 1).

C'est pourquoi.

Le sens primitif et l'explication syntaxique de cette expression se voient dans les exemples suivants:

Je ne vous puis pas tout retraire; Vous le voirrés, si vous souffist De monstrer en fait et en dit. *C'est ce pourquoy* m'en passe atant Pour cause que le livre est grant (Mystère de St Laurent v. 57). Vous et voz gens passez Estes par ma terre qui est Près de vous, dont il me deplaist. *C'est ce pour quoy* vous ay mandez, Car je vueil que le m'amandez (Mir. ND XIV 180). N'avons qu'un seul enfant; c'est Bernard qui . . est assé saige Pour contrayre ung beau mariage. *Cest est pour quoy* vous ay mandé (Mystère de St Bernard de M. 245).

On a donc à faire ici au "c'est" où le pronom "ce" répète ce qui précède, et "quoi" est le pronom relatif qui lie la proposition plus étroitement encore à la première. La locution dans son ensemble indique *la cause* du fait suivant, qui est, en général, déjà connu. "C'est pourquoi" équivaut au latin "quare", "quam ob rem".

Ex. *C'est pour quoy,* ce croy, Dieu m'a fait Ainsi longuement tourmenter (Mir. ND VI 759). *C'est pour quoi* nous sumes venus (Mystere de St Bernard de M. 492). *C'est pour quoy* je plour (Eust. Deschamps II 214).

Puis un changement se produit: au lieu de considérer "pour quoi" comme deux mots, on en fait un, certainement sous l'influence du "pourquoi" interrogatif, et ce changement en amène un autre. Aussi longtemps que "pourquoi" était encore en deux mots séparés, ceux-ci introduisaient la proposition suivante; mais depuis que cette locution est devenue un mot composé, on a cessé de considérer "quoi" comme un pronom relatif; "pourquoi" s'est détaché de la proposition suivante et rapproché de "c'est" pour former avec cette dernière expression une unité. "C'est pourquoi" est devenu une sorte de

conjonction de coordination indiquant la *conséquence* de ce qui précède. Aussi le trouve-t-on souvent associé à la conjonction "et", usage qui est blâmé par T. C. (orneille), *Vaugelas* I 419: "Le Pere Bouhours ajouste à cette Remarque, qu'il ne faut point dire, *et c'est pourquoy,* comme on dit, *et c'est pour cela;* mais il faut dire, *c'est pourquoi* tout seul. Il en donne pour raison, que *c'est pourquoi* repond au *quare,* et au *quamobrem* des Latins, qui n'ont jamais *et* devant, au lieu que, *ideo, eam ob rem,* le peuvent avoir; et comme on dit fort bien en Latin, *et ideo, et eam ob rem,* on peut dire de mesme en François, *et c'est pour cela, et c'est pour ce sujet.*"

Cette analyse explique aussi pourquoi, en français moderne, "c'est pourquoi" peut être, par anacoluthe, suivi d'un impératif, car il doit être impossible de mettre un impératif dans une proposition subordonnée dans la langue moderne, si rigoureuse dans sa syntaxe, alors même que, comme l'a montré M. Tobler V. B. I 25, une telle anacoluthe a été très fréquente en ancien français.

Ex. *C'est pourquoy* je vous prierois volontiers que de dettes me laissiez quelque centurie (Rab. III chap. 5). *C'est pourquoy,* ainsy que Hannibal eut de son pere Amilcar commandement de persecuter les Romains tant qu'il vivrait, aussy ay-je de feu mon pere injonction icy hors demeurer (ib. V, chap. 12). Il gaigne joliment sa vie; *c'est pourquoy* de luy j'ay envie (Th. Fr. av. Ren. 458). N'eûmes onques le loysir de les deffendre ou secourir; *c'est pourquoy* mainct regret j'en fais (ib. 447). Je sçay bien que votre jugement est si generalement approuvé que c'est renoncer au sens commun que d'avoir des opinions contraires aux vostres. *C'est pourquoy* je suis d'avis que vous la consideriez un peu plus exactement (Racan I 14). Il peut trouver ailleurs des genres à souhait; Aussi bien Ydalie est ailleurs enclinée. Je sçay bien qu'en son coeur elle aimeroit mieux prendre Alcidor pour mary que non pas Tisimandre. *C'est pourquoy,* si mon frere en estoit consentant, Un double hymen rendroit tout le monde content (ib. 119). Ils ne sçurent jamais aller au gré de tout le monde; *c'est pourquoy* ils se resolurent de faire à leur volonté (ib. 279).

M. de Malherbe estoit alors marié et fort avancé en âge; *c'est pourquoy* son amour ne produisit que quelques vers (ib. 286). A. n'avoit pas si grand besoin de dormir que de se reposer; *c'est pourquoy* le Destin et Leandre l'allèrent trouver (Scarron, Rom. Com. I 335). *C'est pourquoi* les démons étaient alors ennemis des peintres, et spécialement des peintres de Florence qui l'emportaient sur tous les autres par la subtilité de l'esprit (A. France, Puits de Ste Claire 73). Ils lui savaient gré d'avoir répandu la gloire d'Arezzo sur toute la Toscane. *C'est pourquoi* ils le reçurent avec de grands honneurs (ib. 74). Il avait acquis de grandes richesses et dépouillé beaucoup de gens. *C'est pourquoi* il était honoré dans la ville de Florence (ib. 82). Il connaissait les quatre degrés qui élèvent la créature au Créateur. *C'est pourquoi* il était nommé le docteur séraphique (ib. 148). L'unité de composition des étoiles est maintenant établie par l'analyse spectrale. *C'est pourquoi* il faut penser que les causes qui ont fait sortir la vie de notre nébuleuse l'engendrent dans toutes les autres. Quand nous disons la vie, nous entendons . . . (id. Le Jardin d'Epicure 7). "J'ai mon diplôme d'institutrice, moi! Et sans l'encombrement . . .". Felix connaissait de reste son antienne. *C'est pourquoi* il l'interrompit, à l'aide d'un second louis qui rejoignit le premier (Cadol, L'archiduchesse 259). La littérature a seule fait la grandeur de la France et son incontestable supériorité sur les autres nations; *c'est pourquoi* la France doit compter avec elle! (Lect. III 264).

---

et c'est pourquoy Malherbe disoit qu'il estoit cause que le feu roy avoit nom Louis (Racan I 268). On a détourné chaque chose de son sens original, *et c'est pourquoi* le monde est devenu un chaos (Journal N:o 1128, 1895). Tu sais maintenant que Mignot doit épouser mademoiselle Henriette: il est donc nécessaire qu'ils se connaissent davantage, *et c'est pourquoi* je veux les faire dîner ensemble de temps en temps (Capus, Années d'aventures 29). Mais je crois que rarement une occasion plus impérieuse d'affranchissement spirituel fut offerte à notre humanité. Même par moments, cela ressemble à un "ultimatum" *et c'est pourquoi* il importe de ne rien négliger pour saisir cette occasion menaçante (Nouvelle Revue, T. XCIV 495).

Le texte du discours de M. Preiss n'est pas moins digne de notre attention que les termes si courtois du télégramme de Guillaume II, *et c'est pourquoi*, sans exaltation chauvine, mais pour rendre hommage à toutes les courtoisies comme à toutes les fidélités, après les démonstrations de l'empereur, nous publions celles des Alsaciens (L'Eclair 16. 5. 97).

J'ay fait ce qui m'estoit possible Pour rompre leur amour, mais elle est invincible. *C'est pourquoy* pensez-y (Anc. Th. Fr. VIII 272). Mais d'un si haut sujet nos esprits incapables De blasphême ou d'erreur seroient jugez coupables. *C'est pourquoi* d'un discours médité promptement, De qui la vérité soit le seul ornement, *Dites*-moy où vous avez passé la matinée (RACAN I 99). Je recognoy à ses propos qu'il gaigne assez bien sa vie; *c'est pourquoi*, si tu as envie de te marier, *dis*-le-moy (Th. Fr. av. Ren. 457; la pièce date de 1632). *C'est pourquoi*, leur dist l'Hirondelle, *Mangez* ce grain (LAFONTAINE, Fables I 8, 21). *C'est pourquoi laissez*-moi parler (PONSARD, Lucrèce I 1, 13). *C'est pourquoi* faisons la guerre (DAUDET, L'Evangeline 72). (Les trois derniers exemples sont tirés de TOBLER V. B. I 27).

Si l'on veut dire aujourd'hui ce qu'on exprimait autrefois par "c'est (ce) pour quoi", en d'autres termes, si l'on veut indiquer la cause, il faut se servir d'expressions comme celles-ci:

c'est la cause pourquoi Gallices volontiers portent plumes blanches sur leurs bonnets (RAB. I chap. 10). c'est la cause pourquoy de tous sont huez et abhorrez (ib. I chap. 40). C'est pour cela que je l'ai quitté et que je me suis sauvée avec mon maître de chant (Le Figaro, 12. 3. 97). C'est pour cela que je ne veux pas la leur confier encore (SALES, Les Madeleines 48). Je me suis dit: "Marcelle, si, pour une fois, tu sautais à bas de ton lit? Si tu allais respirer ce que le docteur appelle poétiquement l'oxygène pur du matin?" Et, voilà, j'ai fait comme je me l'étais dit. C'est pour cela que tu me trouves ici (MAËL, Fleur de mer 265).

Quant au temps auquel on doit mettre le verbe, il en est exactement de même pour "c'est pourquoi" que pour "c'est que"; voyez donc page 33—s.

Ex. *C'était* pourquoi Félicité se désintéressait (ZOLA, Dr Pascal 43). *C'était* pourquoi elle avait arrêté Martine (ib. 52).

Le présent dans le discours indirect:

Il me disait entre autres choses, que j'étais la plus honnête femme de Paris; *c'est* pourquoi il voulait être mon amant (MÉRIMÉE, Vase étr. 314; chez TOBLER, V. B. II 13).

Pour compléter l'étude de "c'est pourquoi", voici encore quelques exemples où l'expression est déterminée par un adverbe, intercalé dans la proposition:

Le théâtre au contraire fait tout voir et dispense de rien imaginer. C'est pourquoi il contente le plus grand nombre. C'est *aussi* pourquoi (indique une nouvelle conséquence) il plaît médiocrement aux esprits rêveurs et méditatifs (A. FRANCE, Jardin d'Epicure 43). Mais songez que je suis perdue si quelqu'un m'aperçoit sortant d'ici! — C'est *justement* pourquoi (eben darum) ce n'est pas ainsi qu'il faut en sortir (DE SAUSSINE, Le prisme 196).

Mais, comme on le voit, cette intercalation d'un adverbe ne change rien à la nature de l'expression, elle montre seulement que "c'est pourquoi" n'est pas un mot composé.

Remarque. Le français possède une locution qui équivaut à "c'est pourquoi" quant au sens et à l'emploi, à savoir *voilà pourquoi,* dont je me borne à donner quelques exemples:

Mais on dict qu'el ne faict des biens Synon aulx gens de son pays. *Voyla pourquoy* le lieu fouys, Sans en faire nules aproches (Th. Fr. av. Ren. 274). Je suis tout transporté: *voila pourqnoy* je veux tout ce que vous voulez (Anc. Th. Fr. VI 168). — *Et voyla pourquoy* tant que l'ame Me batte au

corps . . . je hazarderay mon honneur (ib. IV 289). Et puys voyla Pourquoy vient yver ceste este Qui nous maintient en pauvreté (Th. Fr. av. Ren. 408). J'ai mis là dans ma tête que Jeanne et Adèle auraient chacune deux millions de dot, *et voilà pourquoi* je veux que mon mari s'occupe de ses affaires, *voilà pourquoi* j'ai besoin de savoir ce qui se passe (Lect. I 322).

C'est-à-dire.

Il y a quelques siècles on pouvait, dans certains cas, employer "être à dire" dans le sens de "signifier", "vouloir dire".

Ex. En outre lui dist que s'il n'aboissoit sa main, qui *estoit a dire* s'il ne faignoit d'ouvrer tellement qu'il n'ouvrast pas tant, ne si bien, il lui acoursiroit la vie (GODEFROY, acoursir). Il salua Pompeius en langage Romain du nom d'Imperator qui *est à dire* souverain Capitaine (AMYOT; D—H. XVI[e] S. 150). J'aurois prins une voye plus naturelle qui *est à dire* vray (MONTAIGNE I 228; LITTRÉ: dire).

Surtout dans la combinaison avec le pronom démonstratif "ce":

Les Areopagites firent réponse, que . . . on leur envoyât les parties contendentes. *C'etoit à dire*, que tant grande leur sembloit la perplexité et obscurité de la matiere qu'ils ne sçavoient qu'en dire (RAB. III chap. 44). Et fu transfiguré devant els, *ce est a dire* il mua l'aparissement (Bible, Maz 684; GODEFROY: aparissement). Je n'entens pas que *c'est à dire* (Anc. Th. Fr. II 31). Ravir nostre seür, qu'esse a dire (Mist. V. T. 15500).

Comme "c'est à dire" était très souvent employé et jouissait d'une certaine indépendance, l'expression devint stéréotypée et s'isola plus tard: "c'est-à-dire" est aujourd'hui la seule combinaison dans laquelle "être à dire" a le sens de "signifier". On ne peut pas dire, au lieu de "*c*'est-à-dire", "cela est-à-dire" ou "(ce) qui est à dire", mais il faut mettre "cela veut dire" etc. La

locution s'est aussi figée quant à la forme; dans la langue moderne le verbe est invariable; on trouve le présent même dans le discours indirect, ce qui montre bien que la locution s'est affaiblie comme proposition. Toutefois et bien qu'on puisse dire que "c'est-à-dire" est une "locution figée", cette locution garde assez de vie pour qu'on en puisse faire une interrogation: "est-ce à dire".

Ex. Il n'est si bons livres apres mangier comme quolibet *c'est-à-dire* que chascun die ce qu'il veut (JOINVILLE, page 282). La medecine de toutes choses est en l'isnelleté de la nue, *c'est a dire* en l'isnellete de Marie (Mir. ND, T. II p. 59). Et Benjamin l'appelleray, *c'est a dire* fils de ma dextre (Mist. V. T. 16035). La Caverne (soupa) en comedienne affamée et mademoiselle de la R. en femme qui veut profiter de l'occasion, *c'est-à-dire* tant qu'elle en fut devoyée (SCARRON, Rom. C. I 23): Marie, je préfère qu'ils croient cela. *C'est-à-dire,* tôt ou tard, cela doit te brûler à ton tour! (Mercure de France, T. XXI 513). Le même jour que votre mari! — Oui! fit Zozé, qui l'observait du coin de la paupière . . . *C'est-à-dire* que Georges debarque à Paris vers neuf heures (Revue de Paris 1897 p. 168) Madame de Surville semble avoir un parti pris de rester à Rome, autrement elle serait déjà ici, elle comprendrait à quel point nous, *c'est-à-dire* vous devez être inquiète. (DE NOLY, Sans lendemain 228). — (observez le discours indirect:) A cette exclamation, le médecin avait répondu qu'on ne pouvait pas se prononcer si vite; qu'on verrait après la période critique des accidents inflammatoires, *c'est-à-dire* dans douze ou quinze jours: qu'en attendant il fallait etc. (MALOT, Une Bonne Affaire 3).

Mais il me semble que là, il était aisé, il était nécessaire de prendre les garanties avec lesquelles tant de deuils auraient été évités. *Est-ce à dire* que je veuille accuser, soit les organisateurs, soit l'employé du cinématographe, au moment où ils sont encore sous le coup de la catastrophe? (L'Eclair 9. 5. 97). — il est très vrai que je ne l'étais pas, que je m'adressais à une troisième personne. — *Est-ce à dire* que ma main vous semble ne pas m'appartenir? (Revue hebdomadaire 1897 N:o 19, 197).

Remarque. Comme "c'est-à-dire" "qu'est-ce à dire" s'est aussi isolé; ce n'est plus aujourd'hui qu'une exclamation exprimant la surprise, ou le mécontentement.

Ex. *Qu'est-ce à dire*, monsieur? j'apprends par le notaire Qu'au contrat vous trouvez quelque chose à refaire (DUFRÉNY, Mar. fait et rompu I 9; v. LITTRÉ: dire). — vous êtes à même de pourvoir grassement les filles dont le ciel a doté votre mari sans le combler — *Qu'est-ce à dire?* — Ne vous emportez pas. (D'HAILLY, Le prix d'un sourire 5).

Remarque 2. "*C'est à savoir*" est une locution qui, quant au sens et au caractère, ressemble à "c'est-à-dire". "C'est à savoir" indique qu'on explique et précise ce qu'on a dit, ou qu'on dénombre les éléments particuliers d'un fait général déjà exprimé.

Ex. Par serment nommé, *co est à savoir* quatorze homes leals par nom (Lois de Guillaume; LITTRÉ: savoir). Conclurent que le butin seroit a bonne usance; *c'est a scavoir* que plus travailleroit plus y prendroit de prouffit. (Le Jouvencel, GODEFROY). L'assigne desdites bestes, *c'est assavoir* ce que pouvoit monter le prouffit d'icelles . . . pouvoit valoir la somme de . . . (GODEFROY). — Et li cuens de Champaigne vendi au roi les fiez ci-après nommés: *c'est à savoir* le fié de la contée de Bloiz, le fié de la contée de Chartres etc. (JOINVILLE page 38). Et vous faisons savoir que icelles trois abbayes, *c'est assavoir* de Saint Anthoine sur le Nil, de St Anthoine des Desers et de St Pol (Saint Voyage de Jerusalem 73).

Outre "c'est à savoir", on avait auparavant la forme "savoir est":

Parce qu'ordinairement les religieux faisoient trois voeux, *sçavoir est* de chasteté, povreté, et obedience: fut constitué (RAB. I ch. 52). (Il) les transporta en païs sien, *scavoir est* Flandres et les Hannuiers et Flamens, ses naturels sujets, transporta en Saxe (ib. III ch. 1; cette construction est très souvent employée par RABELAIS). Mais plustost culubrations, *sçavoir est* à vos pets et vesces (LARIVEY; Anc. Th. Fr. VI 196).

Dans "Dialoges Gregoire li pape", on trouve la com-

binaison curieuse "*loist à savoir*", qui, évidemment, n'est qu'une imitation servile du latin "scilicet":

En cui porsiwance il ennoiet trois contes ki a soi soloient aherdre deuant toz les altres, *loist a savoir:* Vult, Ruderic, Blidin (ib. 78, 10).

"C'est à savoir", ou des locutions analogues, existent aussi en anc. provençal et en espagnol.

Ex. Li boca d'ome a dos uficis: gostar *so es assaber* manjar e beure e parlar (Bartsch, Chrest. prov. 345, 3). — vejeyre li fon que una cauza tant solament li falhia que mot l'agreujava e mot li mermava sa gloria, *so es assaber* que non podia aver enfant (ib. 353, 30). Descortz es dictatz mot divers, e pot haver aytantas coblas coma vers, *so's assaber* de V a X lasquals coblas devon esser singulars (ib. 376, 3). — Ella tenia seis oficios; *conviene a saber:* labrandera, perfumera, maestra de hacer afeites y de hacer virgos (La Celestina I page 11).

"C'est à savoir" n'a, sans doute, jamais appartenu à la langue parlée; l'expression a été propablement formée par les écrivains d'après le latin aussi bien que "savoir est" et "loist à savoir", qui montrent plus clairement leur origine savante. Aussi est-il possible que les formes "à savoir" et "savoir", qui datent d'une epoque assez ancienne, soient des formes originales et non abrégées de "c'est à savoir".

A savoir:

Si n'a besoing que d'un bon officier. — Et quel officier, sire? — Or le demandez à mes seigneurs, *à sçavoir* s'ilz le vous scauroient nommer (Jehan de Paris 110). Trois doibvent marcher en campagne, *asçavoir*: Le sire Simeon, son fils Maurice et cet Italien (Larivey; Anc. Th. Fr. V 41). Pantagruel luy répondit que Panurge avoit proposé une matiere problematique, *à sçavoir* s'il se devoit marier ou non (Rab. III ch. 34).

Note. Il est à remarquer que "à savoir" existe aussi en espagnol:

Y por último . . . quiero añadir una consideracion de gran peso; *á saber*, que en ninguna creencia, en ninguna doctrina, se ensalza tanto como en la nuestra la dignitad humana (VALERA, Doña Luz 100). — hasta parece como que da á ella una misión alta y moralizadora y lisonjera, *á saber:* la de apartar á su amante . . ., de darle la jubilación etc. (id. ib. 205).

Savoir:

Les un buisson s'est reponue pour espier que cil feroit, *savoir* se il se baigueroit (trad. d'Ovide: BARTSCH-HORNING 644, 27). Il m'envoye à ceste heure luy presenter ses recommandations, *sçavoir* qu'elle faict, qu'elle dict et comme elle se porte (LARIVEY; Anc. Th. Fr. V 208). Les brehaignes . . . les prendroient pour leurs vertus, *sçavoir:* bonnes graçes, seulement en consolation domestique et entretenement de ménage (RAB. III ch. 6). La premiere étoit de l'ombre d'un âne . . . la tierce de poil de chevre, *sçavoir* si c'étoit laine (ib. V ch. 22).

Interrogatifs périphrastiques.

Les "interrogatifs périphrastiques" sont des mots interrogatifs — pronoms ou adverbes — qui sont renforcés par "est-ce": qui est-ce qui (que), quand est-ce que, où est-ce que etc. (Quand, dans ce qui suit, "qui est-ce qui" seul est cité, il est pris comme représentant de toutes ces expressions interrogatives). L'analyse de cette construction est donnée par M. SCHULZE dans "Der altfranzösische Fragesatz" page 91 et ss, et c'est pourquoi elle n'est étudiée ici que très sommairement. Voir aussi BRUNOT: Grammaire historique [2] § 290.

A l'origine il y avait une différence entre "qui est-ce qui" et le simple "qui": on employait la forme renforcée pour accentuer fortement le mot interrogatif. Alors le contenu de la proposition était connu de celui qui parlait, et tout l'intérêt s'attachait au sujet exprimé par le mot interrogatif. Cette circonstance était souvent indiquée

par une exclamation, qui introduisait la phrase. Puis la différence diminua pour disparaître plus tard complètement, et dans la langue actuelle, la forme simple et la forme renforcée s'emploient indifféremment. Cela est prouvé, en particulier, par le fait que le sujet neutre ne peut être exprimé que par "qu'est-ce qui".

Ex. Sire, dist elle, *que est ce que* tu dis (BARTSCH-HORNING. 114, 8). Caitif maleure, *que est co que* avez fait (ib. 264, 21). Sire Fromont, *que est ce que* dit avez (Jourdain 1163). *Qu'esse qui* m'appelle? (Anc. Th. Fr. I 67). *Qui esse qui* m'appelle? (ib. II 135). *Qu'est ce qui* adviendroit plus horrible à la vue? *Qu'est-ce qui* pourroit voir une tant despourvue? (ib. IV 90). *Qu'est-ce qui* me tient que je ne t'assome? (ib. 324). *Qui est ce ci Qui* s'est couchiez dedenz mon lit? (Fabliaux III 279). *Qu'est-ce que* je sent (ib. 74). Las! *qu'esse que* je fere? (Mistere V. T. 1561). Las! *qu'esse que* je dire, Quant devant mon Dieu sere (ib. 1565).

Dans toutes ces phrases le mot *interrogatif* est accentué, souvent parce qu'il est une expression d'étonnement ou de surprise. Comparez les suivantes:

K'avés vous? Dites le moi (Fabliaux II 35). *Que* vous iroie-ge disant? (ib. 96). *Que* diras-tu? (ib. 97). Que faites vous, sire doulx? (Mir. ND IX 1011). *Que* pensez vous (ib. 1110). Qui le vous a donne, chier sire (ib. X 646). Biaux seigneurs, que querez Vous cy endroit (ib. XII 436). Qu'as tu dit (Fabliaux III 120).

Mais déjà dans "Le Mistere du Viel Testament" on trouve "qui" et "qui est-ce qui" côte à côte avec un sens absolument identique:

*Qu'esse qu'*il vous plest sire? *Que* vous plest il, mon createur? *Que* vous plest il, mon redempteur? (6153). O loy de griefve contraincte, *Qui* t'a faincte, *Qui* t'a painte? *Qu'esse qui* nous faict ce tort? C'est cruelle felonnye ou envye (ib. 46850). *Qu'est-ce qu'*il y a de nouveau? (Th. Fr. av. Ren. 402. XVI.e S.).

Aujourd'hui les formes simples et les formes allongées s'emploient indifféremment, et qui plus est, dans la langue

familière, on préfère souvent les interrogatifs périphrastiques.

"Qui est-ce qui" ayant subi un affaiblissement tel que "est-ce" est sans valeur, il n'est pas suprenant que cet "est-ce" ne change pas de temps, même dans les cas où l'imparfait serait obligatoire, c'est-à-dire dans le discours indirect, dont il a été question plus haut.

Ex. Elle l'entendait marcher, marcher pendant si longtemps; *qu'est-ce qu'*il (au lieu de: qu'était-ce qu'il) pouvait bien avoir? (Lect. XVIII 614). (La réflexion d'une personne:) *Qu'est-ce que* cela pouvait être (Journal N:o 1143, 1895). — il montrait le chemin à la mystérieuse personne que suivait un valet portant un très vaste paquet. *Qu'est-ce qu'*il pouvait bien y avoir dans ce paquet? (CAT. MENDÈS, Gog I 130). Elle causa, un peu curieuse, dès que le train se mit à rouler. *Qu'est-ce qu'*il y avait dans ce paquet plat, noué de faveurs roses? une tapisserie brodée pour Monseigneur et qu'on voulait lui offrir pour lui faire plaisir (ib. 214). (Réflexion:) Peut-être avait-il seulement des soupçons? Mais *qu'est-ce qui* prouvait que madame Guilhem, pour légère qu'elle passât, eût commis une imprudence formelle? (MARGUERITTE, Tourmente 60). Quelquefois des pensées folles la bouleversaient. S'il venait lui dire: "Je ne me marie pas. C'est rompu!" *Qu'est ce qu'*elle ferait alors? (La Nouvelle Revue, T. CV 132). Pierre parut surpris. *Qu'est-ce que* le curé venait faire à pareille heure? Quel motif le poussait? (MAËL, Fleur de mer 134):

On voit même "qui est-ce qui" employé dans une *interrogation indirecte,* où il va de soi que cet ordre de mots serait tout à fait impossible, si l'expression n'était pas "une locution figée" (v. TOBLER V. B. II 10).

Ex. J'ai mon plan. Nous verrons voir *qui est-ce qui* (au lieu de: qui *c'est* qui) rira pour finir (RICHEPIN, Glu 235). Marie surveillait les coins de rue pour voir si elle ne rencontrerait pas M. Gustave, car elle se demandait avec anxiété *quand est-ce qu'*elle le reverrait (La Nouvelle Revue, T. CIII 769). Il se demandait pourquoi il était venu là, dans ce bourg lointain, *ce qu'*il allait y faire et *qu'est ce qu'*il raconterait, à son ennemi, s'il le rencontrait sur ce chemin par hasard (CAPUS,

Années d'aventures 347). As-tu pensé *où est-ce que* nous déjeunerons, avec tout ça? (Le Journal 11. 6. 97).

Si "qui est-ce qui" paraît donc être une "locution figée", il y a toutefois un cas où il garde mieux son caractère de proposition, à savoir quand on s'informe du nom ou de la nature d'un objet, je veux dire des cas comme: "qu'est-ce que la fièvre?" Et cela est naturel, parce qu'ici "est" est le seul verbe de la phrase, et c'est pourquoi il a plus de force.

Ex. Qu'était-ce que Tamina? (Figaro Illustré 1892 N:o 185). Qu'était-ce que ce parfum ou ces parfums (Lect. XVIII 487). Qu'était-ce donc que ce qu'il détenait (CLARETIE, Million 332).

Mais si cette construction est allongée par un "c'est que", "qu'est-ce" s'affaiblit:

Louis fut un peu étonné en le voyant si pâle. *Qu'est-ce* que c'était donc que ce papier que Victor tenait à la main (ib. 233). *Qu'est-ce* que c'était en somme que ce chiffon de papier? (ib. 237).

Soit(que)-Soit(que).

La conjonction disjonctive "soit(que)-soit(que)" constituait à l'origine, comme l'indique MÄTZNER, deux propositions concessives, mises à la suite l'une de l'autre sans conjonction — asyndeton — ou liées par "ou-ou" Il est clair que, tant qu'il en fut ainsi, le verbe changeait de temps, et, puisqu'il pouvait aussi être personnel, de nombre. Mais comme "soit-soit" était généralement impersonnel et se trouvait en tête de la proposition, cette locution finit par être considérée comme une conjonction; en même temps elle a perdu sa nature de verbe et est devenue une particule. Pourtant, même depuis ce changement de fonction, "soit-soit" peut être précédé de "ou-

ou", mais ce pléonasme est blâmé par les grammairiens français déjà au seizième siècle. Voir VAUGELAS!

"Soit" constitue une proposition:

O *fust* a dreit ou *fust* a tort de nostre gent i ot molt mort (Eneas 6033). Ce que s'amie li disoit, *Fust* à mençonge, *fust* à voir, Tout otroioit por pez avoir (Rom. de la Rose 16667). Si verroit toutes les esteles, Cleres et reluisans et beles, *Soient* errans, *soient* fichies (ib. 21259). Tant lui mesadvenoit que trois corbeaulx par tout crioient sur luy mervilleusement, *feust* au monstier *ou* au disner (Les sept sages 48). Je vous di qu'il n'i a chevalier errant fors qu'il regarde les aventures ensi comme elles averront, *soient* bieles, *soient* laides (Merlin II 10). Aux quatre couvens aussi, Cordeliers, Carmes, Augustins, Jacobins, *soient* hors ou *soient* ens je leur laisse tous bons lopins (Test. de Pathelin 204). Quand on le posoit en quelque maison, *fût* à découvert, *fût* à cachettes, tous les manans entroient en . . . (RAB. III chap. 27). Quant en quelque noble maison de cette contrée y a trop d'iceux enfans, *soient* mâles, *soient* femelles (ib. V chap. 4).

"Soit-soit" est une conjonction:

Dame, s'onques je vous servy Ou fis riens qui vous fust a gré, *Soit* en appert ou en secré, Je vous pri (ici on attend la forme "fust"; Mir. ND XIV 652). *Soit* que dans la prairie il vist ses brebis paistre, *soit* que sa bonne grâce le fist paroistre (RACAN I 43). Il le tua la nuit, *soit* hasard, *soit* vaillance (SCARRON, Th. C. I 90). *Soit* que le lit où il coucha ne fût pas trop bon *ou* que D. ne fût pas bon coucheur, il ne put dormir (id. Rom. Com. I 27.) (Il) offrit la moitié de son lit à la Rancune, *soit* qu'il eût à faire à la Rappinière *ou* qu'il fût obligeant de son naturel (ib. 31).

"Soit-soit" paraît être devenu une conjonction déjà au XVIe siècle.

Comparez en italien et en espagnol: A me bisogna tentare qualche cosa, *sia* grande, *sia* pericolosa, *sia* dannosa, *sia* infame: meglio è morire, che vivere così (MACHIAVELLI, Mandragola I 2). No so che cosa farò. Ma *sia* come Sorella della Croce rossa, *sia* come Suora di carità negli ospedali, *sia* come Dama visitatrice nelle carceri . . . io avrò impiegata . . . (SERÃO, Fanta-

sia 37). — que aun cuando no lo es ni lo parece, se le abrasa el corazon á quien se dice, ora *sea* por dar pesadumbre ó *sea* por chisme . . . (VIC. ESPINEL XXIII). Pero *fuera* que el orgullo y el despecho le contuvieran, ó que lo tomó con estoica resignación, ello es que ni me escribió (La España mod. LXXVI 12). *Fuera* que Roberto hubiese aplacado los primeros terribles impulsos de mi padre, ó que éste se diese cuenta . . , ello es que mi padre me recibió (ib. ib. 23).

Soit. Le français possède aussi un "soit" simple qui s'est figé. Il s'emploie de deux manières.

1. "Soit" exprime une concession: "cela peut être", "c'est possible", mais parce qu'il est souvent prononcé comme une exclamation, il a fini par n'être plus, dans un grand nombre de cas, qu'une interjection, à peu près équivalente à "eh bien".

Ex. Tu ne te lasses pas . . . *soit!* je ne me lasserai pas non plus. (DESCHAMPS, Au lys d'argent 256). Après tout, la chose n'était pas impossible. Plus de fortune, *soit*, mais un nom illustre parmi les illustres . . . Et souvent l'oeil de la marquise se posait sur son fils (c'est la réflexion de la mère; DE NOLY, Sans lendemain 19). Aujourd'hui, si un juge compétent lui prouvait que son oeuvre était mauvaise, il l'anéantirait, *soit*, mais il ne lui ferait subir ni changements ni corrections (ib. 261). Ses minces lèvres, dans les coins, s'arquèrent d'un sourire agressif. (Sa pensée:) Ah! madame Chambonnes voulait la voir. Eh bien, *soit*, elle la verrait, elle l'entendrait même! (Revue de Paris 1897, 207). Ah! comme il trouverait moyen de le lui dire en face et de lui demander raison! De quel droit? il n'était ni le frère ni le cousin de Gilberte et l'intervention d'un étranger risquerait de la compromettre davantage. *Soit:* il ne dirait rien; mais à la promenade . . . (DE SAUSSINE, Le prisme 233). Qu'elle donnât à un autre sa beauté, *soit!* sa beauté que quiconque pouvait apprécier et savourer (ib. 260):

Remarque. De cette construction je n'ai pas trouvé d'exemples dans l'italien, mais pour l'espagnol j'ai celui

qui suit, où "sea" a apparemment la même origine que "soit":

Lo que me desazona es el cortovaler del don en sí ó su ningún valer, si se atiende al de la persona á quien le dedico, por su talento y belleza tan general y justamente encomiada. *Sea*, con todo, mi dedicatoria muestra del respetuoso cariño que V. me inspira. (VALERA, Doña Luz 9).

2. Dans le second cas, "soit" exprime une supposition, et ce qu'on suppose, est l'explication de ce qui précède. Par suite de cet emploi "soit" est devenu une conjonction, liant deux expressions qui expriment la même chose, mais regardée de différents points de vue: "soit" signifie "c'est-à-dire".

Ex. Il a abouti tout de suite, c'était fatal, à son expression la plus simple comme la plus pratique, *soit* aux établissements de transactions matrimoniales (Le Journal N:o 1134, 1895). 50 francs multipliés par 12 tonnes donnent un bénéfice de 600 francs par jour, *soit* 18,000 francs par mois (H. MALOT, Une bonne fortune 40). Le nombre des décès est de 851,986, *soit* 22 pour 1,000 habitants (Le Temps 17. 3. 97). Les ouvriers demandent un supplément de salaire de 25 centimes sur le prix de l'année dernière, *soit* 2 fr. 50 le 1,000 de briques au lieu de 2 fr. 25 (Le Temps 16. 4. 97). Il y avait 16,800 électeurs inscrits: 2,076 se prononcèrent pour la suppression, 660 contre, le reste, *soit* plus des quatre cinquièmes de la population, s'abstint (L'Eclair, 2. 4. 97). Dès l'arrivée, les journalistes se précipitent sur l'arrière du navire où se trouvent les naufragés, *soit* douze Martiniciens et quatre blancs, dont un passager cubain (ib.).

Remarque. Cet emploi du verbe "être" existe aussi dans l'italien et l'espagnol, avec la différence que dans ces langues "soit" est précédé de la conjonction "ou".

Ex. Luigi XIII, *ossia* il cardinale Richelieu, sosteneva quel principe, suo ben affetto, e naturalizzato francese. Filippo IV, *ossia* il conte d'Olivares non lo voleva là, per le stesse ragioni (MANZONI, Prom. Sposi 58). Intanto quelli di dentro avevano aperto, *ossia* avevan finito d'aprire (ib. 164). Solo la

bella Lisetta era stata dal padre condotta a vedere "i monti", *ossia* i colli Euganei (Scritti di Alberto Mario, page X). La rassegnazione, *ossia* la morte nella vita, predicata dal Manzoni, gli era incomprensibile (ib. page XXVI). — En pago de esta hospitalidad, hacía aceptar à D. Acisclo más de la mitad de sus rentas, *ó sea* 8,000 reales al año (VALERA, Doña Luz 26). La edición española verá la luz al mismo tiempo que . . . y se venderá á la mitad de precio que éstas, *ó sea* á seis pesetas (la couverture de l'"España mod". T. XXXIII). De modo que las mil trescientas siete pajas exigirían en total nueve cientas ocho horas y quince minutos, *ó sea*, contando media hora de sol por cada veinticuatro, mil nuevecientos sesenta y un dias (España mod. XXVI 48).

Ja soit (ce) que.

"Ja soit (ce) que" a le sens de l'espagnol "ya que". Quant à son origine et sa nature, l'expression correspond au "soit que" qui vient d'être étudié, avec cette différence qu'elle est toujours impersonnelle; aussi se fige-t-elle plus facilement. A l'origine il y avait devant "que" un "ce" qui, toutefois, tomba plus tard, comme dans les autres locutions conjonctives d'une formation pareille, par ex. "après que" etc. Après ce qui a été dit de "soit que", on peut se rendre compte du développement de "ja soit (ce) que" en voyant les exemples suivants:

Ja seit ço que morz seit vostre sire (Q. L. d. R., GESSNER, Pron. I 36). Mais *ja seit iceo que* jeo irai el val de umbre de mort, ni criendrai mal (Psaume 22, 4). *Jà soit ce que* semblant en face, Jà ne li soit à un bouton de la ribaudie au glouton (Rom. de la Rose 15150). *Ja feust ce k*'il ne feussent mie venuz (Rym. I 2 p. 320, BURGUY II 383). Et li Esques *ja ce fust que* leur puissances fussent abscissez et apeticiees, refaisoient leur otz (BERSUIRE, Tite-Live).

Mais combien que maint m'amassent Et que tous les honouroie, *Ja soit ce qu*'ilz m'escriassent Et donnassent, Riens d'eulx

prendre ne vouloie (EUST. DESCHAMPS II 186; observez le temps de cet exemple!). De granz criors plaindoit soi soffrir force, si ke les uoiz de celui oirent avoc li frere, *ia soit ke* sa ymagene ne ueissent mie (Dial. Gregoire 73, 1) . . . ki nen ot ou il poist sien chief reclinneir, *iai soit ceu ke* toutes les fins de la terre fussent en sa main (Sermons de St Bernart 19). Car ces gens ne tendoient fors à nous murdrir, *jasoit que* nous fussions là venus pour leur besongne (Chroniques de Jehan Le Bel I 41). Ce siége dura assez longuement, qui estoit moult grief à ceulx de dehors, *jasoit ce que* tous biens convenables venoient (ib. I 181). Le conte ne se vouloit pas acorder à faire trèves tant qu'on luy arderoit son pays, *jasoit que* par avant il eust plus gasté du pays de Brabant (ib. 219). Et *ja soyt que* de grans tresors je ne fusse pas fort chargé Et n'usse sceu finer pour lors D'un boisseau d'écus bien rangé! (Th. Fr. av. Ren. 273). Il en sera chefz, *Jaçoit que* soit ung grant meschefs a nous que serviteurs payens ayons qui sommes chrestiens (Mist. St Laurent 1027). Je l'excuse, pour avoir le jeune homme esté espris de l'amour de ceste belle fille, laquelle, *jaçoit qu*'elle soit pauvre, est neantmoins si riche en beauté (Anc. Th. Fr. V 88). Il me souvint qu'icelle estant chez vous pourroit estre occasion d'y faire venir la tante, laquelle, vous aymant de tout son coeur, *jaçoit que* . . . elle ne se veulle descouvrir, je jugey qu'elle fermeroit les yeux (ib. 166). Je croy qu'avez souvenance que . . . estoit une si grande privauté que . . . elle ne pourroit estre plus grande et que j'estois tousjours en vostre maison ou vous et vostre frère estiez en la mienne, *jaçoit que* les moyens de mon père fussent tres grands (ib. VI 209).

Selon VAUGELAS I 36, la conjonction "jaçoit que" existait encore au XVIIe siècle dans la langue juridique.

Tant soit peu.

"Tant soit peu" est une proposition concessive qui, autrefois, jouissait de plus de liberté quant à l'ordre des mots et à l'emploi du temps du verbe, comme on peut le voir par les exemples qui suivent:

Ne luy voulant communiquer chose qui importast *tant peu fust* (Du Fail). Certains petiz boucliers legiers, sonnans et bruyans quand on y touchoyt *tant peu feust* (Rab. V ch. 39).

Cependant la forme "tant soit peu" prévalut, et elle est aujourd'hui la seule qui existe; la locution s'est stéréotypée. La proposition "tant soit peu" a été considérée comme une nuance de *peu,* indiquant "un degré quelconque, une quantité si petite qu'elle soit", et elle se construit aussi de la même manière, à savoir: soit comme un adverbe, soit comme un substantif.

Ex. Si *tant soit peu* je suis loin de Dorothée, il me semble proprement que mille chiens me rongent la poitrine (Larivey, Tromperies). Si le vieux Charon retarde *tant soit peu* sa barque à ma prière Attends-moy (Theophile II, 140). Lorsqu'à l'extremité ma passion pressée se voit dans ton accueil *tant soit peu* caressée (ib. 66). J'accepterais la faveur présentée, si je croyais l'avoir *tant soit peu* méritée (Scarron, Th. C. I 155). A la seule vue d'un visage masculin *tant soit peu* suspect, son vieux poil se hérissait (Lect. XIV 597). où je ne savais que prendre, puisque je n'ai jamais rien su boire de *tant soit peu* alcoolisé (Le Jour 6. 4. 97). Voilà une résolution, mon chéri, un *tant soit peu* brusque (Capus, Années d'aventures 246). — Si j'ay *tant soit peu* de bon-heur Qui me fasse esperer . . . (Anc. Th. Fr. IV 350). Suis-je pas bien-heureux qu'au fort de malheur je n'aye resenty *tant soit peu* de douleur! (Theophile II 58). Il avoit peine à souffrir que l'on rimât les verbes . . . en er qui avoient *tant soit peu* de convenance (Racan I 280). Non; si j'ai chez vous *tant soit peu* de crédit (Scarron, Th. C. I 68). Si cette affaire est vraie, il y pourrait entrer un *tant soit peu* d'echelle (ib. 417). N'avez-vous pas communiqué un *tant soit peu* avec Marthe (Lect. XVII 549).

Qui que ce soit.

Pour rendre l'idée exprimée par "quivis", "quilibet", le français emploie un mot interrogatif suivi de "que (ce) soit": "qui que ce soit", "quoi que ce soit" "quel que

ce soit", "où que ce soit" etc. Déjà dans l'ancienne langue, ces locutions jouent, dans tous les cas, le rôle de pronoms ou d'adverbes indéfinis. Cependant, "ce" n'y entre qu'assez tard.

Ex. Comme sujet: Se *qui que soit* la molestoit (G. Coinoy (P)[1]). Sa femme remanoit géune Se tant ne li fesoit fortune. Que ses sires proie preist Dont *que que fust* li remainsist. (Dolop. 174 (P)). — *que que soit* lui forfist la main, Seignours, fet Melians des Lils (Meraugis 200). — Comme régime: Car manes ke il auoit troueit nud *cui ke soit*, si lo uestoit (Dial. Gregoire 40, 1). Si géunoient Tant k'il avoit *que que soit* pris (Dolop. 174 (P)). Lors a dit li Rois qu'il l'auroit Tout maintenant *quoi que ce soit* (Fabliaux III 7). — Régime indirect: Nostre frere, a l'appetit de *qui que ce soit*, a puis nagueres recueilli ung grant nombre de gent (Lettre de Charles VII, Godefroy). Il lui repondit qu'il etoit son serviteur contre tout autre, mais qu'il n'etoit la qu'en l'intention de me servir contre *qui que ce fût* (Scarron, Rom. Com. I 153). Ou s'il avient par avanture Que cil li reface leidure Ou de *que que soit* le sormeint, Avra il droit se il se plaint? (Yvain 6101). — Suivi d'un génitif partitif ou d'une proposition relative: et fist signe de son caperon que il voloit parler à *qui que ce fust* del host (Froissart, Chr. IV 351 (P)). Je vous donra du mien *coy que soit* (H. Capet 2496). Sans m'assujettir aux paroles aueque scrupule, mais aussi sans perdre *quoy que ce soit* de la substance (Balzac, Aristippe 10). A *cui que soit* le lesseront, Qui liément le despendra (Roman de la Rose 5897). — Quant doi honme hardi et preu Se combatent en un estat Au *quel que soit* en chiet il mal (Fergus 83). Car on se combateroit l'endemain, a *quel* meschief *que ce fust* (Froissart; Extraits des Chroniqueurs 209). Je lo que nous alons ensamble *ou que ce soit* diner (Mir. ND XV 268). Mes alez; *où que ce soit* je vous sivrai (Meraugis 119).

Ces exemples montrent jusqu'à l'évidence que "qui que ce soit" etc. sont de vrais pronoms (adverbes) indé-

[1] Les exemples marqués de (P) sont pris dans: Pietsch, Beiträge zur Lehre vom altfranzösischen Relativum.

finis, mais qu'en même temps ce sont des propositions vivantes, le verbe s'accordant en temps avec les autres verbes de la phrase. Encore aujourd'hui on trouve des exemples d'une telle concordance des temps:

Il faudrait que je tinsse à *qui que ce fût* en dehors de toi et ce n'est pas possible (BOURGET, Terre promise 49). Accepter cette incapacité de faire *quoi que ce fût* pour son enfant (discours indirect; ib. 165). Il mit les maçons sur la maison, puis, brusquement, un jour, sans faire part à *qui que ce fût* de ses projets il se débarassa (HUYSMANS, A Rebours 12).

Mais d'autre part, puisque "qui que ce soit" etc. sont des propositions abstraites, n'exprimant qu'une seule idée, et que "que ce soit" est passablement stéréothypé, il est évident que ces expressions peuvent très facilement se soustraire à la règle de concordance des temps. Nous en avons déjà vu des exemples, dans "Dialogues Grégoire" 40 et "Dolopeus" 174; dans la langue moderne ils sont nombreux. En voici quelques-uns.

Ex. L'homme qui jouissait simplement d'une honnête aisance fit don d'une immense fortune aux pauvres et jamais ne chercha de *qui que ce soit* un merci (Le Journal N:o 1124, 1895). Comme le "grand méchant" n'avait jamais fait de mal à personne, ni causé de dommage à *qui que ce soit*, il en fut quitte pour dix-huit mois (ib.). Pauline était peu en état d'entendre ou de répondre *quoi que ce soit* (DUMUR, Pauline 313). Il n'avait pas l'air de regretter *quoi que ce soit* (GRÉVILLE, Voeu de Nadia 71). Dans le discours indirect: Etait-elle assez naturelle, et cela ôtait-il *quoi que ce soit* à sa distinction! (BRADA, Jeunes Madames 145). Qui donc eût pu trouver là *quoi que ce soit* qui ne fût net et très innocent (Lect. XVIII 495).

Quant au sens, "qui que ce soit" est un "quelqu'un" accentué, "quelqu'un de quelque qualité qu'il soit", "überhaupt jemand", mais dans la langue actuelle un changement de signification et d'emploi est survenu: on peut trouver "qui que ce soit" dans le sens de "quelqu'un" atone (je n'en ai malheureusement qu'un seul exemple):

"Venais-tu me demander *quoi que ce soit* (= quelque chose)?" — Simplement si tu paraîtras aujourd'hui au Polo (SALES, Petit-charbonnier 195).

Remarque. Dans des propositions négatives, le français peut employer *"âme qui vive"* au sens de "qui que ce soit". Je n'ai trouvé de cette expression que des exemples modernes, mais son histoire est facile à reconstituer. Aujourd'hui, c'est une "locution figée".

Ex. Je n'ai pas rencontré *âme qui vive* (BOILEAU; D-H Dict. v. âme). Il y a des jours au théâtre où l'acteur ne voit pas *âme qui vive* (Lect. III 337). Excepté mes camarades d'Ecole et mes professeurs, je ne connaissais *âme qui vive* (Lect. XVII 264). Jamais un mot, ni bonjour, ni bonsoir, ni même un fichtre, ni même un fouchtra, ni rien, à *âme qui vive* (RICHEPIN, L'aimé 204).

Remarque 2. Pour la comparaison voici quelques exemples de l'emploi d'expressions correspondantes dans l'espagnol et dans l'italien.

Esp. Que con aquel sacudimiento tenia mucho donaire y gusto en *cualquiera* (chaque) materia (El Maestro VICENTE ESPINEL, Descanso segundo). Y de *cualquiera* manera que sea todos en la muerte se despiden de mala gana de la hacienda (ib. desc. sexto). Usted se burla. *Cualquiera* (chacun, qui que ce soit) hubiera hecho lo mismo en iguales circunstancias (MORATIN, La Comedia nueva II 8). Si íbamos por la calle, *donde quiera* que hubiésemos sed, entrábamos en la primera taberna (La Celestina III page 19). — invitaba à sus amigas para un "five o'clock tea", ó imaginaba *cualquier* otra (quelque autre) majadería por el estilo (La España mod. III 20). No sé cómo fué que Pizarral se adhirió á la mesa aquella del Suizo y no á otra *cualquiera* (ib. VIII 83). — que le parecían tan buenos tomo *cualesquiera* otros (ib. XI 9). ¡ Bonitas cosas hacía Dios, la Humanidad, ó *quienquiera* que fuese el muy tal y cual que inventó el mundo y nos puso en el! (ib. III 6).

It. S'io fossi col nodo maritale già stretto, non soffrirei un simile attentato da *chi che sia* (qui que ce soit, personne), o riputerei per indegno e mal cavaliere chiunque aspirasse a rapirmi . . . (GOLDONI, Cavaliere e la Dama II 7). Io dimorrò

qui teco tanto che non sia vero che de'miei compagni *qualche sia* non ci arrivi (Nov. Ant. 33. T—B.). Indisposizioni, e tutte gravi, che mi levano il potermi applicare a ogni *qualsiasi* sorte d'esercizio (Galil. Op. Compl. VI 283. T—B.) O che l'indusse il gran periglio, in cui Ciascun *qualsiasi* ogni refugio apprende (Bracciol. Croc. racq. XXII 20. T—B). [Dans ces deux exemples *qualsiasi* appartient à "ogni", "ciascun" pour généraliser: "chaqun que ce soit"]. Che non possono esser rotte da *qualsisia* (aucun) ferro, o da *qualsisia* colpo di pistola (Red. Esp. nat. 13. T—B). Or quand nel moderno e nell'antico Tempo mai tanto popol fu adunato Per andar contro a *qualsisia* nimico Come questo che'l mondo ha soffocato? (Bern. Orl. 50, 34. T—B). — accozzando questa *qualsiasi* testimonianza con alcune altre indicazioni (Manzoni, Prom. Sposi 109). Così, ne' pubblici infortuni, e nelle lunghe perturbazioni di quel *qual si sia* ordine consueto, si vede sempre un aumento . . . (ib. 385). [Ici le pronom tend apparemment à être un adjectif indiquant une qualité]. Nè, in paese così diviso politicemente, poteva esser segnacolo comune di riscossa una *qualsiasi* dissidenza religiosa dalla potenza dominatrice (La Vita it. del seicento I 37). Garibaldi non fu mai di *qualsiasi* parte, nè si curava nè si ricordava di offese personali (Scritti di Alberto Mario XXXIX). —

Che *qualsivoglia* (chaque) persona . . . sia mandato alla galea (de 1583; Manzoni, Prom. Sposi 8). Non si debbe gloriare il Signore nel tenere gran corte, ma si bene in avere appresso di sè uomini valenti e virtuosi, e in *qualsivoglia* esercizio eccellenti (Fir. Disc. an. 23. T—B). Ogni sorta di figura, fatta di *qualsivoglia* grandezza bagnata va al fondo, e non bagnata resta a galla (Gal. Apol. 11. T—B). A quelli ch'erano in pericolo per *qualsivoglia* (quelque) altro caso, se non poteva colla mano, gli soccorreva co'voti e co'prieghi (Serd. Stor. 12. 210. T—B) Di rado avviene che le parole affermate e sicure d'una persona autorevole, in *qualsivoglia* genere, non tingano del loro colore la mente (Manzoni, Prom. Sposi 125).

Je ne sais qui, quoi, quel etc.

En comparant les deux phrases suivantes: 1) "Et *je ne sais* par *quelle* bizarre récurrence d'idées me revint dans toute sa joie l'une des meilleures journées" (Lect.

I 294); 2) "C'est ton coeur qui a dicté ces paroles, et non *je ne sais quelle* fausse dignité" (ib. III 247), on s'aperçoit que *je ne sais* avec le pronom interrogatif joue un rôle différent dans les deux cas. Dans la première phrase "je ne sais" a le sens de "j'ignore", et le pronom interrogatif introduit la proposition qui suit. Dans la dernière "je ne sais" a perdu sa valeur primitive; l'expression est étroitement liée au pronom interrogatif et forme avec celui-ci un pronom indéfini.

La formation de ce pronom indéfini pourrait s'expliquer de la manière suivante. Au lieu de donner à "je ne sais" une place où il régit une proposition, dans ce cas une interrogation indirecte, on peut le mettre, combiné avec le mot interrogatif, après cette proposition de façon que les deux propositions deviennent indépendantes toutes deux. Le sens change cependant un peu. La première proposition devient la principale et attire la plus grande partie de l'attention; "je ne sais" avec le mot interrogatif ne joue qu'un rôle inférieur.

Ex. L'un n'a fait de mal à personne, *je ne sais* par *quel* prodige (Lect. XVIII 465). Or est en autre tere, *je ne sai hou* (Aiol 4207). Jorz avoit passez, *ne sai quanz* (Yvain). Il faut inventer quelque moyen, *je ne sçay quoy* (Anc. Th. Fr. IV 412). Elle avait découvert, *je ne sais où*, une veuve qui s'était trouvée trop heureuse d'occuper une de ses chambres (Lect. XVIII 341).

Dans cette position, où "je ne sais qui" est très peu accentué, il finit par être considéré comme un tout; les éléments particuliers se rapprochent en même temps que le verbe perd sa valeur primitive. "Je ne sais qui, quoi" est alors un pronom indéfini du sens, d'abord, de "quelqu'un" "quelque chose", puis aussi de "certain", "une certaine chose", c'est-à-dire que "je ne sais qui, quoi" peut représenter une personne ou une chose par-

faitement connue de celui qui parle, mais qu'il ne veut pas nommer d'une manière précise.

Ex. En cele nuit, devers la herberge Boniface le marchis de Monterrat, *ne sais quex* genz qui cremoient les Grez qu'i nes assaillissent, mistrent le feu (VILLEHARDOUIN; BARTSCH-HORNING 317, 12). Pour chou que on li embla par *ne sai quel* mesaventure le fuerre d'une espee (Merlin I 271). Je m'en voys ung peu sur les champs Parler à *ne sçay quels* marchans Pour rapporter aulcun ouvraige (Anc. Th. Fr. I 134). C'est *je ne sçay quel* folye Qui à la fin le sang me ronge (ib. 135). Mais je voy *je ne sçay qui* sur la porte (ib. V 241). Faictes vostre compte qu'il sort du lict ou bien que c'est quelque *je ne sçay qui*, lequel veut faire l'argument de quelque nouvelle comedie (ib. 163). L'un d'entre eux chantoit *ne sçay quel* chant de marin (AMYOT; D-H. XVIe S. 157). — Après les oignit de *je ne sçay quel* (un certain) oignement (RAB. II ch. 30). Leur boire étoit un anti-fortunal, ainsy appelloient ils *ne sçay quel* breuvage du pais (ib. V ch. 27). Mais à *je ne sais quel* air galant et majestueux que les jeunes personnes n'ont pas encore, on connoissoit qu'elle pouvoit être (SCARRON, Rom. C. I 67). Le romantisme conserve aux oeuvres les plus hardis novateurs *je ne sais quel* type général de race et d'origine (PÉLISSIER, Mouvement litt. au XIXe S. 97). Et puis, pour bien des jeunes cervelles, un peu folles, le métier d'écrivain confère *je ne sais quels* droits régaliens: entrées dans les théâtres, billets de faveur pour les premières, cartes pour tous les vernissages . . . (DESCHAMPS, Chemin fleuri 249). Cette fin d'après-midi si pure, cet horizon tragique avec un *je ne sais quel* caractère irrémédiable répandu sur toutes choses . . . (BOURGET, Cosmopolis 466). Le chien s'éloigna, avec ce *je ne sais quel* air triste et résigné que donne l'habitude . . . (Lect. XVIII 518). [Observez, dans l'exemple suivant, que "je ne sais quel" se trouve dans un discours indirect!] Et le rire la reprit, jusqu'aux larmes; comme par spasmes; bien qu'au fond Edwine se sentit blessée . . . (voici la pensée d'Edwine): Ainsi, au cas où elle eût . . . embrassé "ce monstre-là, ce vilain singe"; que ce fût par obéissance, timidité de martyre, ou autrement, ce Ladislas, *son* Ladislas eût fait *je ne sais quelles* réserves! (CADOL, L'archiduchesse 125).

Brief vous avez *je ne say quoy* (Mist. V. T. 46429). Je escoute *ne sçay quoy* qu'il va flageolant (Farce de Patelin 733). Je ouy *je ne sçay quoy* brouyr (Choix de farces I 163). Elle

a *je ne sais quoi* qui fait que ne suis plus à moi (Scarron, Th. C. I 126). — J'ay peur que je vous ennuye, si je vous dis *je ne sçay quoy* (une certaine chose). — Or, dis. — Jehan je n'ose (Th. Fr. av. Ren. 442). Je vous diroye *je ne sçay quoy* moult voulentiers (elle le sait très bien; Anc. Th. Fr. I 73). Si j'ay fortune qui me donne Quelque moyen de m'avancer, *Je ne sçay quoi*, sans y penser, Se vient jetter à la traverse (ib. IV 350). Je m'asseurois que n'eussiez failly me faire quelque *je ne sçay quoy* qui eust tout gasté (ib. VI 16). Je suis peu souvent ainsi qu'il ne m'arrive quelque *je ne sçay quoy* de mauvais (ib. 226). Elle durent penser, en considérant la grâce aisée des attitudes de Noémie, le *je ne sais quoi* de merveilleusement souple répandu sur toute sa personne (Lect. XVII 9). Elle a ce *je ne sais quoi* d'ouvert à la vie que nous aimons tant (ib. XVIII 118). Tous ces bruits ayant un *je ne sais quoi* de provocant (ib. 121). Pour un escrimeur, et pour un habitué du tir une rencontre se traduit par des images de détail qui enlèvent au danger son *je ne sais quoi* d'indéterminé . . . (Bourget, Cosmopolis 197).

Outre "je ne sais", on trouve aussi "on ne sait":

Il s'y engagea seul, sans trop savoir quel avantage il en retirerait, peut-être afin de reconnaître les lieux en vue d'*on ne sait quelle* aventure possible (Lect. I 258). Une tiédeur flottait, un *on ne sait quoi* de triste et de voluptueux qui alanguissait (ib. XVII 432). — pour satisfaire Thérèse, qui prétendait trouver à ce coupé, si correctement conduit et attelé qu'il fût, *on ne sait quoi* de banal, il se décidait (Margueritte, Tourmente 83).

Les exemples précités montrent que "je (on) ne sais (sait) qui" etc. est devenu une "locution figée"; mais c'est une locution qui n'est pas toujours figée. Comme le "figement" dépend du défaut d'attention, l'expression peut reprendre son sens propre, si le verbe est accentué comme à l'origine. Cela se montre dans les cas où le verbe est à l'imparfait, et mieux encore, quand le sujet est accentué et individualisant.

Ex. Je souhaitais que Marthe fût en situation de me voir, qu'elle fût cachée *je ne savais où*, quelque part, de façon à

pouvoir (Lect. XVII 541). Les petits pieds battaient la mesure d'*on ne savait quelle* folle chanson en des socques brodées (MAIZEROY, La peau 104). — Qui sait si Dieu n'établira pas l'invincible revanche de *nous ne savons quel* ordre de choses (MENDÈS, Gog I 14). Il s'y reconnaissait différant de lui-même cependant, moins par l'énormité de l'image que par l'adjonction d'*il ne savait quels* traits qui le complémentaient (ib. 24). Or Louise était venue, ce matin-là, sans idée précise, mue par *elle ne savait quel* besoin de revoir le sanctuaire du génie de son mari (MAËL, Femme d'artiste 187).

Comparez les locutions équivalentes en italien et en espagnol:

V'era *non so qual* sentimento di bontà diffuso per ogni dove: qualche cosa come un sorriso . . . (D'ANNUNZIO, Innocente 181). Don Rodrigo, senza indovinar precisamente il soggetto di quella visita, pure, per *no so qual* presentimento confuso, n'avrebbe fatto di meno (MANZONI, Prom. Sposi 54). — cercava di pensare a qualche cosa per non dormire. Ma avrebbe voluto, solo per cinque minuti, posare il capo *non so dove* per dormire (SERÀO, Fantasia 217). Ben sai, che Clizia da *non so che* furore mossa prese un pugnale (MACHIAVELLI, Clizia IV 7). *Un non so che* colora e discolora Il viso (P. ARETINO, Orazia II v. 462). E se si storceva subito *un* nuovo *non so che* veniva a puntarglisi al luogo medesimo (MANZONI, Prom. Sposi 392). Anche noi, dico, sentiamo una certa ripugnanza a proseguire: troviamo *un non so che* di strano („noi", c'est l'auteur seul; ib. 306). Quel *non so che* di convulso in lei mi pareva più palese (D'ANNUNZIO, Innocente 45).

Una de las cuales entró quejándose, porque de una ventana le habian arrojado *no sé qué* desapacible á las narices (VICENTE ESPINEL, Desc. seg.). La frase era siempre llana y justa, ni mas ni menos de lo que exigía el concepto, pero siempre con un *no sé qué* vago é indeterminado que encajaba (España mod. VIII 84). El 28 de Agosto, estaba el sabio muy ocupado con *no sé qué* cosas hondas que habían de discutirse (ib. 87). — porque siendo él un fraile y ella una señorita muy bien educada y honestísima, tal amor, por alambicado, espiritual é incorpóreo que fuese, tenía un *no sé qué* de indecorosamente plebeyo que . . . (VALERA, Doña Luz 147).

N'importe.

La forme impersonnelle et négative du verbe "importer" s'est figée dans deux cas: quand elle est mise comme parenthèse — "n'importe", et quand elle est combinée avec un mot interrogatif — "n'importe qui, quoi, où etc.".

1. "*N'importe*" comme parenthèse.

"N'importe" est primitivement une proposition du sens de "cela est sans importance", "cela ne signifie, ne fait rien" comme dans:

N'importe qu'elle y veille, Je n'ay rien fait jamais à craindre des tesmoins (Theophiie II 98). Dis que c'est moy, *n'importe* (ib.). Des martirs tu veux estre au rang. — Soit, c'est tout un, cela n'importe (Th. Fr. av. Ren. 457; XVI[e] S).

La locution paraît, cependant, s'être bientôt stéréotypée, car elle ne prend pas le sujet "il", même à une époque où les verbes impersonnels l'exigent.

Ex. Peut être faudra-t-il être enseveli dans ses ruines: *n'importe*, pourvu que je dise la verité (Fénélon, Télémaque 56). Le ciel te garde éncore un destin plus tragique: *N'importe,* vif ou mort, les gouffres des enfers auront pour ton supplice encor de pires fers (Corneille, Clitandre IV 7).

Aussi "n'importe" change-t-il de sens; il équivaut à "en tout cas", "toutefois", "cependant", comme on peut le voir par les exemples suivants:

Je la donnerai bien (la lettre); mais je n'ose vous dire Que ma maîtresse daigne ou la prendre ou la lire. — Présente-la, *n'importe* (Corneille, Le Menteur IV, 6). Tu représentes à cette heure tout ce qui m'aime. — Ce qui t'aime le mieux . . . soit; mais tout ce qui t'aime. Je ne le croirai jamais. *N'importe,* tu viens de bien parler (Lect. III 247). Et qu'elle regrette à présent ces appétits d'antan! *N'importe,* il faut le conserver, lui, à tout prix, à force de larmes ou de morsures (ib.

XVII 491). Allons dormir. — Ma foi! j'en ai besoin, fit madame Homais qui baîllait considérablement; mais, *n'importe*, nous avons eu pour notre fête une bien belle journée (FLAUBERT, Bov. 169).

Quant au temps auquel on doit mettre "importe", il est évident que, si l'expression gardait sa valeur et son sens primitifs, le verbe correspondrait avec les autres verbes de la phrase, aussi bien que dans "qu'importe" et "peu importe";

Ex. Que lui *importait* que César lui laissât la vie (Lect. XIV 479). Que lui *importait!* (BOURGET, Cosmopolis 292). Que lui *avait importé* tout cela (La Nouvelle Revue, T. LXXXVIII p. 91). N'y a-t-il personne pour nous entendre? — Non, répondit vivement le comte. D'ailleurs, *qu'importerait!* (L'Eclair 29. 4. 97). Pendant cette opération, une vive causerie s'engageait. Peu *importait!* (Lect. XVI 285).

mais "n'importe" s'est figé en même temps qu'il a changé de sens: le verbe se met toujours au présent, même au discours indirect.

Ex. Il est vrai que je composais mon volume en petites pièces que Sivry faisait parvenir à sa soeur . . . Mais, *n'importe*, c'était l'absence! (VERLAINE, Confessions 161). M. D. trouvait que la menuiserie du premier Empire avait des angles trop rectangles . . . *N'importe.* On infligea au pauvre homme des armoires consulaires (DESCHAMPS, Chemin fleuri 85). On n'arriverait pas à Wehesfield avant la nuit montante. *N'importe*, ils ne se plaignaient pas (MENDÈS, Gog I 256). (Discours indirect:) Ne faisait-il pas injure à Vénie de lui prêter sans raison de pareils sentiments? Quel prétexte lui avait donc fourni la jeune fille de suspecter sa constance et sa bonne foi. Et si elle pouvait lire en lui de tels soupçons, n'en ressentirait-elle pas une mortelle insulte? *N'importe!* cette révélation, il la lui devait (MAËL, Fleur de mer 89).

2. *"N'importe qui, quoi"* etc. est devenu un pronom indéfini de la même manière que "je ne sais qui". Il a le sens de "qui que ce soit". Du reste, ce que nous disons de "n'importe", s'applique à "n'importe qui". Le verbe

doit donc correspondre en temps avec les autres verbes, comme dans: "Plusieurs d'entre eux ne vouloient que faire un livre, *n'importait quel,* pourvu qu'il fût recueilli (J. J. ROUSSEAU; v. LITTRÉ: importer!); mais dans la langue actuelle, on ne trouve que la forme "n'importe qui, quoi".

Ex. Mais tout cela, *n'importe qui* le signalerait (Lect. XVIII 401). Mettons que c'est le hasard, ou un dieu, ou *n'importe qui*, ou *n'importe quoi* (Le Journal N:o 1137, 1895). — à celui qui, dans *n'importe quel* engagement, se tient en arrière (FLAUBERT, Bov. 212). Des habitants, des intérieurs, de la vie, rien ne se montre, et je pourrais aussi bien me croire *n'importe où* (Lect. XVIII 15).

Ce fut sans en avoir conscience qu'elle s'achemina vers l'église, disposée à *n'importe quelle* dévotion (FLAUBERT, Bov. 121). Il lui était impossible de ne pas désirer connaître, *n'importe comment*, à quelles circonstances la petite venait de faire allusion (BOURGET, Terre promise 281). Il ne se lassait pas de la raconter à ses collègues du cercle, à ses fournisseurs, à *n'importe qui* (id. Cosmopolis 405). Pour aider à cacher l'embarras de tous, G. plaqua de furieux accords sur son banjo et chanta *n'importe quoi* du haut de sa tête (RICHEPIN, Glu 129). — si, parvenue à cette période de fatalisme où elle attendait une solution, *n'importe quelle*, celle-ci n'eût pas été insensible (DUMUR, Pauline 193).

(Le discours est indirect:) Alors il réfléchissait: Il en économiserait le revenu, il le placerait à la caisse d'épargne; ensuite il achèterait des actions, quelque part, *n'importe où* (FLAUBERT, Bov. 216). Adèle épouserait donc *n'importe qui*, un Raffraye peut-être, quelque homme brutal . . . Cette suite d'imaginations fut si cruelle à Francis . . . (BOURGET, Terre promise 201). Soit: il ne dirait rien; mais à la promenade ou à quelque sortie de théâtre, il trouverait moyen d'insulter l'insulteur, de le provoquer de *n'importe quelle* manière pour le forcer à se battre sans avouer de motif. Se battre, lui Laurent, qui de sa vie n'avait tenu une épée, contre un officier rompu à la salle d'arme! *Qu'importait!* (DE SAUSSINE, Le prisme 233).

On ne peut plus.

Il est probable que cette locution a été primitivement employée dans des phrases dont le sujet était une personne, et dont le verbe pouvait facilement être suppléé par la pensée, comme dans celle-ci: "L'illustre père des "Odes funambulesques" fut *on ne peut plus* favorable" (Le Temps 22. 5. 97). Comme, cependant, l'expression est intercalée et regardée comme un tout à part, surtout à cause de l'ellipse qu'elle semble renfermer, elle perd sa nature propre et finit par être considérée comme un équivalent de "au plus haut degré", c'est-à-dire comme un moyen d'exprimer le superlatif. Alors on peut la transporter et l'employer dans d'autres phrases:

Ex. Cette fête m'est *on ne peut plus* chère (Le Journal N:o 1141, 1895). Votre remarque est *on ne peut plus* judicieuse (Lect. XVII 343). Je me semble à moi-même une personne raisonnable, et le bonheur me serait *on ne peut plus* facile s'il ne m'arrivait pas l'aventure la plus imprévue (ib. XVI 564). J'eus beau tenter de lui expliquer que j'avais parlé à peu près sans savoir, sur une appréciation *on ne peut plus* vague (Le Jour 8. 4. 97). Mais le zèle matrimonial de Mme de L. lui avait fait trouver toutes sortes de réticences sous ces expressions *on ne peut plus* ordinaires (Maël, Fleur de Mer 245).

A cette expression on peut comparer le "à più non posso" italien, qui est une locution adverbiale formée comme "à brûle-pourpoint" etc. v. page 18.

Ex. L'unica persona che vide fu un'altra donna; la quale ... spalancando la bocca come in atto di gridare *a più non posso* (Manzoni, Prom. Sposi 416). Si vedeva un meschino che cantava *a più non posso* (ib: 420).

Comme qui dirait.

Sous "comme", Littré donne de cette expression l'explication suivante: "comme qui dirait" contient une

ellipse; la phrase complète est: "comme dirait celui qui dirait". J'avoue n'y pas comprendre grand'chose. Dans "comme qui dirait" on a certainement à faire au "qui" du sens de "si l'on". De ce "qui" M. Marchot parle dans *Zs. f. Rom. Ph.* XX 525 de la manière suivante: "Il me semble qu'il ne peut y avoir de doute sur le sens premier de ce *qui,* qui est "celui qui", fréquent en a. fr. et encore usité en français moderne: Qui dort dîne. Mais comment ce *qui* du sens de "celui qui" a-t-il pu passer au sens de "si l'on"? Tout simplement par l'effet d'anacoluthes, qui, comme on sait, ne sont pas rares en a. fr. Supposons une phrase quelconque avec "celui qui", par exemple: Celui qui le fera, recevra un mauvais salaire. Qui le fera, mal loier recevra. On pourra dans cette phrase changer de construction sans changer l'idée et dire avec une anacoluthe: Qui le fera, mal loier i avra (il y aura), ou encore: Qui le fera, maus loiers sera renduz. L'on voit que du coup le changement de construction a donné à *qui* le sens de "si quelqu'un", "si l'on"". Mais rien ne prouve que, dans ces exemples, "qui" ait changé de nature, que le premier "qui" ne soit pas tout à fait identique au dernier? M. Marchot n'aurait-il pas été conduit à ce jugement par la langue moderne? Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce qu'il ait prouvé que "qui" dans le premier exemple est vraiment "celui qui", son explication reste sans valeur. Pour ma part, je crois qu'il faut en chercher une autre.

Le latin avait un pronom indéfini: "quis", "quid", "qui", "quod", qui s'employait surtout dans des propositions hypothétiques, p. ex. "si quis pugnam expectat, lites contrahat". Il se trouve aussi dans des propositions qui ne sont pas introduites par une conjonction, mais qui ont un caractère hypothétique: "filiam quis habet; pecunia opus est"; "potest quis, cum divinationem habeat, errare aliquando". Ce pronom se trouve surtout dans la langue

juridique: "ast quid turbassitur in agendo, fraus auctoris esto"; "negat quis, nego"; "roget quis"; "probus quis nobiscum vivit: illi tardo cognomen damus". Il a persisté dans les langues romanes, et apparaît en français sous la forme de "qui" du sens de "si quelqu'un", "si l'on".

Avec cette explication de "qui", la construction de "comme qui dirait" est claire immédiatement, et l'on n'a pas besoin de parler ni d'ellipse, ni d'anacoluthe.

Pour le développement de "comme qui dirait", je me figure que l'expression a d'abord été intercalée comme une parenthèse pour expliquer quelque chose, dans le sens de "pour ainsi dire"; là elle est devenue stéréotypée, et puis on l'a employée dans des cas où il ne s'agit pas d'une explication. "Pour ainsi dire" peut avoir le sens de "à peu près", "presque", et dans cet emploi on trouve des cas où on paraît avoir complètement oublié la nature primitive de "comme qui dirait".

Ex. On surnomme celle deesse Epitragia, *comme qui dirait*, la deesse du bouc (AMYOT, Thésée 21). Le menu peuple saccagea ceulx que l'on appeloit prosagogides, *comme qui dirait*, les courratiers (id. Dion. 37; LITTRÉ, sous Comme). Je suis homme de loi, "sollicitor", *comme qui dirait* avocat consultant (Le Journal N:o 1128, 1895). — Une musique et prompte et vive et tendre Qui m'enlève, entends-tu? — Je commence à comprendre; C'est *comme qui dirait* (pour ainsi dire) une fugue (REGNARD; v. LITTRÉ, sous Fugue). — au collège Chaptal, dont l'Etablissement était *comme qui dirait* un des suffragants (VERLAINE, Confessions 57). "Donc", ainsi employé, appartient au patois, si léger! des Ardennes dont je suis à demi comme on a *comme qui dirait* une bague au doigt ou une plume au chapeau (ib. 120). Et voilà que pourtant une lassitude, *comme qui dirait* (presque) aussi une plénitude commençait à me prendre (ib. 153). — je me blâmais en rougissant presque, si j'ose ainsi dire, mentalement de ressentir, une déconvenue *comme qui dirait* charnelle (ib. 184). Ça ne paraît pas naturel, vrai de vrai. C'est *comme qui dirait* un chapeau en fils d'or (RICHEPIN, Glu 220). Il s'en faut d'une bagatelle . . . — Finissons, s'il vous

plaît, — *Comme qui dirait* (à peu près) deux cent dix-huit mille francs (AUGIER, Gendre de M. Poirier II, 5).

Remarque. L'espagnol connaît la même expression.

Ex. ¡ Ella, que no sabe lo que es mundo, que no ha salido todavía del cascaron, *como quien dice!* Es que á ustedes no hay quien los apee de que yo soy un hombre, *como quien dice,* tirano (España mod. II 32). — insistió el ilustrísimo señor más admirado cada vez de hallar en el riñon de Castilla, *como quien dice,* aquel ejemplar del hombre salvaje (ib. XI 7). Llegó la noche del baile, y excuso decirte que, con la más sana intención que puedes imaginar, eché *como quien dice* el resto (ib. LXXVI 13).

Comme il faut.

"Comme il faut" est employé à l'origine et proprement comme proposition adverbiale et forme alors le complément d'un verbe.

Ex. La fille est toujours suivant les sentiers de la mère ainsi *comme il faut* (Anc. Th. Fr. IV 246). Est-ce user *comme il faut* d'un pouvoir légitime Que me faire coupable? (CORNEILLE Médée II 2). Je vous ferai danser *comme il faut* (MOLIÈRE, Bourgeois gent. II 3). Un philosophe sait recevoir *comme il faut* les choses (ib. II 6).

Cet emploi existe encore comme dans:

Il s'était levé pour être à la rescousse de grand matin craignant que l'affaire ne marchât pas *comme il fallait* (RICHEPIN, Glu 200). Le vieux comprit fort bien . . . Et le père Gillioury lui parlerait *comme il faut,* lui dirait ça et encore ça (ib. 117).

Dans ce dernier exemple on attendrait aussi "comme il *fallait*", d'autant plus que le discours est indirect, mais c'est que l'expression s'est stéréotypée, et cela depuis assez longtemps. Déjà LAFONTAINE dit: "Rien ne la contentait, rien n'était *comme il faut*" (Fables VII: 2).

Quand le verbe, comme dans ce dernier cas, était

"être", "comme il faut" fut considéré comme le complément du sujet, c'est-à-dire d'un substantif; puis il a pu très facilement devenir le complément immédiat d'un substantif, autrement dit, un adjectif.

Les gens "comme il faut" de la ville (ZOLA, Dr Pascal) Nous nous étions fourvoyés tous deux dans une rue habitée par une multitude de dames pas *comme il faut* (LOTI, Mme Chrysanthème XI). La tenue d'une femme très *comme il faut* (ib. XXXIX). Les toilettes que nous faisons pour des femmes *comme il faut* (Le Journal N:o 1133, 1895).

Remarque. De ce "comme il faut" on doit distinguer "comme il en faut", qui continue à être une proposition.

S'il vous plaît.

Le sens primitif de "s'il vous plaît" est naturellement celui de "s'il est vostre plaisir" dans: "Encore je vous demanderoie voluntiers une autre chose, se il estoit vostre plaisir" (Jehan de Paris 112), qui se trouve dans:

Voz cuit je si racorder et paier, Que vos raures *s'il vos plaist*, s'amistie (Jourdains 53). Mais je dirai, *s'il voz plaist*, que ferez (ib. 3889). *Sy vous plaist*, vous nous le dires (Th. Fr. av. Ren. 51). *S'il vous plaist*, vous luy direz donc que present le despecherez (Nouv. Pathelin, 154).

Dans les deux derniers exemples on voit cependant déjà une transition au sens habituel dans lequel l'expression atténue ce qu'il y a de rude dans un impératif:

Donques mettez vous à genoux, *s'il vous plaist* (Nouv. Pathelin 159), Entrez, *s'il vous plaist* (Th. Fr. av. Ren. 16) Dictes-nous, *s'il vous plaist*, lequel est Jehan de Paris (Jehan de Paris 77).

De ce cas on en arrive facilement à "s'il vous plaît" dans les phrases interrogatives, puisqu'une interrogation est généralement une exhortation indirecte, une invitation à dire quelque chose.

Et qui sont ces insolens là, *s'il vous plaît* (DANCOURT, Chev. à la mode I 1) Qui est donc tout ce monde-là, *s'il vous plaît*, (MOLIÈRE, Bourgeois gent. III 3). Et pour quelle raison, *s'il vous plaît*, cherchez-vous un basilic? (VOLTAIRE 88). Tu acceptes! — Non, je refuse, mon père. — Et pourquoi, *s'il vous plaît?* (Lect. XVII 84) Et à quoi le voyez-vous, *s'il vous plaît?* (G. SAND, Marquis de Villemer). Ah! ah! vous êtes des pèlerins? Et de quel pèlerinage arrivez-vous, *s'il vous plaît?* (id. Mare au Diable; les deux derniers exemples sont tirés de ROBERT, Questions de grammaire). Nous ne discutons pas avec les énergumènes, cria Herschstein. — Et avec qui discutez-vous, *s'il vous plaît?* vociférait Schleifmann (Revue de Paris, 1897, 196).

Dans cet emploi "s'il vous plait" a tout à fait perdu sa force primitive, et il n'est plus là que comme une formule de politesse sans importance pour l'idée et, pour ainsi dire, une révérence en mots. Puis on le trouve aussi dans le même sens ailleurs que dans des phrases interrogatives pour adoucir une proposition qui pourrait provoquer de l'étonnement; "s'il vous plaît" devient souvent alors une locution confirmative du sens de "pensez donc", "croyez-le bien", "même".

Mazarin mourant et jetant un dernier regard sur ses richesses — il y avait là, *s'il vous plaît*, entre autres belles choses, les deux Esclaves (Le Journal N:o 1115, 1895) Je crois que Gabrielle donnait plus qu'elle ne recevait. C'était, *s'il vous plaît*, la cuisinière de la maison (Lect. XVIII 347).

Au vieux temps qui valait le nôtre,
Et qu'on regrette, *s'il vous plaît*,
Où la Reine tout comme une autre,
Tenait sa quenouille et filait.

(F. COPPÉ, Légende de Noël).

On avait compris qu'il n'y avait pas moyen de lui faire oublier un mâle pareil. Maître timonnier, *s'il vous plaît*. (RICHEPIN, L'aimé 231) J'avais un joli costume tailleur en alpaga bleu, copié sur un modèle qu'on a fait à la maison pour une princesse Anglaise, *s'il vous plaît*. (Le Journal N:o 1133, 1895) La rue possédait un certain nombre de gnaffs qui élevaient des

poules, dans la rue, *s'il vous plaît.* (Lect. XVI 286). Ce qu'elles veulent toutes, c'est un mari et des enfants, et *s'il vous plaît,* un mari qui ne les plantera pas là pour un oui ou pour un non (Le Journal N:o 1136, 1895). Mais comment êtes-vous venu? insista Pauline. — Avec une voiture, une calèche, *s'il vous plaît* (GRÉVILLE, Folle avoine). Le domestique tira la sienne, une vraie montre en or, *s'il vous plaît,* et répondit (CADOL, Les inutiles; les deux derniers exemples sont tirés de ROBERT, Questions).

"S'il vous plaît" ayant, ainsi qu'il vient d'être démontré, subi comme locution un changement de sens si considérable, il est évident que chacune des parties qui composent cette locution a perdu sa vitalité première et que l'expression tend à devenir un mot composé.

Remarque. Au lieu de "s'il vous plaît" on emploie aussi "je vous prie" ou "je vous en prie" pour adoucir une exhortation, mais dans les ouvrages que j'ai parcourus, je ne l'ai trouvé que dans des phrases d'exhortation et d'interrogation; je suis donc porté à croire que "je vous prie" n'a pas subi un changement de sens aussi grand que "s'il vous plaît".

Ex. *Je vous prie,* considerez comment le noble Patelin rien plus ne dit (RAB. III chap. 4) Ne m'épargnez, *je vous en prie* (ib. IV chap. 16). Et voyez, *je vous prie,* Et son hypocrisie et sa veillaquerie (SCARRON, Th. C. I 354). Dame, dites moi, *je vous prie,* Quel nom li pourrons nous donner? (Mir. ND I 501) Monsieur, qui estes vous, *je vous prie?* (Anc. Th. Fr. X 82). Vous ferez fort bien de me corire; mais, *je vous prie,* seriez-vous bien si poltron que de prendre le reste de Basilie? (ib. VII 220). Qu'aves-vous à objecter, *je vous prie,* aux chevaux de bois? (Le Journal N:o 1136, 1895).

Vaille que vaille, coûte que coûte.

Au premier abord, on s'aperçoit que ces deux locutions sont des locutions figées; elles le sont déjà dans les premiers exemples que j'ai trouvés. Après ce qui a

été dit dans l'introduction, il doit être facile pourtant d'expliquer leur développement: leur place est, à l'origine, dans le discours direct, où elles se rapportent au temps futur. Là elles se figent et prennent le caractère d'adverbes.

Ex. Puis qu'il vous plaist, *vaille que vaille;* je m'en tenray (Mir. ND XXXVII 1016). Mais non obstant, *vaille que vaille,* Si m'ares vous, si vous voulez (Th. Fr. av. Ren. 142). Allons vers luy, *vaille que vaille,* Pour sçavoir s'il nous reprendra (ib. 186). — Et sy n'avoyt denier ne maille, Il requapa (= réchappa) *vaille que vaille* (observez le temps) Mais on le print par le collet (ib. 451). Elle le verra à ses despens. *Vaille que vaille,* a-vous point une croniquaille pour y regarder? (Anc. Th. Fr. I 390). On me donnait le soin De fournir la maison de chandelle et de foin; Mais je n'y perdais rien; enfin, *vaille que vaille,* J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille (Racine, Plaid. I 1). Ragotin le voulut battre, et l'eût fait, s'il ne se fût humilié devant ce colère malade, à qui il tira trois palettes de sang et lui ventouza les épaules, *vaille que vaille* (Scarron, Rom. Com. I 325).

Il s'était décidé à cette démarche comme un malade d'esprit qui veut, *coûte que coûte,* secouer une intolérable obsession (Bourget, Terre promise 251). Elle était remuée d'une de ces fièvres d'épouvante et de remords qui sont trop aigües pour ne pas agir, *coûte que coûte* (id. Cosmopolis 292). Ce geste brusque convainquit Médéric qu'il s'agissait d'un mystère important et le décida à faire son devoir *coûte que coûte.* (Maupassant, Petite Roque 79). (Pensée:) Ah! Il l'aurait *coûte que coûte* sa dispute, et dès l'instant qu'il y aurait eu échange de témoins, il faudrait bien que l'Américain marchât (Bourget, Cosmopolis 192). (Le maître réfléchit:) Et quant à leurs froideurs, quant à leur sourde inimitié, on aviserait au retour, on les materait *coûte que coûte* (Revue de Paris, 1897 p. 166).

S'entend.

Quand on a fait une correction ou une restriction qu'on trouve si naturelle qu'elle doit se comprendre d'elle-

même, on ajoute souvent dans la langue familière un *"s'entend"*.

Ex. (ils) le pillent et s'en crèvent: *s'entend*, alors qu'ils ont prou de quoi se crever (SCARRON, Th. C. I 356). L'homme est libre, jusqu'à un certain point, *s'entend* (Ac. Entendre). Heureuse! Sans doute, elle l'est, au point de vue des avantages matériels *s'entend* (MAËL, Fleur de mer 217). La journée d'hier a été bonne pour le parti républicain, pour le vrai parti républicain *s'entend* (Le Jour 6. 4. 97). Nous n'aurons pas, à ce qu'il paraît, de premier mai cette année — de premier mai socialiste *s'entend* (L'Eclair 29. 4. 97). Elle s'attaque à tout... elle démolit tout... tout ce qui est beau, *s'entend!* (Le Journal 9. 5. 97).

Dans ce cas "s'entend" n'est qu'un adverbe très peu accentué, et cette modification s'explique facilement, comme pour "peut-être", par son emploi parenthétique. "S'entend" est naturellement la même chose que la proposition "cela s'entend", mais les exemples dont je dispose ne me permettent pas de dire, si "s'entend" est dérivé de "cela s'entend". Il se peut que "s'entend" se soit formé déjà en un temps où le pronom impersonnel n'était pas encore indispensable; mais on pourrait penser aussi que, comme le sujet était "cela", on l'a laissé tomber, quand on ne voulait pas y insister.

Des expressions correspondantes se trouvent dans les autres langues romanes.

Italien: e Berto correndo il paese a tiro a quattro; quattro compagni bipedi, *s'intende*, ed egli cocchiere (Scritti di Alberto Mario, page X). Qualche volta però ci bisticciavamo, per cose de nulla, *s'intende* (E. D'AMICIS, Pagine sparse 12).

Espagnol: Menos tipo de héroe de novela, *si cabe*, era el de Don Atilano Bujía (La España mod. XXV 9).

Naguère.

"Naguère" se compose de la négation "ne", du verbe "avoir" et de l'adverbe "gaire". "Gaire", qui générale-

ment a le sens d'"une certaine quantité" ou d'"un certain degré", exprime dans cette combinaison "une certaine durée de temps", sens qui se trouve aussi dans d'autres cas, comme:

Mais ne demora puis *gaires* (Merlin I 91). Je ne suis mie certaine Que *gueres* vive (Mir. ND XV 526). Et quand il fu engenrés, ne demora *gaires* que vous desistes (Merlin I 27).

"N'a gaires" pouvait autrefois signifier "il n'y aura pas longtemps jusqu'à", se référant à l'avenir, aussi bien que "il n'y a pas longtemps depuis", et comme exemple je peux citer outre celui qu'a donné M. Tobler: "Mais ce lur dient bien li mire qu'ainz *nagueres* sera tuz sains" (Bartsch-Horning 181, 15).

Primitivement les parties différentes de la proposition étaient bien distinguées, ce qui ressort avec évidence des exemples que voici:

Mais *n'a guaires* qu'il a perdu l'engigneor qui ce faiseit (Eneas 1110). Il *n'a guaires* que je i fui (ib. 6025). Car il *n'a gueres* qu'en un lit Couchay avec elle (Mir. ND VI 1120). Jordains li conte trestoute la nouvelle De la grant perde qu'il ot reciu, *n'ot gaires* (observez le temps; Jourdains 1532).

Cependant, à force d'être le plus souvent intercalé dans une autre proposition, "naguère" fut considéré comme un tout à part et se figea; il s'isola quand "guère" cessa d'être employé pour exprimer le temps, et la proposition devint un mot composé. Puis elle se figea plus encore, de telle sorte qu'aujourd'hui on ne s'aperçoit plus même qu'on a à faire à un mot composé; "naguère" est un mot simple.

Ex. Uns entrad, *n'ad guaires*, el paveillum le rei pur li ocire (Bartsch-Horning 60, 10). Mais je vous di a conseil que je fui *n'a gaires* a Tintageul (Merlin I 108). Nostre frere a puis *nagueres* recueilli ung grant nombre de gent (Lettre de Charles VII). Por ce que par vos lettres m'aves ordonné vous

en advertir souvent, depuis *n'a gueres* vous en ay adverty plusieurs fois (Lettres de Louis XII, II 244). Par des gens et ambexeurs que *nagueres* il avoit envoie vers nous (Charles VII à la comm. de Lond.) — Le seigneur de Contay, serviteur du duc de Bourgogne, qui avoit esté prins *nagueres* (au lieu de "n'ot guere"), alloit et venoit (COMMINES, Extraits 378). Lui sembla que c'estoit la sienne, mais jamais ne s'en doubtast pour ce que *nagaires* l'avoit laissée (Les sept sages 46). Adjoûta davantage qu'il avoit eu avertissement par Robert Valbringue, qui par là *nagueres* étoit passé, que bientôt y devoit avoller une sixiéme espèce (RAB. V chap. 3). Si me respondit qu'elle avoit veu *nagaires* cel qu'elle vouldroit bien qu'il feust son prisonnier (T. LANDRY; GESSNER I 26).

Pieça.

Pour la formation, *pieça* ressemble à "naguère". "Piece" s'employait, plus souvent même que "guère", pour exprimer une certaine durée de temps, par ex. "al chief de piece" (BARTSCH-HORNING 278, 4). "Et dura grant piece la bataille" (JOINVILLE 143).

"Pieça" exprime ou bien le temps pendant lequel un état dure ou une action s'accomplit:

Ex. Qui chantoit de mains et de braz Miex que dame qui fu *pieça* (Guillaume de Dole); En lui sera toute honneur et vaillance Et de Valois *pieça* conte le voy (EUST. DESCHAMPS.)

ou bien le temps qui est passé depuis un événement:

Piecha vous ai perdu (Aiol 9937).

Le développement de *pieça* peut être saisi dans les exemples suivants:

Pieça qu'il dut estre penduz (Renart I). *Pieça* que bien le me disoient (Rom. de la Rose 13871). Et si n'i ot estet, *piece ot* (Mousket 2248; de TOBLER). Il ne fu jors *piech'a* que n'en aie pensé (Aiol 10478). — N'oi si grant joie *des pieça* (Aymeri de Narbonne). S'Amours n'y mectoit pourveance, *De*

pieça je les congnoiz tieulx Qu'au derrenier Mourront tous (Rondeaux XV[e] S.). J'ay tant de dueil en ma pencée, Que trespassée Est ma leesse *depiecza* (ib).

Pieça qu'el l'aveit desirré (Eneas 1526). A un piege que grant *pieça* Savoit en ce plaissie laenz (Renart II). Qui moult l'avoient atendu, Ne l'avoient *pieça* veü (ib.). Li rois dist [que] de ceste chose est il moult dolans, car il ne vit *piech'a* mais chevaliers dont il amast autant la compagnie (Merlin I 218). Du reste v. Tobler V. B. II 4!

Dans ce tableau d'exemples on trouve que les parties de la proposition se sont rapprochées et que celle-ci s'est affaiblie de sorte que, même dans des phrases appartenant au temps passé, "pieça" garde le présent. Si, en ancien français, l'expression n'est pas devenue un mot composé, c'est que ce développement a été retardé par l'emploi fréquent de "grand" devant "pieça", et par le fait que "pièce" a été employé longtemps et souvent dans le sens d'"une certaine durée de temps", mais combiné avec un autre verbe que "avoir".

Peut-être.

Le développement de "peut-être" étant analogue à celui des locutions qui viennent d'être étudiées, il serait inutile d'en parler longuement; je me borne donc à en donner quelques exemples.

"Peut-être" est une proposition vivante, suivie d'une proposition introduite par "que":

Bien *puet estre* que il afole Ou il a espoir trop beü (Renart II). Mes *peut il estre* qu'il ont sceu nostre affaire (Froiss. Chron. I 333; Godefroy). *Il peut estre* que aucuns ont vision par songes (Oresme, Contre les divinat.). *Puet cel estre,* qu'il

s'est en sei reconeuz e de la felunie s'est einsi defenduz (BARTSCH-HORNING 263, 32). *Il peult* bien *estre* que j'en ay mengé plus de trente (Farce de Patelin 1141). *Pourra être* que de luy aurez ce que prétendez (RAB. III chap. 21). *Pourra être* que ce faisant, plus à votre gré serez satisfait (ib. III chap. 37).

"Peut-être" est intercalé et perd son caractère de proposition:

Parler pueent ensemble andui, S'amor li a *peut estre* ofert Si com a mei tot en apert (Eneas 9001). Mais ains n'oïstes, *puet cel iestre,* Quels la prisons d'amors puet iestre (BAUDOIN DE CONDÉ 267). En si grant nombre il se croistra Que l'un l'autre descongnoistra Et vouldra *peult estre* le fort Au foible faire tort (Mist. V. T. 2095). C'étoit *peut-être* la cause pourquoy Trivolse demanda (RAB. III chap. 23). Je le laisseray à quelque autre qui aura meilleur loisir et *peult estre* aussi meilleur moyen de ce faire (ESTIENNE; D-H. XVIe S. 133). Se tu me vouloye guerdonner *Peult estre* je m'adviseroye (Th. Fr. av. Ren. 184). (il disoit) que tel qui pensoit estre issu d'un de ces héros estoit *peut-être* venu d'un valet de chambre (observez ici le discours indirect; RACAN I 270). Je vois quelqu'un qui saura bien *peut-être* où loge Dom Fernand (SCARRON, Th. C. I 11). Mais, faquin, vous voudriez *peut-être* me donner des conseils (ib. 61). La Rancune n'y prit *peut-être* pas garde (id. Rom. Com. I 22). — Il n'y avait nul propos de les faire geler tous a l'appetit d'un soupçon *peut-estre* mal fondé (La Noue, Disc. 589; GODEFROY). Jamais *peut-estre* il ne s'ouyt dire que si licentieusement . . on trafiquast d'une couronne (G. DU VAIR; D-H XVIe S. 43). Sa qualité, *peut-être* inégale, est la cause (SCARRON, Th. C. I 248).

"Peut-être" amène l'inversion:

Se paiez n'est du premier tour *Puet estre* est-ce pour le meillour (EUST. DESCHAMPS). *Peut-estre* a on estimé que je chercherois des moyens de me vanger (HENRY IV; D-H XVIe S. 90). *Peut-être* est-il encore auprès de la maison (SCARRON, Th. C. I 358). *Peut-estre* aprendrez-vous que l'estre vaut mieux que le paroistre (D'AUBIGNÉ, Baron de Fæneste IV chap. 2).

Espoir.

En latin le verbe "sperare" peut s'employer dans le sens de "credere", surtout à la première personne du présent de l'indicatif, intercalé dans une proposition pour indiquer que ce qui se dit, est l'opinion personelle de celui qui parle.

Ex. pris dans Du Cange: Qui ostendit mihi librum, quem, ut spero, Canones appellant. — Ibi insuper, ut spero, viginti millia spedones assidua habitatione conversantur. — Inter quos commigrantes quidam Trecassionorum puellas duas, ut spero, quinquennes adducunt secum. Dans ces exemples "ut spero" équivaut à "ut puto".

Cette construction a persisté en français, toutefois avec une légère différence: on a omis la conjonction; il y a aussi un petit changement de sens, car "espoir" n'indique qu'une modeste supposition.

Si s'en repant et puis s'en ist, Ou sa vie, *espoir*, i fenist (Rom. de la Rose 5173). Nus escoillies certainement N'a point en soi de hardement, Se n'est, *espoir*, en aucun vice (ib. 20993). Ja ma dame reproche n'en avra; s'en sera *espoir* blasmée (Bartsch-Horning 315, 8).

Puis "espoir" s'est figé: on a oublié le caractère verbal du mot, qui a fini par être un adverbe du sens de "peut-être", ce qui ressort des exemples suivants, surtout de ceux où "espoir" amène une inversion.

Del vilain me parti adonques, Qui bien m'ot la voie mostrée. *Espoir* si fu tierce passee (Yvain 408). Une foiz a la cort le roi M'anvoia ma dame an message, *Espoir* si ne fui pas si sage Come pucele deüst estre (ib. 1004). Celui corage qu'ele a ore *Espoir* changera ele ancore, Einz le changera sanz "espoir", Si sui fos quant je m'an despoir (ib. 1437). Je remanrai aveques lui I an ou II ou *espoir* plus (Escoufle 1534). C'est Saulotin de Tarsse qui est yssu hors de son sens ou il est *espoir* enchanté. (Th. Fr. av. Ren. 9.) Bien

puet estre que il afole Ou il a *espoir* trop boü (Renart II). Quant ce vint à la paiz donner, je vi que li clers . . et doutai que se il portoit au roy la paiz que *espoir* c'estoit uns Assacis (Joinville 248). Mieuz vos ira, *espoir*, que ne pensez, Ou pis, *espoir*, se ne vos i gardez (Aymeri de Narb.) *Espoir* trouveroit elle en yaus tout confort et bonne adrece (Froiss. Chron. I 20; Godefroy).

Qui sait.

"Qui sait" suivi d'une proposition subordonnée était, sans doute, autrefois une question qu'on posait pour être informé, mais, aujourd'hui, ce n'est plus guère qu'une interrogation oratoire exprimant une supposition, une possibilité; "qui sait" a le sens de: "personne ne sait", "il est possible", "peut-être". La locution est peu accentuée; aussi s'est-elle affaiblie comme proposition au point qu'on la trouve dans le discours indirect même, et toujours invariable.

Ex. Il fallait qu'un sacrifice fût fait pour sauver le père: *qui sait* si la mère ne payerait pas de son déshonneur le bonheur de sa fille (d'Hailly, Prix d'un sourire 88). N'en allait-il pas sortir plus courageux et plus fier? Et *qui sait* si cet amour qui l'avait soudainement conquis n'était pas précisement ce qui lui manquait? (Capus, Années d'aventures 34).

Le discours est indirect: Sauverait-il même, à ce prix, la réputation fragile de Thérèse? *Qui sait* comment on la jugeait déjà, si, par des imprudences, elle n'avait pas donné prise à la malignité (Magueritte, Tourmente 180). Elle croyait à sa promesse qu'il avait jurée de l'aimer jusqu'à son mariage: mais quand se marierait-il? Peut-être, en la voyant si malheureuse, retarderait-il l'échéance fatale.. *Qui sait* même si cette liaison ne le détournerait pas du mariage? (La Nouvelle Revue, T. CIV 526).

Remarque: "Qui sait" existe aussi dans les autres langues et joue partout le même rôle.

Esp.: Pero ¿ *quien sabe* si ella ha comprendido este idioma, y si agradece mi amor, ó se le desestima? (MORATIN, La escuela de los maridos I 6). *It.:* *Chi sa* che Giove . . Tra Roma ed Alba non iscelga un fine In cui la lite lor termini in bene? (P. ARETINO, Orazia I v. 491). Non avrà ancora trovato quella que sappia fare. Ma la troverà. La troverà. E *chi sa* che non l'abbia trovata? (GOLDONI, Locandiera I 9). *Chi sa*, Tullio, che io non ti moia presto! (D'ANNUNZIO, Innocente 134). Ti spaventi subito; ti fai bianco; *chi sa* che imagini ("Peut-être que tu t'imagines"; ib. 147). Le discours est indirect: Questo titolo di dama giurata le pareva molto serio e molto compromettente: *chi sa* che cosa pretenderebbero da lei! E se non fosse stata capace? (SERÀO, Fantasia 162). La soprascritta era di un'altra calligrafia. Caterina ne fu sgomentata. Che poteva essere accaduto? Male ad Alberto, no, poiché avrebbe scritto Lucia; male a Lucia, allora, sicuramente. *Chi sa* che male, *chi sa* che cosa! Bisognava andare (ib. 337).

Si, comme nous avons cherché à le montrer, "qui sait" s'est déjà affaibli et a un peu changé de nature, quand il est suivi d'une proposition qui en dépend, on peut s'attendre à ce que ce soit encore plus le cas, quand il est intercalé comme une parenthèse dans une proposition. Dans ce cas "qui sait" n'est qu'un adverbe avec le sens de "peut-être", et peut être regardé comme un mot composé.

Ex. Ah! *qui sait?* dit-elle, je finirai peut-être par m'habituer à vous (Lect. I 330). Il se soignait, s'abêtissant dans cette seule idée de se conserver. *Qui sait;* à force de précautions, peut-être pourrait-il atteindre l'autre printemps? (ib. III 437). Mordre dans ces chairs vinaigrées, faire la grimace en coupant de la dent ces fruits âpres comme des groseilles sures! N'est-ce point — *qui sait?* — besoin d'avoir sur les lèvres, comme dans le coeur, un acide nouveau? (ib. XVII 490). Je venais de violer une sépulture, de briser la façon de cercueil où pieusement — et *qui sait*, après l'avoir assassiné — C.

Leighton avait naguère caché le chef d'une maîtresse (Le Journal N:o 1128, 1895). Aujourd'hui, Alphand! . . . Demain Burdeau, peut-être, et, peut-être Brisson! Et, dans la nuit du futur, *qui sait?* Naquet! (ib. 9. 5. 97).

Dans le discours indirect: Il lui semblait que la moquerie du marquis la vengeait . . Et puis — *qui sait* — cette contrainte le ramènerait peut-être à un jugement plus net de ce qu'il lui devait (Lect. XVIII 594). Mais n'était-ce pas dangereux? N'avait-il pas encore l'eau à la bouche, rien que d'y penser? *Qui sait!* S'il allait vouloir en tâter de nouveau! (RICHEPIN, Glu 175). Il n'oserait pas lui rendre la monnaie de sa pièce, à elle, à son ancienne! Eh! nom de bleu! *qui sait?* Il était si buté, la petite brute (ib. 234). Eh! quoi, tous ces gens-là vivaient, agissaient, se portaient bien! De quel droit, alors que la chère créature adorée, dont la seule existence valait mille fois plus que toutes ces existences réunies, luttait contre la mort ou, *qui sait!* ne luttait plus peut-être! (DE NOLY, Sans lendemain 235).

Remarque. En italien il en est de même:

Considerando quella cosa grigia neutra mediocre fluida e onnipossente che è la vita, pensai: *Chi sa!* L'uomo è un animale accomodativo. Può anche essere che io finisca con un accomodamento. *Chi sa!* (D'ANNUNZIO, Innocente 261). — Scappo via. Altrimenti voi mi scacciate. — No, Signor Lieti. *Chissà*, il vostro buon senso borghese ha forse ragione (SERÀO, Fantasia 121). *Chi sa,* forse Alberto e Caterina non avrebbero capito nulla (ib. 270).

Dans l'espagnol cette proposition est d'un intérêt spécial, parce que, dans cette langue, elle s'est figée deux fois. D'abord on a "quizá" qui remonte à une époque assez reculée:

Perdóneme vuesa señoría ilustrisima si le canso con estas niñerias que me pasaron con este médico, que las digo porque *quizá* encontrará con ellas alguno á quien aprovechen (VICENTE ESPINEL, Descanso cuarto) — y á la vejez contar historias que ni las vieron ni las leyeron, ni aun *quizá* las oyeron (ib. Desc. octavo). E *quizá* me engaña el diablo. (Celestina I).

Puis la proposition s'est figée dans la forme "*quién sabe*":

Vaya, vamos, que no hay motivos todavía para tanta angustia . . . *¿ Quien sabe?* . . ¿ No se acuerda usted ya de aquel dia de asueto (Moratin, El si de las niñas I 9). Pero *¡ quién sabe!* se engaña de seguro respecto á sí mismo, y acierta en lo demás (España mod. III 34). ¿ Ves ? parece que duerme el pobre ángel. *Quién sabe* . . . Puede que se salve. (ib. 35).

Que sais-je.

(Comme, en ce qui concerne "que sais-je", les trois langues romanes subissent un développement parallèle, je me permets de les étudier simultanément.)

Dans: "Ma io non so, se noi ci faremo il besogno nostro. — Perchè ? — *Che so io!* Tu sai che a questi bagni va d'ogni qualità di gente" (Machiavelli, Mandragola I 2), on voit que "que sais-je", tout comme "qui sait", n'est pas une question qu'on pose pour être informé et à laquelle on attend une réponse. Quand B. veut savoir la cause — il perchè —, A. la donne, mais pas tout de suite; il semble qu'il hésite, qu'il ne veut pas la dire. Il prétexte l'ignorance, en demandant "que sais-je", mais comme on le voit ce n'est qu'un prétexte; quelque chose se cache derrière sa réticence, et son interlocuteur, qui le comprend bien ainsi, doit, si A ne s'explique pas, suppléer à son silence. Il en est ainsi dans des énumerations où celui qui parle finit par un "que sais-je" pour indiquer qu'il y a plus de cas encore, mais qu'il ne veut ou ne peut pas les nommer tous. Alors "que sais-je" signifie "quelque chose comme cela", "et cætera".

Ex. — quella carrozza che veniva avanti passo passo, come un tradimento, *che so io?* come un gastigo (Manzoni, Prom. Sposi 243). Ed io me n'andrei là, e vi condurrei di tutte

quelle ragioni piaceri ch'io potessi, nè lascerei indietro alcuna parte di magnificenza; farei mi famigliar suo e del marito. *Che so io?* Di cosa nasce cosa e'l tempo la governa (MACHIAELLI, Mandragola I 1).

Croyez-vous sincèrement aux élégies de ceux qui vont par le monde en regrettant leur destinée manquée, leur idéal disparu, *que sais-je* encore? (DESCHAMPS, Chemin fleuri 246). Mais, voyons, dans vos rapports quotidiens, vous avez bien surpris quelque chose, une parole, un soupir, *que sais-je?* (MAËL, Fleur de mer 249). il ne lui en coûterait rien d'organiser les dépôts, puisqu'il a partout des bureaux de poste, de tabac, d'enregistrement, *que sais-je?* (Le Temps 26. 5. 97). — O egli stesso, o vostro marito, o il signor Barone, o l'Inglese, o *che so io!* Qualcheduno (GOLDONI, Il Cav. e la Dama I 9). Avevano cominciato col pretesto di un libro da chiedere o da restituire, di una data da precisare, o *che so io* (VERGA, Vita dei campi, 212). — Y sobre todo, usted saldrá collocado de hoy á mañana: una intendencia, una toga, una embajada *¿qué sé yo?* (MORATIN, La comedia nueva I 6). yo tenía que excusarme con él y con todos, pretextando calor, cansancio, mareos, *qué sé yo;* yo que, como sabes, era la más incansable de las valsadoras (España mod. LXXVI 6). Ca llamé infame, embustera, calumniadora . . . *¡ qué sé yo!* (ib. ib. 9).

Voyez-vous, Dites donc, Vous savez.

Dans la langue parlée et un peu familière il y a des expressions qui, employées d'une certaine manière, ont tout à fait perdu leur sens primitif. Ces expressions se trouvent dans toutes les langues, et elles ne servent qu'à arrondir la phrase, à la rendre plus aisée, et à attirer l'attention de l'interlocuteur. Ce sont surtout les verbes exprimant une perception, comme "voir", "entendre" etc., qui se prêtent à cet emploi[1].

[1] V. WUNDERLICH, "Unsere Umgangssprache", Kap. II.

Voyez-vous. A l'origine cette locution peut avoir été une question par laquelle on demandait si l'interlocuteur "voyait", "observait", mais aujourd'hui on ne donne pas ce sens à "voyez-vous"; on s'en sert pour renforcer une expression, surtout quand on veut répondre à une objection ou indiquer une cause. Enfin, "voyez-vouz" s'emploie aussi pour atténuer une réponse qui conteste ce qui vient d'être dit, et alors il devient une formule de politesse.

Ex.

Vois-tu, Jean, je suis bien sûre que ta femme n'a pas un mauvais coeur (Prévost, Dernières lettres de femmes 153). *Vois-tu*, chérie, l'essentiel, quand on veut arranger une pièce, c'est de donner à la personne qui entre une impression d'ensemble (Deschamps, Chemin fleuri 90). Non, *vois-tu*, il vaut mieux que je meure, que je disparaisse (Maël, Femme d'artiste 100). Je saluerais la délivrance avec joie, s'il ne fallait . . dire adieu à mon mari. Et ce mari, *voyez-vous*, je l'adore si passionément que . . . (Prévost, op. cit. 246). Il ne te reste plus qu'à me dicter la lettre. — Tu ris? Eh bien! mon petit, c'est précisément ce que j'ai l'intention de faire. Tu n'as pas assez de coeur pour répondre proprement à une femme comme celle-là, *vois-tu* (ib. 67). Car, moi, il ne faut pas compter que je lui parlerai. Je n'oserai pas, *voyez-vous* (Capus, Années d'aventures 40). Pourquoi M. Denon, n'en a-t-il jamais parlé? Cela en valait la peine pourtant, s'il le croyait authentique. Non, *voyez-vous*, c'est un document grotesque (L'Eclair 23. 4. 97). Je vous aurais obéi . . . quoi que vous eussiez décidé. Mais, *voyez-vous*, partir avec vous sans accorder cette dernière joie à ce malade, il me semble que cela (Prévost, Nouv. lettres 55). Mais, *voyez-vous*, la société n'est pas le public (De Noly, Sans lendemain 262). Comment cela arrive dans l'honnête existence d'une bourgeoise sage, *vois-tu*, mon chéri, c'est presque incompréhensible (Prévost, Dern. lettres 151).

De même en italien.

Siccome abborisco anche le donne che corrono dietro agli uomini. *Vede?* Io non sono una ragazza (Goldoni, Locandiera I 15). No, mi fate piacere, mi divertite. — *Vede*,

signore? Così fo con gli altri (ib.). Hai torto, *vedi!* ripeteva Erminia. Ti inganni! se credi che io non ti voglia più il bene di prima! (VERGA, Vita dei campi 254).

Dites donc. Si *dites donc* a été jadis une exhortation à parler, c'est aujourd'hui une invitation à écouter, une sorte d'interjection par laquelle on éveille l'attention.

Ex. *Dites donc,* mon cher! avez-vous bientôt fini d'abîmer ma robe avec vos pieds? (PRÉVOST, Dern. lettres 12). *Dites donc,* vous autres, tâchez donc de vous dépêcher un peu, si ça ne vous gêne pas; j'ai une faim de chien, savez-vous (MALOT, Une bonne fortune 60). Hé! hé! . . . *dites donc* . . . mais savez-vous que . . . ? (DAUDET, Immortel 82). *Dites donc,* Pierre, continua-t-elle, vous êtes de service auprès de moi toute l'après-midi et toute la soirée (BOURGET, Idylle tragique 260). — Ah çà! mais elle a donc été bien malade, maman? — *Dites donc* que nous avons manqué la perdre (MAËL, Fleur de mer 9).

Vous savez. *Vous savez* a naturellement son emploi original, quand quelqu'un énonce une chose qu'il suppose être connue de son interlocuteur; il ajoute alors ou insère un "vous savez" pour indiquer cette supposition. Puis l'expression est considérée comme une politesse, une manière de se mettre en rapport avec celui à qui l'on parle, et de l'intéresser, et on l'emploie, même si l'on est certain que l'autre ne sait rien de ce que l'on dit. "Vous savez" est comme "n'est-ce pas" une expression affectionnée par certaines personnes qui la placent dans presque chaque phrase et sans y attacher un sens quelconque.

Ex. Je travaillerai si on me donne du travail! Et un homme de mon âge qui a sauté à la Bourse, ce n'est pas précisément une recommandation, *vous savez!* (Revue de Paris 1897, 187). Je vous prierai uniquement de m'éviter toute lutte, de vous prêter à mon petit stratagème: la lettre reçue, *vous savez,* la lettre que je n'ai pas reçue (ib. 180). Oh! *vous savez,* on m'a dit ça autrefois dans le village et je n'y

songeais plus depuis longtemps! (Revue bleue 1897, 297). — Une fille superbe, cette Virginie! De la Normande premier choix, *vous savez!* (RICHEPIN, L'aimé 231). En ce cas, ne me faites pas languir. Comment va-t-il, ce cher enfant? Car, entre nous, c'est un charmant garçon, *vous savez?* (MAËL, Fleur de mer 205). C'est une bête qui ne déparerait pas une voiture du Bon Marché, *vous savez!* (Le Journal 11. 6. 97). Et tu dis qu'elle a des cheveux en or? — Oui, jaunes comme des jaunets du Mexique. Mais, *vous savez,* reprit Gillioury, ils sont trop jaunes, pour sûr, trop en or (RICHEPIN, Glu 219).

A quel point l'expression s'est figée, c'est ce que montre le fait qu'on la trouve même dans le discours indirect, comme:

Mais c'était pour la mère, *vous savez,* la pauvre vieille Marie-des-Anges, la veuve qui n'avait plus que son gas (ib. 117).

Les impératifs.

Un certain nombre d'impératifs — surtout de verbes qui expriment un mouvement — deviennent des interjections. Mais cette transition se comprenant sans commentaire et n'offrant que très peu d'intérêt, je me borne à donner quelques exemples des différents cas.

Tiens, tenez: *Tien,* roinge et ne grumele mie (Th. Fr. av. Ren. 6, XIVe S.). *Tien,* va les metre en fors liens (ib. 7). *Tenez,* dictes la verité (ib. 15). *Tenez,* vestez cesti, ma dame, Et ostez cel habit a femme Qu'avez vestu (Mir. ND. XXXVII 1301). *Teneis,* biaus ostes, vous vanreis avoc mi (BARTSCH-HORNING 118, 5). — It. *Tieni.* Ti dono uno zecchino (GOLDONI, Locandiera I 2). Esp. acercósele un pobre. "*Toma,* hombre, *toma:* ¿ dónde diablos os metéis esta noche?" (España mod. III 10).

Voyons: *Voyons,* dites le franchement (Le Journal N:o 1116, 1895). J'aurai mal-mis les points sur les i. — Eh bien, *voyons,* corrigez (ib. 1128). *Voyons,* n'ayez pas cet air furieux (Lect. XVIII 234). *Voyons, voyons,* mon petit enfant,

me dit le curé tout ému, calmez-vous et racontez-moi ce que vous aviez fait (ib. XV 240). — It. Perdoni lei a me, che sono una brontolona e una zotica. Ma *veda:* glielo dico per il su'bene, che non venga a casa tardi perchè . . (E. D'AMICIS, Pagine sparse 13). Esp. *Mira*, deja una hez ahí, y llévate la otra á mi cuarto (MORATIN, El si de las niñas II 3). ¡ Hombre! ¡ por Dios, tío! ¡ *mire usted* lo que dice! (España mod. XXXII 28).

Remarque. Selon M. PASSY, "voyons" se prononce souvent "vo-ions" au lieu de "voa-ions", quand c'est une interjection; "voyons" est donc "isolé" quant à la forme.

Allons: *Allons*, qu'on donne du vin à monsieur Jourdain (MOLIÈRE, Bourgeois Gent. IV 1). *Allons*, essaions un peu pour voir (DANCOURT, Fonds perdus III 3). J'ay bien peur que ce soir je ne couche avec vous. — *Allons, allons*, causeur ne faites pas le fou (Anc. Th. Fr. VIII 452). Doucement, père Alphée . . Père Alphée, *allons, allons* (Lect. III 400). Elle finit par manger (la soupe) de bon coeur. *Allons!* la soupe n'a pas troublé son rêve (ib. XVI 646). — Esp. *Vamos*, no te me angusties (MORATIN, La escuela de los maridos II 10). *Vaya, vamos*, no temas nada, que . . . (ib. II 8). *Vaya* un ingeniero que sería Valentin si viviese! ("quel ingénieur V." etc. España mod. III 7). ¡ *Vaya* que es bueno ser bueno! (ib. III 34).

Allons donc: Tout vous réussit, je suis sûr que vous gagnerez une fortune. — *Allons donc!* Vous allez me donner l'envie de tenter le sort (Le Journal, N:o 1112, 1895). Est-ce que vous venez pour m'arrêter? — *Allons donc*, vous arrêter, vous êtes bien trop honnête pour ça (Lect. XVII 455). Tu penses, vraiment, qu'il ne peut rien lui arriver? — *Allons donc!* (ib. XVIII 192). La goutte! pour qui le prenait-on? Malade, lui? *Allons donc!* (ib. 507).

Allez: Que veux-tu que je devienne? — *Allez*, j'ai votre affaire ici (MOLIÈRE, Fourb. de Scapin II 12). Il y a cependant des gens qui cherchent . . . *allez*, je vous en réponds (Lect. III 276). Ah! j'ai bien pensé à vous, *allez*, et si moi-même je n'avais pas été malade! (ib. XVII 238). C'est un moment où on n'a pas envie de plaisanter, ni de mentir, *allez!* (Le Journal, N:o 1133, 1895).

Va: Fiz a putain, fel cuivers renoiez, *Va!* qui te rueve mon vin a m'envoier? (Jourdains 831). Et li demanda: *va*, quel chose iez tu ci? (ib. 1301). Vois-tu, je ne sais quoi me brouille la cervelle. *Va*, ne me conte rien de ton affection (CORNEILLE, Place royale III 8). C'est amusant d'être riche. — Pas toujours, *va* (Lect. XVII 441). Ce n'était pas gai, *va!* (ib. XVIII 192).

Dà: Selon l'explication généralement admise, "dà" vient de "diva", qui de son côté est dérivé du latin "dic + vade".

Ex. Os-tu? *Diva*, fait-il, escoute! (Fabliaux II 61). Diva, fait il, com se contient Gaydons (Gaydon 916). E! *dia*, sire, je vous diray (Mir. ND. XXXVII 1002). Qu'as-tu? — Que j'ay *dea!* (Choix de farces I 162). Vostre belle ante, mourut elle? — Nenny *dea!* (Patelin 159). Et oui *dea*, c'est le mieux (Le Nouveau Patelin 155). Tous bons bûveurs, bons compagnons et beaux joueurs de quilles, *da*. (RAB. I ch. 4). Mais *da*, venons au point. (Anc. Th. Fr. IV 275). Oui-*dà*. Retirez-vous (SCARRON, Th. C. I 29). Je n'en quéris pas non plus, allez-*da*, p'tite finaude, répondit-il (RICHEPIN, Glu 113). Quel jour c'est-il donc, demain? — Samedi, *dà*, jour de marché (ib. 181).

Va te promener. On dit "allez vous promener" à une personne dont on veut se débarrasser, ainsi, avec une nuance dans le sens: "Allez vous promener, madame la comtesse, de me venir proposer de ne vous point écrire" (SÉV. 281; LITTRÉ: promener). Cette locution s'emploie surtout au singulier, "va te promener", comme une expression de dépit ou d'irritation, et, dans ce cas, elle s'est figée, et est devenue une interjection, qui peut s'employer sans être adressée à une certaine personne.

Ex. Mais quelle stupidité! J'ai manqué d'en être honteux; je les sentais couler (les larmes) entre mes doigts, regarde, et je les retenais bêtement! *Va te promener*, la honte! je veux rire et pleurer en même temps (BEAUMARCHAIS, Mar. de Figaro III 18). Il promit de se contenir. Mais *va te promener* (P. VERON, Galop général; ROBERT, Questions). Je

n'aurais pas demandé mieux, vous sentez bien, que de vous récompenser par une tendresse un peu plus active, un peu moins . . . comment dirai-je? . . . monotone que par le passé! Mais *va te promener!* Autant faire entendre un sourd ou faire voir un aveugle (M. Prévost, Nouv. lettres de femmes 17).

Voici, voilà.

Du latin le français a hérité l'habitude et la manière de faire ressortir soit un mot soit une proposition par "ecce" pour donner plus de vie à la phrase et la rendre plus concrète [1].

Ex. Atant *ez* le seignor, qui vient du bois (Fabliaux III 261). Atant *es* ciaus qui les nouveles li aportent (Escoufle 1708).

"Es" se trouve surtout combiné avec "vous", qu'il faut regarder alors comme un "dativus ethicus":

Ez vous entre I danmoisel legier (Gaydon 224). *Es vous* I chevalier estraigne (Fabliaux III 119). *Es* la *vous* lie et dist jamais n'iert aliie a Guillaume par mariage (Escoufle 2905). Atant *evous* Huon sur son cheval assis (H. Capet 3397). *Evous* le connestable qui aloit (ib. 3904). *Evous* le roy de Franche qui avoit prez de là fait son enbusquement (ib. 5972).

Cet "es" fut cependant regardé comme un singulier, et c'est pourquoi on l'a changé en "estes" devant "vous".

Ex. *Estes vous* que s'à desreson est departis (Meraugis 831). *Estes* les *vous* ensemble, si que li retrous des lances volent vers les nues (ib. 99). *Este vus* la dame est issue (Fabliaux II 230). *Estes vous*, poignant a droiture, I vallet par mi une rue (ib. III 5). *Estes vous* chascun dez maufez Mautatentiz (ib. 105).

[1] Sur l'origine et l'emploi de "ecce" en latin v. "Archiv für Lat. Lexicographie" V 16, VIII 221.

Cependant cet "es" ou "estes" a été remplacé par une autre expression qui lui ressemble quant à l'emploi et au sens, à savoir l'impératif du verbe "voir", combiné avec un des adverbes "ci" ou "là". Cette expression doit être très vieille; je ne l'ai trouvée pourtant que dans la littérature des Fabliaux, mais cela s'explique par le fait qu'elle s'est formée et a été employée dans la langue parlée. LITTRÉ cite un exemple de la "Chanson de Roland" 329: "Dreiz Emperere, *veiz* me *ci* en present", mais GAUTIER lit ici: "Dreiz Emperere, ci m' veez en present", et dans ce cas, l'indicatif va très bien avec la phrase dans son ensemble.

Dans l'ancien français, l'impératif pouvait aussi bien être au pluriel qu'au singulier: *veicy, veilà, veezcy, veezlà.* Arrêtons-nous un peu à cette forme du pluriel. "Veez cy", "veez là", locutions dont le premier mot comptait à l'origine deux syllabes, se changèrent en "vescy", "vesla" où "ves" n'a, naturellement, qu'une syllabe; l'"s" se fondit avec "cy" dans "vescy" et devint muet devant "l" dans "vesla", si bien qu'on eut les formes "vecy", "vela". Ex. *Vechy* le quen Fedry (Capet 4539). *Velà* le roy de France (ib. 6064). On crut alors que le verbe était "ve", et quand on avait à séparer l'impératif de l'adverbe, on mit "ve-cy", "ve-là".

Ex. *Ve* le *chi* tout devant (Capet 6017). *Ve* me *chy* bien mescant (ib. 280). *Ve* la *cy* obligee dedans (Th. Fr. av. Ren. 186). *Ve* me *cy* en piteux sejour (Anc. Th. Fr. I 229). *Veé* le *la* (Myst. de St Bernard de M. 3234).

"Ve" est donc un pluriel, parce qu'il n'est guère possible que l'impératif eût pu s'unir si étroitement aux adverbes "ci" et "là" qu'il eût été atone déjà au temps où *ẹ* se diphtonguait.

Quand on avait deux formes, une au singulier et une au pluriel, il est évident que, primitivement, on les distinguait, en employant le singulier "veicy" quand on "tu-

toyait" et le pluriel "vecy" quand on "vousoyait". Mais déjà dans les exemples les plus anciens que j'ai trouvés on ne fait pas cette distinction; "vecy" peut se combiner avec "tu", et "veicy" peut être adressé à plusieurs.

Ex. *Vezcy* ton Dieu, *vezcy* ton sire (Mir. ND IX 425). — que t'enseignerai . . . *vezla* son hermitage (ib. 555). Les *voicy* (Mist. V. T. 8100; on s'adresse à deux personnes).

L'impératif s'unissait le plus facilement avec l'adverbe, quand le régime était un substantif ou une proposition. Mais si le régime était un pronom personnel ou le pronom "en", ces mots-là étaient mis entre l'impératif et l'adverbe.

Ex. *Voiz* le *la* (Mir. ND IX 458). Tien, *voiz* le *cy* (ib. XV 1546). *Vois* le *cy* trestout le devant (St Laurent 2521). *Voy* le *cy* venir vrayement (ib. 2526). Je vous sortiray d'un manteau. — Monstrer. — *Voy* le *cy* (Nouveau Pathelin 142). *Voy* en *cy* l'ame toute entiere (Recueil de farces 263). *Veez* me *cy* prest, s'il vous fault riens (Mist. V. T. 45004). *Veez* le *la* ventilant (ib. 46388). *Veez* le *là* (Choix de farces II 23). *Veez* en *cy* de trop plus parfaictes (Recueil de farces 310). *Voy*-le *cy* (Rab. IV chap. 33).

Mais en même temps on trouve des cas comme:

Je suis sage sans avoir maistre Mais en *voicy* bien la maistresse (Choix de farces I 21). Me *voyla* en avanturier (ib. 54). Te *voila* parlé saigement (ib. 148). Car les *voyla* luy et son fils (ib. 176). Les *voicy* (Mist. V. T. 8100). Je suppose qu'elle soit la; aussi fait elle: la *vella* (ib. 48857). S'il fault qu'il soit laissé, Me *vela* d'honneur interdit (ib. 2629). Le *vella* mort. Soit droit ou tort le *vela* mort (ib. 2740). Le *vella* lasché (ib. 6121). Me *vella;* Dieu me garde d'ennuy (ib. 9609). Le *vecy* qui vient (ib. 10905). Je vous admoneste que en *vecy* tout plein ung seau (St Laurent 4340). En *vecy* belle compaignie (Th. Fr. av. Ren. 297).

On trouve donc à la même époque des exemples qui montrent l'impératif inséparablement uni à l'adverbe, et d'autres où les deux éléments sont séparés par un pro-

nom personnel à l'accusatif. Il serait difficile de découvrir la raison de cette différence de construction dans les différents cas, sauf dans les exemples les plus récents, où l'on a voulu donner plus de force au verbe en le séparant de "ci" ou de "là". C'est apparemment l'intention de RABELAIS quand il s'exprime ainsi:

Voyez cy ces belles murailles (II chap. 15). Tenez, voyez-en cy de l'ouvrage (ib. chap. 16). Seigneur, voyez la les geans (ib. chap. 29). Voyez-là une belle médaille de coquu (IV chap. 5). Voyez-cy argent content (ib. chap. 6).

Donc, déjà au moyen âge, l'impératif s'est fondu avec *ci, là,* formant un mot composé, même quand le régime direct du verbe est un pronom personnel.

Voici, voilà s'emploient pour diriger l'attention sur un objet qui est près ou loin de celui qui parle.

Ex. Voyci une verge bien fine (Myst. Bernard de M. 569). Vela le roy de France (H. Capet 6064).

Mais "voici" peut aussi faire ressortir toute une proposition, unie à la proposition principale a) par un pronom relatif, b) par la conjonction "que" ou c) par un mot interrogatif.

Ex. a.) Voicy qu'on fera (St Laurent 373). Vela ce que j'ay contesté (Mist V. T. 4174). Mais vecy qu'il nous fauldra faire (Patelin 461). Tenez, mignons, voyla qui est pour mettre sur vostre dos (Th. Fr. av. Ren. 65). Voilà qui est beau que l'on dise par Paris (Anc. Th. Fr. V 13). Voici ce qui m'est arrivé (VOLTAIRE 42). Voilà qui est bien étrange (ib. 88). Voici dans ce moment ce qui se passa dans l'âme de Candide (ib. 149).

b.) Vella que je me excuseray (Mist. V. T. 13927). Il me plaist aussi et vela qu'elle ira deça et dela (Th. Fr. av. Ren. 444).

c.) Vela où il faut regarder (ib. 304). Et voyla comment on demeure Le plus souvent sans venaison (Anc. Th. Fr. IV 273). Voyla comment Fortune nous demaine (Th. Fr. av. Ren. 63).

D'après sa nature et son origine "voici" appartient aux propositions principales, mais son emploi s'est considérablement étendu.

"Voici" se trouve dans des exclamations, introduites soit par "que" — sur ce "que" v. Tobler V. B. I 51 ss — ou par un pronom interrogatif.

Ex. Hé! Vierge Marie, que *voila* ung estat triumphant pour le filz d'ung bourgeois de Paris (Jehan de Paris 80). Que *voilà* qui est beau à Alexandre! faire ces choses en cour d'eglise (Anc. Th. Fr. V 153). O ma bourse que te *voilà* bien (ib. 239). Ha! que *vecy* bonne raison! (Patelin 1525). Quoy! des ymages! He! que *voecy* de beaux bagages! (Choix de farces I 236). Que *voicy* pauvre et piteulz train (Th. Fr. av. Ren. 390). O souverain Dieu de nature, Que *voicy* joyeuse adventure (ib. 391). Que *voilà* qui est scélérat (Molière, Bourgeois Gent. III 10). — Dieu, quelle dame vecy! (Sept sages 39). Quelle estache *vela* pour lyer ung veau de village (Th. Fr. av. Ren. 142).

Puis "voici" peut figurer, par anacoluthe, comme verbe dans des propositions subordonnées:

Ex. Car je puis bien appercevoir Que *voicy* la fin de ma vie, Car voicy la faulce mesgnie (St Laurent 3469). Le cas est que *voicy* un filz qui se veut à vous confesser (Le nouveau Pathelin 152). Vostre humilité tant me plait Que *vecy* que je vous propose (Mist. V. T. 45538). Je vous admoneste que en *vecy* tout plein un seau (St Laurent 4340). Je croy bien que *vela* Cheus dont ly pelerin orendroit nous parla (H. Capet 2692). Je croy que *vela* Rabonart (Th. Fr. av. Ren. 80). Advis m'est que *voicy* venir Delbora (Mist. V. T. 2967). Je croy que *voyla* bien seroy (St Laurent 5537).

Observez surtout l'emploi de "voici" dans des propositions relatives où le relatif est le régime de "voici".

Ex. Quant je regarde escroistre Nos enfans que *voicy* (Mist. V. T. 1969). Je voel de Guillaume faire oir et de ma terre et si voel qu'il ait a oisur ma fille Aelis que *voi la* (Escoufle 2150). C'est par Aman que *vecy* en presance (Mist. V. T. 47768). Et ces beaux gluons que *vecy* Vous les a-t-el donnés

auxi? (Th. Fr. av. Ren. 145). Je voy ung signe que *vela*, Qui tourne de ça et de là (Anc. Th. Fr. I 367).

Remarque. Dans beaucoup d'exemples de ce genre la question est douteuse de savoir, si *voi cy, là* est vraiment un impératif et non pas plutôt le présent de l'indicatif. Il y a des exemples où l'indicatif est incontestable; est-ce là la construction primitive, ou bien les deux phénomènes, la construction avec l'indicatif et l'impératif, sont-ils parallèles? je n'ose rien affirmer à ce sujet.

Ex. Ceste robe que *ci voi*, N'est pas bele (Fabliaux III 98). Portez a Huez que *la voy* devant my (H. Capet 1120). Men riche jazeran que *veez chy* endroit (ib. 4965). Mais de la dame que *veez cy* vous pri Que la me gardez (Mir. ND XII 104). Ceste dame que *veez cy* A mort un enfant (ib. XV 986). Ore Dieu gart ce gentil corps Que *la voy* estre (ib. XXXVII 2820). Ore Dieu gart la compagnie Que je *ci voy* (ib. 3146). Vers cel manoir alons que je *voy la* (Gaydon 2353).

"Voici" apparaît enfin dans des interrogations indirectes, emploi qui peut être un peu surprenant de prime abord; il ne diffère cependant pas beaucoup de celui qu'on trouve dans les exclamations, introduites par un pronom interrogatif et dont j'ai déjà donné des exemples.

Ex. Regardez quel seigneur *voicy* (Anc. Th. Fr. I 19). Regardez quel danger *voyla* De luy porter de la cousture (ib. II 168). Vous voyez quel miracle *voicy* (ib. V 142).

Comme une conséquence de ce cas on a encore "voici" même dans des interrogations *directes:*

Ex. Ne *voicy* pas pour enrager? (Anc. Th. Fr. I 337). Mais ne *voila* pas un bon frère? (ib. IV 72). Mais ne le *voicy* pas venir? (ib. 252). He bien! ne *voilà* pas une excellente ruse? (ib. VIII 428). *Ve cy* pas notable aliance? (Mist. V. T. 5360). *Voy cy* pas, tout autour de nous, Des oyseaulx assez? (ib. 6235). *Vela* pas Sotte Occasion? (Th. Fr. av. Ren. 304). *Voilà* pas le coup de langue? (Molière, Bourgeois Gent. III 12). *Voilà* qui est donc bien? (ib. II 9). Et vous *voilà* sortie de bien bonne heure? (Flaubert, Bovary 183). Vous

n'attendiez pas ce résultat, n'est-il pas vrai? Et vous *voilà* bien attristée? Rassurez-vous, je ne vous en veux point (M. Prévost, Nouv. lettres de femmes 132). *Voilà* donc pourquoi Peppino est ici? Bourget, (Cosmopolis 143).

Il convient de remarquer ici la formation curieuse: "*(ne) voilà-t-il pas*":

Ex Ne vous voilà-t-il pas? (Gresset, Méchant I 4). Mais ne voilà-t-il pas que j'aperçus un filet d'eau noirâtre? (Lect. XVIII 519). Pan! — le dernier caillou enlevé, voilà-t-il pas que le papillon s'agite? (ib. 555). Voilà-t-il pas de quoi tranquilliser ceux qui craignent de voir les étrangers jouir? (Le Journal N:o 1125, 1895). — il allait assez mal, le miracle; il avait déjà coûté cinquante mille francs; et ne voilà-t-il pas que la petite s'avisait de n'avoir plus de crises! (Mendès, Gog I 206). Angèle triomphait. Seulement, elle triomphait trop, car ne voilà-t-il pas que Félix repentant, se reprenait d'amour, féru de se faire pardonner (Cadol, L'archiduchesse 274). Mon souci de ne pas paraître trop ridicule . . . ne voilà-t-il pas une préoccupation bien misérablement vaniteuse? (Margueritte, Tourmente 179). Mais voilà-t-il pas que l'amie est malade, que madame Germond renvoie les places au cercle (ib. 94).

Au cours du changement subi par le verbe dans "voici", l'adverbe n'a pas été soustrait non plus à l'action affaiblissante du temps, car quand les éléments du mot composé sont unis d'une manière indissoluble, l'adverbe perd sa force et l'on trouve souvent à côté de "ci", "là" un autre adverbe pour désigner le lieu.

Ex. Je le croy aussi Qu'ilz ne soient point fort loing d'icy. Car *vecy la* ou ilz ont fait Le sacrifice (Mist. V. T. 2908). Vous *y voila* prins à ceste heure A ce poulier ainsy que moy (Choix de farces II 122). Et va querre pain et viande. Ja n'est mestier qu'on le commande, Car *voila cy* belle et notable (viande) (St Laurent 7192). T'*y voilà* justement (Corneille, La Veuve II 6). Nous *y voilà!* (Lect. I 160). Les *y voici* (ib. XVI 257). N'importe, sans plus m'appesantir, m'*y voici* (Verlaine, Confessions 7).

Cet exposé montre que l'impératif est uni inséparablement à l'adverbe, et que "voici", quant à la forme,

est une "locution figée" ; on voit aussi que cette locution est d'un emploi fréquent et varié; mais si l'on veut se rendre compte de sa nature dans chaque cas, on trouve que "voici" est semblable à un Protée difficile à retenir.

A l'origine "voici" contient un impératif, qui prédomine, quand "voici" ou plutôt "voilà" n'est qu'une interjection; dans ce cas il a subi le même changement que *tiens, voyons* etc.

Ex. Enfin *voilà,* je voudrais bien être fixé, savoir un peu à quoi m'en tenir (Le Journal N:o 1132, 1895). Je me promettais de vous envoyer paître, de ne plus vous revoir de ma vie . . . Mais *voilà* . . . j'avais le béguin (Prévost, Nouv. Lettres de femmes 15). Je vous dirais: "*Voilà* . . . je suis une misérable . . . (ib. 81). Eh bien, *voilà:* il est partout comme à la salle d'armes (ib. 136). *Voilà*, madame la comtesse; vous en savez maintenant autant que moi (ib. 221).

"Voici" garde son caractère d'impératif quand il constitue une proposition indépendante, surtout quand il se réfère à une chose qui suit comme:

Jean a beaucoup réfléchi et *voici* quel a été le résultat de ses réflexions: il ne peut pas être le mari de Bettina (Lect. III 455).

Mais généralement l'impératif s'est passablement atténué dans la principale, et "voici", "voilà" ne sont, comme "être" et "y avoir", que des moyens d'affirmer l'existence d'un fait ou d'un objet; mais comme ces mots renferment aussi les adverbes "ci", "là", ils peuvent exprimer un peu plus que la simple existence. "Voici" peut indiquer que le fait ou l'objet dont l'existence est affirmée appartient au temps présent ou au lieu où se trouve celui qui parle, "voilà" qu'il appartient au temps passé ou à un lieu éloigné. Si l'on dit: "voici mon père", on veut dire plutôt: "c'est mon père" ou "ici est mon père", que "voyez ici mon père".

Ex. C'est de lui qu'à chaque page il est question dans ces lettres! Elle retrouve là, racontée dans ses moindres détails, la première rencontre. *Voici* (= il y a ici) le portrait de Jean dans le jardin avec son chapeau de paille . . . et puis encore monsieur Jean (Lect. III 453). Le régiment a pris le grand trot sur la grande route . . . *Voici* (= c'est) la terasse où B. se trouvait l'autre matin. Jean se dit: Si elle était là! (ib 455). L'employé-juré se dit: *Voici* (= c'est maintenant) une excellente occasion de rendre les dîners que j'ai reçus (ib. 467). — C'est bien le Monde, mais plus du tout au sens où les chroniqueurs auraient pris ce mot *voici* (= il y a) cinquante ans (ib. XVII 7). J'aperçus nettement la silhouette du petit enfant que j'étais, *voici* vingt ans (ib. 113). *Voilà* six ans de cela, et elle n'est pas revenue (Le Journal N:o 1125, 1895). — Dans: "Mais je suis sûr, vous entendez, sûr comme *voici* la mer, qu'il se produit en ce moment un krach", (BOURGET. Idylle tragique 202), c'est l'adverbe qui prédomine et "voici" n'est qu'un adverbe de lieu.

Souvent "voici" est employé comme copule au lieu du pâle et faible verbe "être".

Ex. Adorer, dit-il, *voilà* vivre (PELISSIER, Mouv. littéraire au XIXe S. 129) Comment! Vous m'avez trompé, vous avez commis un crime épouvantable, vous *voilà* souillée, couverte de boue, et vous venez tranquillement m'annoncer que vous en assumez la responsabilité (DUMUR, Pauline 226). Ah! mon cher ami, que je vous félicite! elle est venue cette gloire dont vous désespériez en nos années de bohême; elle est venue entière et c'est justice. Vous *voilà* joué à la Comédie française, reconnu par la presse etc. (Lect. I 45).

Cet affaiblissement de l'impératif s'est produit déjà à une époque très ancienne, comme le montre son emploi dans des propositions subordonnées et surtout dans des interrogations, car il serait impossible de se figurer un impératif formant le verbe d'une interrogation. A cet égard "(ne) voilà-t-il pas" est intéressant, parce que cette formation prouve jusqu'à l'évidence qu'on a considéré "voilà" comme un présent. Quand on voulait en faire

une interrogation, on avait donc à ajouter le pronom personnel "il", comme aux autres verbes impersonnels.

Ce qui précède montre que "voici" n'a pas seulement pris une forme fixe, mais qu'il a aussi changé de caractère quant au sens et à la fonction; "voici", "voilà" est vraiment une "locution figée".

TITRES DES OUVRAGES CITÉS D'UNE MANIÈRE INCOMPLÈTE.

Aiol et Mirabel, herausgegeben von Förster.
Ancien Théâtre Français, p. p. Viollet le Duc, Paris 1854—7 (Anc. Th. Fr.).
Bartsch, Chrestomathie provençale, 4e éd. 1880.
Bartsch-Horning, La langue et la littérature françaises au moyen âge, Paris 1887 (Bartsch-Horning).
Choix de farces, soties et moralités, p. p. Mabille, Paris 1872.
Darmesteter-Hatzfeld, Le seizième siècle (D-H XVIe S.)
Id., Dictionnaire général de la langue française (D-H. Dict.)
Eustache Deschamps, Oeuvres complètes, p. p. La Société des Anciens Textes Français.
Extraits des Chroniqueurs français, p. G. Paris et Jeanroy.
Farce de Patelin, p. p. Genin, Paris 1854 (Patelin).
Fénelon, Les avantures de Télémaque, fils d'Ulysse, Paris 1717.
Gaufinez, Etudes syntaxiques sur la langue de Zola dans "Le Docteur Pascal", Bonn. Diss. 1894.
G. d'Hailly, Le prix d'un sourire, éd. Marpon et Flammarion.
Joinville, Histoire de Saint Louis, p. p. Wailly (Joinville).
La Lecture, Magazine littéraire, bi-mensuel, Paris 1887—91 (Lect.).
H. Malot, Une bonne affaire, éd. Marpon et Flammarion.
Manzoni, I promessi sposi, éd. E. Rechiedel & Ci, Milano.
Meunier, Les composés qui contiennent un verbe à un mode personnel (Meunier).
Miracles de Nostre Dame, p. p. La Société des Anc. Textes Français (Mir. ND).
Le Mistere du Viel Testament (Mist. V. T.).

Mystere de St Bernard de Menton, p. p. La Société des Anc. Textes Français.

Mystere de St Laurent, p. p. Söderhjelm et Wallensköld (Myst. St. Laurent).

Pathelin suivi du Nouveau Pathelin et du Testament de Pathelin p. p. Jacob, Paris 1859 (Nouv. Pathelin ou Test. de Pathelin).

Le livre des Psaumes, p. p. Michel, Paris 1876.

Rabelais, Oeuvres (Rab.)

Racan, p. p. De Latour, Paris 1857.

Recueil de farces etc. p. p. Jacob, Paris 1859.

Rondeaux et autres poésies du XV[e] Siècle, p. p. La Société des Anc. Textes Français.

Le Saint voyage de Jerusalem, p. p. id.

Scarron, Roman Comique, Bibliothèque Elzevirienne (Rom. C.)

Id, Théâtre Complet (Th. C.).

Scritti di **Alberto Mario,** scelti e curati da G. Carducci.

Les sept sages de Rome, p. p. La Société des Anc. Textes Français.

Sermons de St Bernard, dans Vollmöller, Rom. Forschungen (St Bernard).

Le Théâtre français avant la Rennaissance 1450—1550, p. p. Fournier, Paris 1872 (Th. Fr. av. Ren.).

Theophile, Oeuvres complètes, p. p. Alleaume, Paris 1860.

Tommaseo et **Bellini,** Dizionario della lingua italiana (T-B).

Voltaire, Romans suivis de ses contes en vers, éd. Garnier frères (Voltaire).

Vrayes Chroniques de Jean Le Bel, p. p. Polain, Bruxelles 1863.

